



Rapport annuel sur la mise en œuvre du
portefeuille pays

SENEGAL

Année 3 : 15 juillet 2021 – 14 juillet 2022

CMO-NN-2078 SEN 1803811

*Contribuer au développement socio-
économique inclusif et durable du
Pôle-territoire Sine-Saloum*

Table des matières

Fiche signalétique du portefeuille	4
Fiche signalétique des autres interventions mises en œuvre par Enabel dans la région.....	6
Résumé exécutif	7
1 Etat des lieux de la mise en œuvre du portefeuille pays.....	10
1.1 Évolution du contexte.....	10
1.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement.....	12
1.2.1 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau impact	12
1.2.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau outcome	14
1.2.2.1 Objectif Spécifique N°1 : Le secteur industriel s’installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine Saloum	14
1.2.2.2 Objectif spécifique N°2 : L’émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée	14
1.2.2.3 Objectif spécifique N°3 : Contribuer à rendre effectif l’accès des femmes et des adolescent(e)s et des jeunes aux services de santé reproductive de qualité	14
1.2.2.4 Objectif spécifique N°4 : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum	16
1.2.2.5 Objectif spécifique N°5 : Améliorer l’accès équitable aux médicaments, vaccins et produits médicaux de qualité au Sénégal avec attention au renforcement du système de santé	17
1.3 Performance du portefeuille	17
1.3.1 Performance des interventions.....	17
1.3.2 Analyse de la performance du portefeuille pays	18
1.3.2.1 Pertinence	18
1.3.2.2 Efficacité.....	19
1.3.2.3 Efficience.....	20
1.3.2.4 Durabilité	21
1.3.3 Thèmes prioritaires	22
1.3.3.1 Environnement et changement climatique	22
1.3.3.2 Genre	22
1.3.3.3 Digitalisation	23
1.3.3.4 Emplois décents	24
1.4 Synergies et complémentarités	24
1.4.1 Synergies et cohérence stratégique du portefeuille.....	24
1.4.2 Synergies et complémentarité avec les projets pour tiers	25
1.4.3 Autres synergies et complémentarités	25

1.5	Principaux constats, risques et opportunités	26
1.5.1	Dialogue politique (Policy dialogue)	26
1.5.2	Expertise.....	26
1.5.3	Modalités de partenariat et opérationnelle	27
1.5.3.1	Modalités de partenariat	27
1.5.3.2	Modalités opérationnelles	28
1.6	Gestion des risques.....	28
2	Suivi budgétaire	32
3	Modifications apportées au portefeuille Sénégal.....	36
4	Leçons apprises	37
4.1	Leçons apprises d'ordre institutionnelles, stratégiques, organisationnels	37
4.1.1	Pilier 1	37
4.1.2	Pilier 2	38
4.1.3	Pilier 3	38
4.1.4	Pilier 4	39
4.2	Leçons apprises de l'intégration des thèmes transversaux.....	39
4.3	Questions d'apprentissage stratégique	40
5	Réorientations stratégiques et recommandations pour la mise en œuvre du portefeuille ...	40
	Annexes 1. Cadres de résultats des interventions du portefeuille pays	i
	Annexe 2. Gestion des risques Portefeuille	xii
	Annexe 3. Tableau financier synthétique	xvi
	Annexe 4. Synthèse des leçons apprises	xvii
	Annexe 5. Tableau des recommandations.....	xx
	Annexe 6. Performances des interventions du Portefeuille.....	xxx
	Performance de l'intervention 1/ Pilier 1.....	xxx
	Performance de l'intervention 2/ Pilier 1.....	xxxiv
	Performance de l'intervention 3/ Pilier 2.....	xxxvii
	Performance de l'intervention 4/ Pilier 3.....	xlvi
	Performance de l'intervention 5/ Pilier 4.....	liii
	Acronymes	lvii

Fiche signalétique du portefeuille

Pays	SENEGAL
Code de portefeuille	CMO-NN-2078 SEN 1803811 Code PILOT: SEN19P001
Institution partenaire	Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération (MEPC)
Budget total	45 M€ + 4 M€ Pilier 4, soit au total 49 M€
Durée du portefeuille	5 ans
Date de début de la Convention spécifique	15 juillet 2019
Date de démarrage du portefeuille pays	15 juillet 2019
Date de fin de la Convention spécifique	14 juillet 2024
Impact¹	Contribuer au développement socio-économique inclusif et durable du Pole-territoire Sine-Saloum
Outcomes	<ul style="list-style-type: none"> - Le secteur agro-industriel s'installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine-Saloum - L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée - Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et des jeunes aux services de santé reproductive de qualité avec un focus spécifique sur la réduction de la mortalité maternelle, la promotion de la planification familiale et la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à base d'une approche multisectorielle et multi-acteurs - Les performances des parties prenantes du Portefeuille du Programme de Coopération Sénégal-Belgique sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum - Améliorer l'accès équitable aux médicaments, vaccins et produits médicaux de qualité au Sénégal et en Afrique avec attention au renforcement du système de santé
Groupes cibles	Ministère du Développement Industriel (MDIPMI), Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

	<p>(MEPC), les Agences et fonds d'investissement publics en charge de la promotion des PME et PMI, les Chambres Consulaires sénégalaises et européennes, le secteur privé, financier et industriel, national et international.</p> <p>Les Régions médicales et les Districts sanitaires du Sine-Saloum (Kaolack, Fatick, Kaffrine), l'Agence pour la Couverture Maladie Universelle, les Unions Départementales d'Assurance-Maladie (UDAM).</p> <p>Sénégal Numérique SA (SENUM SA) ex ADIE, l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM), l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA).</p> <p>Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale en particulier le Cabinet, la Cellule d'Appui et de Suivi (CAS) du Plan National de Développement Sanitaire et Social 2019-2028 (PNDSS), l'unité dédiée pour la coordination du plan de relance de l'industrie pharmaceutique, l'ARP</p>
<p>Liste des interventions du portefeuille</p>	<p>Intervention 1 : « Appui à l'émergence d'une infrastructure agroindustrielle moderne, compétitive et durable dans le Sine-Saloum »</p>
	<p>Intervention 2 : « Appui au renforcement du capital financier, technique, humain et social des entreprises du Sine-Saloum »</p>
	<p>Intervention 3 : « Santé de la femme, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent(e) »</p>
	<p>Intervention 4 : « Formations, Etudes et Expertises »</p>
	<p>Intervention 5 : « Promotion de l'accès équitable aux médicaments et vaccins de qualité » « Karaange garab yi » « Sécuriser le médicament »</p>
<p>Période couverte par le rapport</p>	<p>15 juillet 2021 – 14 juillet 2022</p>

Fiche signalétique des autres interventions mises en œuvre par Enabel dans la région

Pays : Sénégal					
Nom Intervention	Bailleur	Secteur	Budget	Date début	Date de fin
PARSIEC-IDBIOMET « Nekkall »	EU-TF Sahel	Gouvernance (Etat civil)	10 M€	1 juillet 2020	31 décembre 2023
PARERBA	EU-TF Sahel	Entrepreneuriat et création d'emplois	18 M€	17 juillet 2017	31 décembre 2022
ACTIV'INVEST	EU	Développement du secteur privé	1,1 M€	18 juin 2021	18 décembre 2022
DIRECCT avec AFD	EU	Santé, numérisation, développement du secteur privé	5,4 M€ 1,1 M€ du Programme SEN	01 mai 2021	30 décembre 2023
PEM Wecco	EU DG Home et BE DVZ	Gouvernance : migration	2,6M€	30 août 2021	31 mars 2024
PRC_SEN	BE	Protection générale de l'environnement, eau et assainissement	11,5 M€	01 mars 2022	28 février 2027
Pays : Gambie					
Nom Intervention	Bailleur	Secteur	Budget	Date début	Date de fin
RIEC	EU	Développement Infrastructure rurale	7 M€	7 janvier 2019	31 octobre 2022 (one year no cost extension 31 décembre 2023)
DITASIS	EU	Transformation digitale et économie numérique	1 M€	01 septembre 2021	31 août 2023
Pays : Guinée Bissau					
Nom Intervention	Bailleur	Secteur	Budget	Date début	Date de fin
RESET	EU	Formation professionnelle et technique	7 M€	1 septembre 2019	28 février 2024

Résumé exécutif

Contexte

Le présent rapport annuel du Portefeuille Sénégal de l'année 3 rend compte de la réalisation des objectifs prévus par chaque pilier de notre programme bilatéral à travers les résultats obtenus, les dépenses exécutées, les niveaux de performance atteints sur la base des cibles identifiées et des indicateurs fixés. Il fait aussi une analyse critique de certains écarts souvent expliqués par les contraintes inhérentes à nos secteurs d'intervention mais également à la conjoncture nationale et internationale. En effet, l'année 3 du Portefeuille bilatéral s'est déroulé dans un contexte socio politique particulier. Le pays s'est trouvé plongé dans une certaine tension politique entre les élections locales de janvier 2022 et législatives de juillet 2022 qui ont tous deux marqués le paysage politique avec la percée de l'opposition et nos opérations avec une certaine atonie des partenaires publics clés de ce portefeuille, contraint d'attendre les résultats des remaniements des postes clés au niveau des ministères. Dans ce contexte, les effets socio-économiques de la guerre en Ukraine dans le pays ont été relayés du bout des lèvres mais se reflètent dans la hausse non transparente ni régulée des prix des paniers des ménages.

Performance du Portfolio

Ce contexte n'a pas empêché l'ensemble des interventions à prendre de l'envergure tout au long de l'année 3 et a démontré une certaine flexibilité dans son modus operandi comme l'atteste l'ajout rapide du Pilier 4 en début d'année alors que la pandémie Covid-19 a mis en évidence des importantes inégalités entre les pays concernant l'accès aux médicaments, produits médicaux, vaccins et équipement.

La mise en œuvre d'une série de contrats -marchés publics, accords-cadres et conventions de subsides- mais également l'adoption de cadres régulateurs clés qui conditionnent un ensemble d'hypothèses des piliers de ce portefeuille (en particulier pour les Piliers 1 et 4) sont des facteurs importants de cette évolution. Aussi, la réserve ayant été totalement affectée suite à l'approbation du Copil d'Octobre 2021 entre les piliers 1 et 2, la totalité du budget du Pilier 3 étant totalement engagé jusqu'à la fin du portefeuille et l'introduction d'un nouveau pilier 4 clarifient la portée du Portefeuille jusqu'à sa fin.

Toutefois, les défis restent de taille. Et, cette fin d'année 2022, à la suite de la revue mi-parcours, devrait permettre au Pilier 1 de poser clairement les derniers jalons réalisables dans le cadre de ce portefeuille, la création de la Société de Construction et Exploitation (SCE de l'Agropole centre) attendue pour fin 2022 restant le maillon majeur du déroulement des autres activités. En ce qui concerne le Pilier 2, celui-ci est rentré dans une phase de contrôle accrue permettant aux équipes de davantage travailler sur la qualité des prestations des structures étatiques renforcées jusqu'ici : les centres d'accueil des adolescent.e.s, la prise en charge des victimes de violence et les prestations de soins pour la qualité des soins dans le domaine de la santé de la reproduction. Le Pilier 3 a porté des activités phares en répondant aux besoins en études et en formations des autres piliers mais également à des besoins de réformes clés du PSE en poursuivant la collaboration avec PAI dans le secteur portuaire et en ayant facilité l'intégration du nouveau pilier 4. Le pilier 3 est également un catalyseur de bonnes pratiques par rapport à nos thématiques transversales que sont le genre et le digital et qui seront capitalisées en année 3.

Même s'il est encore trop tôt pour mesurer la performance du pilier 4, nous pouvons généraliser le fait que l'ensemble des interventions restent pertinentes et en parfaite cohérence avec les priorités du Pays –Plan Sénégal Émergent à l'horizon 2035-. Le travail

d'Enabel et son système en régie témoigne en général d'une certaine efficacité malgré des marchés infructueux pour le Pilier 1. Cependant, le portage institutionnel reste contraint par les difficultés de coordination interministérielle.

Partenariats

L'introduction du Pilier 4 confirme Enabel comme un acteur incontournable dans le domaine de la santé. Cette démarche de l'intervention 5 a favorisé un meilleur positionnement stratégique de la coopération belge aux yeux des autorités sénégalaises en termes de contribution à la prise en charge d'un des axes prioritaires du PSE et de la nouvelle politique d'industrialisation. Enabel joue également un rôle de catalyseur pour les autres PTF afin d'améliorer la coordination en particulier au sein de la Team Europe.

Synergies

Il est à noter en interne que l'intégration des nouveaux projets financés par l'UE, en apportant différents services à l'entrepreneuriat a joué un effet de levier substantiel pour le Pilier 1 mais également dans le domaine de la e-santé.

Risques et problèmes

Les risques comme mentionnés plus haut concernent le portage institutionnel inhérent à l'ensemble des interventions qui dépendent d'une approche coordonnée entre différentes entités et ministères. Le temps et la reconnaissance continue de l'expertise d'Enabel sont des facteurs catalyseurs. Par ailleurs, le Pilier 3 en optimisant ses outils d'analyse en connaissances attitudes pratiques souhaite mieux capitaliser les acquis des formations et appuyer les partenaires à valoriser et de ce fait maintenir le personnel institutionnel formé à travers le portefeuille.

Défis et opportunités

Le plus important défi pour le Pilier 1 est la mise en place du dispositif institutionnel de gouvernance et gestion de l'Agropole centre, la Société de Construction et Exploitation. Le retard objectif dans la constitution de cette entité via un PPP piloté par le MDIPMI est principalement dû aux contrastes qui sont émergés entre les visions des PTF et celles de la Partie Nationale, notamment FONSI. Cependant la période prolongée de négociations entre les parties prenantes a permis d'éviter l'attribution précipitée de la responsabilité de constituer la SCE à une multinationale agroalimentaire étrangère. Cette dernière option, portée par une partie des acteurs institutionnels sénégalais, aurait mis en question l'inclusivité socio-économique de l'Agropole centre et son potentiel de domestication effective de la valeur ajoutée de filières agroalimentaires-cibles.

Grace à ce retard, finalement, Le Pilier 1, en synergie avec le projet Activ'Invest, financé par l'UE, a saisi l'opportunité d'accompagner la structuration de la SOCAC, la Société Coopérative de l'Agropole-centre, qui a pour vocation de représenter les producteurs agroalimentaires locaux au sein de l'actionnariat de la SCE.

Leçons et recommandations

Conformément aux constats de la revue à mi-parcours MTR du Portfolio, le temps nécessaire à exécuter les démarches administratives nécessaire à procéder avec la réalisation des infrastructures de l'Agropole, notamment l'immatriculation foncière des sites de Fatick et Sokone et l'obtention des permis de lotir et de construire a été sous-évalué durant la formulation. Nous en tirons comme leçon la nécessité d'évaluer plus en profondeur les préconditions légales et réglementaires de la réalisation de travaux infrastructurels de grande envergure en phase de formulation de programmes.

Nous recommandons que la Belgique s'inscrive dans la continuité du financement des mesures promouvant l'attraction du secteur privé au sein de l'Agropole centre par le biais du prochain programme bilatéral. Ceci est nécessaire du fait que les infrastructures publiques de base ne seront réceptionnées qu'en premier semestre 2024 et donc que le nombre d'entreprises industrielles qui auront eu le temps de s'installer sera limité avant la fin de la Convention Spécifique 2019-2024.

En quittant l'appui à la gouvernance au niveau central dans le domaine de la santé pour ce portefeuille bilatéral, le Pilier 2 a très vite du pallier ce manque de double ancrage. C'est ainsi qu'un canal d'informations s'est installé informellement pour pallier ce manque et garantir une adhésion en continu du pouvoir central. Cette approche bien que complexe dans la gestion quotidienne du projet démontre que si une demande et un portage fort au niveau local est à la base de nos interventions, la crédibilité Enabel et les résultats n'en sont qu'améliorés. Cependant, la durabilité des interventions dépend de l'engagement technique et budgétaire du pouvoir central. Une approche double ancrage est fortement conseillée pour la suite de nos interventions.

Le déploiement du Pilier 3 notamment afin de répondre à des besoins de structuration et de formalisation de secteurs clés du Plan Sénégal Emergent – Secteur Portuaire et Industrie Pharmaceutique- démontrent la valeur ajoutée de fond flexible au sein d'un portefeuille. Nous recommandons que la Belgique garde cette flexibilité dans le prochain programme bilatéral.

1 Etat des lieux de la mise en œuvre du portefeuille pays

1.1 Évolution du contexte

Le programme de coopération bilatérale au Sénégal est bâti sur une approche multisectorielle et multi acteurs. En cela, il reste très sensible à l'évolution des contextes sectoriels. Au Sénégal de façon globale le contexte de l'année écoulée a été marqué par :

- Les effets négatifs de la pandémie COVID 19 notamment sur le pouvoir d'achat des ménages. Cette situation a entraîné une forte réduction des capacités de contribution des ménages à certaines activités du portefeuille (p.e Pilier 2 : le cofinancement de l'adhésion des femmes enceintes à l'assurance maladie)
- La tenue des élections locales (en janvier 2022) et législatives (en juillet 2022) a entraîné un bouleversement du planning des activités dans la zone d'intervention. En effet, ces élections ont à chaque fois mobilisé sur de longues périodes les partenaires de mise en œuvre surtout gouvernementaux et ont été émaillées par de fortes tensions en phase pré-électorale. Les élections législatives consacrent une grande percée de l'opposition (82 sur 165 sièges). Par ce résultat la coalition au pouvoir n'a qu'une majorité relative trop ténue. Ce qui présage de possibilité de blocage de cette institution pour cette législature.
- Les effets de la guerre en Ukraine sont ressentis avec acuité dans tous les secteurs, notamment à travers :
 - Une hausse des produits importés (blé, maïs, pétrole, métaux, intrants produits de bétail, etc).
 - L'augmentation des coûts de transport qui a entraîné une forte inflation au niveau des denrées de première nécessité
 - Le renchérissement des coûts au niveau des produits d'alimentation des centrales d'électricité
 - La quasi-fermeture des cimenteries, qui, ne pouvant plus faire face à l'augmentation des coûts des intrants et le plafonnement des prix par l'Etat, ont décidé soit d'arrêter la production (SOCOCIM et Cimenteries du Sahel) soit de réduire drastiquement les effectifs (Dangotte). Provoquant ainsi un risque de pénurie qui pourra considérablement impacter la réalisation des infrastructures des piliers 1 et 2.
- La baisse drastique du pouvoir d'achat des Sénégalais a entraîné une ébullition du climat social (grèves syndicats secteurs eau, téléphone, santé, collectivités territoriales, etc., pour réclamer des hausses de salaire). Cette situation est préjudiciable à l'atteinte de nos résultats.
- Les inondations : des pluies diluviennes ont été enregistrées sur l'ensemble du territoire national avec de graves inondations dans toutes les régions. Ces inondations ont provoqué beaucoup de sinistres (maisons envahies par les eaux, routes coupées, centres et postes de santé inondés et 5 personnes décédées). Cette situation a provoqué un ralentissement des activités du portefeuille.

Il est à noter des éléments de contexte plus spécifiques aux piliers du Portefeuille du Bilatéral :

Pour le Pilier 1 :

- La loi sur les Partenariats Publics Privés (PPP) entrée en application en novembre 2021 et qui définit la procédure à suivre pour la constitution de la société de construction et d'exploitation de l'agropole centre. Cette avancée au niveau de la législation Sénégalaise matérialise la volonté politique d'impliquer d'avantage le privé dans le financement et la gestion des projets. Cette question nous a longtemps opposé au MDIPMI, qui souhaitait répliquer le cadre institutionnel au niveau de l'agropole sud où la concession concernant l'organe de gestion de l'agropole n'était ouvert qu'aux privés (Arise IIP).

- En décembre 2021 la nouvelle stratégie Nationale de développement du secteur privé qui vise à améliorer l'environnement des affaires et va renforcer la dynamique économique des agropoles a été validée. Cette stratégie sera portée par une loi d'orientation en cours d'élaboration (en 2023). Cette stratégie va accroître plus de célérité, plus de déconcentration dans les procédures concernant les PMI.
- Le nouveau code de l'énergie avec un moratoire d'application de 30 mois qui arrivera à échéance fin 2023 prévoit une ouverture du marché de l'électricité et constitue une opportunité pour les agropoles de fournir une énergie plus compétitive.
- Le démarrage et la mise en œuvre du projet Activ'Invest (financement UE) qui appuie 30 entreprises dans le développement de leur plan d'affaires et leur aptitude à accéder aux financements ; 10 projets parmi les 30 sont en lien avec l'agropole.
- Le lancement en avril 2022 du programme thématique climat sahel dans la même zone d'intervention, avec d'une part des solutions pilotes à la problématique de restauration de la fertilité des sols et d'autre part le développement du potentiel de petites filières telles que les produits forestiers non ligneux pour les entreprises de l'agropole. Il vient combler une limite du portefeuille bilatéral : la prise en compte des questions environnementales et la pression sur les ressources naturelles.
- Diverses initiatives pour l'insertion des jeunes et des femmes ont vu le jour :
 - Les pôles emplois entreprenariat jeunes et femmes dans les 46 Départements du pays. Sénégal Numérique SA (SENUM SA Ex ADIE) y développe des Espaces Sénégal Services avec une plateforme numérique pour les demandeurs de formation et de financement de projets d'insertion.
 - L'érection de la Division de l'insertion en Direction Nationale de l'insertion
 Ces dispositifs départementaux sont une opportunité pour démultiplier l'expérience pilote d'accès à la formation menée avec le 3FPT. Le Ministère de la formation professionnelle et de l'insertion pourra être accompagné dans la zone centre pour accélérer le déploiement de cette stratégie au profit des entreprises agroalimentaires en lien avec l'agropole.
- La loi sur la « start-up act » qui a été votée pour fédérer les structures d'accompagnement et leur permettre de bénéficier de financements. Cette loi a défini pour la première fois ce qu'est une start-up et prévoit un ensemble de mesures de facilitation et d'appuis financiers dont l'incubateur GIH pourra être l'un des relais dans la zone centre.

Pour le Pilier 2 :

- Le mouvement d'humeur des syndicats des travailleurs de la santé a eu une incidence sur la réalisation des activités : en particulier la disponibilité du personnel ainsi que la collecte et analyse des données pour évaluer les performances.
- La mobilité de ressources humaines du partenaire tant au niveau central (changement de Ministre, etc) que local (mutation des MCR des régions de Kaffrine et Fatick et des autorités administratives de la zone d'intervention) impacte notre dialogue politique ainsi que la maîtrise des procédures notamment la mise en œuvre de conventions de subside et ralenti la progression des activités
- La validation politique de la stratégie nationale pour l'abandon de l'excision et de son plan d'action 2022-2030 à Saly en février 2022 est un pas important dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.

Pour le Pilier 3 :

- Le statut de l'ADIE, Agence de l'informatique de l'Etat avec qui Enabel a signé un protocole a changé pour devenir Sénégal Numérique (Senum SA), société anonyme détenue à 100% par l'Etat du Sénégal. Ce changement vise à davantage rentabiliser

les investissements consentis par l'Etat à travers l'ADIE et devrait également permettre une meilleure prise en charge de l'entretien et de la maintenance de ces investissements qui constituent un défi majeur.

- La tension concernant la gouvernance portuaire entre le Port autonome de Dakar (PAD) et l'ANAM alors que l'Etat du Sénégal a noué des partenariats public/privé rendu effectif cette année, pour adapter ses infrastructures se poursuit. Cela concerne le développement de deux autres ports pour désengorger le PAD. Ce dernier poursuit l'élaboration d'un schéma directeur pour la mise en place d'une stratégie portuaire (financée par AFD) et qui a eu un effet négatif sur l'étude sur la SNPS et justifie en partie sa non-implication dans ladite étude.

Pour le Pilier 4 :

- L'Etat du Sénégal a inscrit la relance de son industrie pharmaceutique parmi ses six priorités. En octobre 2021, avec l'appui d'Enabel, un plan de développement stratégique de relance de l'industrie pharmaceutique a été adopté à l'issue d'un atelier intensif organisé par le Bureau Opérationnel de suivi du PSE (BOS). Ce plan a été élaboré de façon inclusive avec l'industrie pharmaceutique locale, les administrations concernées dont le Ministère de la Santé et celui de l'Industrie, des partenaires techniques internationaux et le secteur privé.
- Des décrets majeurs ont été adoptés en 2022 : création d'une Delivery Unit (DU) pour la gouvernance de la relance de l'industrie pharmaceutique et création de l'autorité de réglementation pharmaceutique (ARP). Ces derniers étaient des conditions préalables à la mise en œuvre du projet. Pour l'instant la direction des deux institutions DU et ARP restent dans une même main (Dr. Ndao).

1.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement

1.2.1 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau impact

L'objectif global du portefeuille bilatéral est de contribuer au développement socio-économique inclusif et durable principalement dans le Sine-Saloum. Il vise ainsi à contribuer à l'atteinte des ODD 3, 5, 8, 9 et 13. Au terme de cette troisième année, certaines démarches mise en place au sein de chaque pilier attestent de certaines progressions pouvant contribuer à l'atteinte des ODD. Les 2 premières années ont été investis pour fédérer les parties prenantes liées à ce portefeuille. Nous constatons l'émergence d'une dynamique d'acteurs très prometteuse malgré les difficultés de coordination multi et intersectorielle qui ont été amoindries pour certains piliers en année 3.

Nous retenons en particulier :

Dans le domaine de la Santé de la femme, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent(e), le volet soft -formations et communication pour le changement de comportement- et hard -réhabilitation du CCA Centre Conseil Ado de Kaolack et celle de la maternité du centre de santé de Guinguinéo - constituent une contribution à l'ODD 3 « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ». Également, l'appui/l'accompagnement apporté au Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE) cette année grâce à la vulgarisation de la loi 2020-05 du 10 janvier 2020 criminalisant le viol et la pédophilie contribue à l'atteinte de l'ODD 5.

Le volet formation du pilier 3 du personnel de santé, en plus de la mise à disposition des équipements biomédicaux, contribuent déjà à l'amélioration de la qualité des soins/prestations dans le domaine de la santé de la reproduction.

La subvention de l'enrôlement des femmes enceintes démarré en début d'année 2021 en collaboration avec les Unités Départementales d'Assurance Maladie (UDAM) de

Foundiougne et Koungheul, s'inscrit également dans une contribution à l'atteinte de l'ODD3 en diminuant la barrière financière pour l'accès aux soins de la femme enceinte et en contribuant à la santé de la mère et du nouveau-né.

Dans le cadre de l'agropole centre, bien que l'infrastructure institutionnelle (société de construction et d'exploitation – SCE) ne soit pas encore en place, des progrès notables ont été observés dans le processus de sa mise en place et dans la convergence de vues entre la Belgique et la partie Sénégalaise, cette dernière ayant donné des assurances sur l'inaliénabilité du foncier et le respect des règles de libre concurrence dans le choix du partenaire privé.

L'intérêt marqué des entreprises pour l'agropole centre s'est également renforcé par le démarrage de 4 dispositifs d'accompagnement avec BMN (32 entreprises), le Programme d'accélération de 90 micro-entreprises de transformation, le dispositif d'incubation «Dekkal Yaakaar» avec l'USSEIN (23 startups) et ACTIV'INVEST -projet UE- (10 entreprises).

Par ailleurs, l'intérêt des bailleurs pour le projet s'est concrétisé par des engagements financiers :

- BAD : Financement programmé pour le CA d'octobre 2022 ;
- BEI : Mission de terrain prévue en octobre 2022 ;
- Union Européenne : Financement du projet TEI agropole (2*15 Millions d'Euros)
- AICS Italie : Financement d'une plateforme à Diourbel et contribution au programme de renforcement des chaînes de valeur agricoles.

Ces engagements contribuent à l'atteinte des ODD8 et ODD9 - croissance économique, plein emploi productif et travail décent pour tous et infrastructure résiliente, industrialisation durable et innovation.

Dans cette même direction, le programme de renforcement des compétences des acteurs du portefeuille bilatéral est impliqué dans l'élaboration de la stratégie nationale portuaire au Sénégal (SNPS). Cet exercice a démarré en année 2 et a pour but de doter ces acteurs de capacités leur permettant de redynamiser la croissance économique, d'impulser la création et l'émergence d'emplois décents dans le réseau portuaire, particulièrement dans le Sine Saloum (Agropole Centre).

Le programme de formation en compétences numériques en particulier pour les Bajenu gox (femmes leaders, relais communautaires pour la santé mère-enfant), en favorisant leur autonomie et conditions de travail et constitue une contribution à la réduction de la fracture numérique.

Les formations sur la thématique genre et numérique au profit des fonctionnaires contribuent également à la réduction de la fracture numérique et une meilleure intégration du genre dans la formulation des projets et programme.

Ces activités de formation constituent une contribution à l'ODD5 -l'égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles-.

La contribution à l'ODD13 « lutte contre les changements climatiques » s'annonce comme l'un des points forts du Portefeuille. En effet, dans le cadre de l'agropole centre, de nombreuses solutions ont été identifiées pour assurer un impact carbone limité (énergies renouvelables, construction bioclimatiques). La prise en compte de ces questions par Enabel a été saluée par la BAD et la BEI pour qui les questions environnementales et l'empreinte écologique des projets sont des critères essentiels pour le financement. Par ailleurs, la formalisation du Green Innovation Hub se poursuit et vise à renforcer le Portefeuille sur les enjeux de l'économie numérique.

1.2.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau outcome

1.2.2.1 Objectif Spécifique N°1 : Le secteur industriel s'installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine Saloum

OUTCOME : Le secteur agro-industriel se développe de manière compétitive et durable dans le Sine-Saloum						
Indicateurs	Valeur de base		Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Chiffre d'affaires annuelle des entreprises adhérentes à l'Agropole-Centre	0		NA (L'agropole n'est pas encore réalisée)	NA (L'agropole n'est pas encore réalisée)	Pas de cibles intermédiaires définies	18 220 000 Euros
Pourcentage d'entreprises satisfaites du climat des affaires pour le développement économique local	Zone	23%	NA	NA	Pas de cibles intermédiaires définies	45%
	Fatick	30%				45%
	Kafrine	18%				45%
	Kaolack	28%				45%
Nombre d'emplois équivalent temps plein créés et consolidés dans l'agropole	Total	0	NA (L'agropole n'est pas encore réalisée)	NA (L'agropole n'est pas encore réalisée)	Pas de cibles intermédiaires définies	2800
	Fatick	0				800
	Kaolack	0				2000

Le pourcentage d'entreprises satisfaites du climat des affaires pour le développement économique local sera mesuré en fin d'intervention. Pour le moment un plan de renforcement des services publics a été élaboré et sera mis en œuvre en année 4.

Le changement de stratégie d'intervention du pilier 1 qui circonscrit son intervention sur le module régional de Fatick et à la plateforme départementale de Sokone requiert la mise à jour des valeurs cibles des indicateurs relatifs au chiffre d'affaires et aux emplois.

1.2.2.2 Objectif spécifique N°2 : L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée

OUTCOME : L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée						
Indicateurs	Valeur de base		Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Augmentation de la contribution des MPME du Sine-Saloum à la formation du PIB régional	Fatick	0%	Non disponible d	Non disponible d	Pas de cibles intermédiaires définies	AD
	Kaolack	0%				AD
	Kafrine	0%				AD
Nombre d'emplois équivalent temps plein créés et consolidés	Zone	0	0 e	0 e	Pas de cibles intermédiaires définies	3610
	Fatick	0				1412
	Kafrine	0				166
	Kaolack	0				2032

^d La mise en œuvre de la Matrice de Comptabilité Sociale prévue en collaboration avec le BOS et surtout avec l'ANSD n'a pas pu être réalisée du fait du manque de données déconcentrées sur les 4 régions concernées pour établir un PIB par région.

^e l'agropole n'est pas encore réalisée

1.2.2.3 Objectif spécifique N°3 : Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et des jeunes aux services de santé reproductive de qualité

Outcome : Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et les jeunes aux services de santé reproductive de qualité avec un focus spécifique sur la réduction de la mortalité maternelle, la promotion de la planification familiale et la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à base d'une approche multisectorielle et multi-acteurs					
Indicateurs/marqueurs de progrès	Valeur de base (2019)		Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Pourcentage des accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié	Régions administratives				
	Fatick	69%	95,3%	95%	97%
	Kaolack	88,73%	97,71%	92%	95,00%
	Kafrine	94,02%	98,55%	99%	99,00%
	Districts sanitaires				

	Foundiougne	52,38%	94,39%	93%	95,00%
	Passy	76,2%	95,60%	95%	97,00%
	Sokone	80%	90,00%	85%	92,00%
	Kaolack	148%	95,85%	92%	98,00%
	Ndoffane	79%	98,06%	94%	96,00%
	Guinguinéo	66%	98,50%	95%	99%
	Birkelane	102,32%	99,09%	99%	99,20%
	Kaffrine	104%	99,60%	100%	99,50%
	Koungheul	94,51%	98,00%	96%	99,00%
	Malem Hodar	67%	98,50%	98%	98,50%
	Taux de mortalité néonatale	Régions administratives			
Fatick		8,71‰	6,30‰	6,5‰	4‰
Kaolack		15,5‰	14,86‰	14‰	12‰
Kaffrine		9,74‰	8,43‰	8‰	7‰
Districts sanitaires					
Foundiougne		4,7‰	11,6‰	3‰	1‰
Passy		0,07‰	0,1‰	0,05‰	0,03‰
Sokone		4,6‰	1,47‰	3‰	1‰
Kaolack		36‰	40,37‰	30‰	20‰
Ndoffane		0,74‰	0,31‰	0,4‰	0,2‰
Guinguinéo		2,11‰	0,85‰	1,88‰	1,68‰
Birkelane		3‰	0,26‰	2‰	1,5‰
Kaffrine		3‰	3,5‰	3‰	2,7‰
Koungheul		14,2‰	2,65‰	8‰	5‰
Malem Hodar		2‰	3,9‰	1,8‰	1‰
Pourcentage des femmes qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	Régions administratives				
	Fatick	13,08%	16,50%	18,0%	25,0%
	Kaolack	19,30%	21,87%	21,0%	23,0%
	Kaffrine	24,00%	29,50%	26,0%	28,0%
	Districts sanitaires				
	Foundiougne	16,00%	24,17%	18,0%	21,0%
	Passy	10,30%	16,60%	15,0%	20,0%
	Sokone	13,20%	19,50%	18,0%	22,0%
	Kaolack	22,56%	23,95%	23,0%	24,5%
	Ndoffane	11,70%	18,69%	12,0%	15,0%
	Guinguinéo	12,77%	16,77%	14,5%	16,5%
	Birkelane	19,00%	28,53%	23,0%	27,0%
	Kaffrine	24,00%	29,62%	25,5%	26,5%
	Koungheul	22,47%	30,00%	26,0%	30,0%
	Malem Hodar	26,00%	29,60%	28,0%	30,0%
Nombre de victimes des violences sexuelles qui ont bénéficié d'une prise en charge (médicale, psychosociale et/ou juridique)	Régions administratives				
	Fatick	0	0	Pas de valeurs cibles intermédiaires fixées	180
	Kaolack	0	0		180
	Kaffrine	0	0		96

NB : L'indicateur « pourcentage des accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié » a connu un changement de mode de calcul au cours de l'année 2020, par une décision du niveau central (DSME). Il est maintenant considéré au dénominateur le nombre d'accouchements dans la structure au lieu du nombre de grossesses attendus.

Quelques réalisations notables sont à démontrer en rapport avec l'outcome :

- Par rapport à l'IOV 1, au moins 9 femmes sur 10 ont bénéficié d'un accompagnement par un prestataire de santé qualifié. L'essentiel des Régions et districts cibles a atteint et même dépassé son objectif en année 3 (données 2021). Ceci s'expliquerait d'une part par la disponibilité des sage-femmes et infirmiers dans la grande majorité des postes de santé et d'autre part par la formation en SONU et le coaching sur site de ces derniers dans le cadre de l'intervention démontrant ainsi l'impact à court terme d'un personnel qualifié pour améliorer l'offre de soins.
- Concernant l'IOV 2 portant sur le taux de mortalité néonatale, on enregistre globalement une baisse au niveau des 3 régions. Fatick a atteint sa cible en 2021. Une baisse du taux de

mortalité est notée au niveau des districts de Sokone, Ndoffane, Guinguinéo, Birkelane et Kounghoul, avec une atteinte de la cible prévue en année 3. Les formations réalisées par l'intervention sur la santé périnéonatale (SPNN), les SONU et les coachings sur site, mais également une meilleure organisation des services de pédiatrie et le relèvement du plateau technique ont contribué à ces résultats.

Les Régions de Fatick et Kaffrine sont à environ 50% de réalisation par rapport à la cible finale. Les districts, Guinguinéo, Birkelane et Kounghoul ont dépassé la cible finale. Ndoffane et Sokone sont respectivement à 79,6% et 86,9% de réalisation au regard de la valeur de base et cible finale.

La moindre évolution dans les districts de Foundiougne, Kaolack, Malem Hodar et Passy s'explique entre autres par une meilleure notification des décès néonataux, une insuffisance de pédiatres, de formation sur la Santé Péri néonatale y compris « Help Baby Breath » (HBB), de formation des infirmiers et sage-femmes sur la prise en charge du nouveau-né et de structures dédiées à la prise en charge du nouveau-né.

- En Année 3, l'indicateur relatif au pourcentage des femmes qui utilisent les méthodes modernes de planification familiale (PF) a augmenté dans sa globalité avec une nuance au niveau de la Région de Fatick qui avait déjà une valeur de base inférieure aux autres.

Les DS de Foundiougne, Ndoffane, Guinguinéo, Birkelane, Kaffrine, Kounghoul ont dépassé la cible finale. Les DS de Passy, Sokone, Kaolack sont respectivement à 65%, 71,6% de réalisation et le DS de Malem Hodar à 90% de réalisation. Ces progrès s'expliquent par la formation des prestataires sur l'ISBC/PF, la PF Post partum (PP) et la gestion du fichier PF et la réalisation des stratégies avancées PF, la relance des irrégulières PF par les bajenu gox.

- Même si en année 3 il n'y a pas encore eu de prise en charge holistique (médicale, psychosociale et/ou juridique) de victimes de VSBG, le processus de mise en place du CAU de la région de Kaolack a connu certaines avancées en année 3, notamment :

- 1-L'opérationnalisation du comité régional de pilotage et du groupe de travail multi-sectoriel sur les violences sexuelles et basées sur le genre de la région de Kaolack ;
- 2-La transmission des plans de construction par l'équipe et sa validation par le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la protection des enfants (MFFGPE) ;
- 3-La réalisation en cours de l'étude socio anthropologique sur les violences sexuelles faites aux femmes, aux enfants et aux adolescents en collaboration avec le CEFORP et les universités de Gand et université catholique de Louvain (Belgique).

1.2.2.4 Objectif spécifique N°4 : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum

Outcome : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum					
Indicateurs	Valeur de base (2019)	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Pourcentage des personnes formées démontrant un changement de comportement, dans l'exercice de leurs fonctions/mandats	0%	ND*	ND	75%	75%
Pourcentage d'organisations partenaires démontrant d'une performance améliorée	0%	ND*	ND	Pas de cibles intermédiaires définies	50%

*Les études CAP et la Capitalisation qui doivent permettre la mesure des changements de comportement des personnes formées et l'amélioration des performances des organisations partenaires a démarré au mois d'**août 2022**.

Quelques changements de comportement ont été notés auprès de certaines cibles, tels que les sage-femmes formées en échographie qui aujourd'hui réalisent des échographies et font l'interprétation des résultats. L'équipe SOU de Koungeul pratique des césariennes sur place et ne réfère plus les patientes vers d'autres hôpitaux, ce qui a réduit le taux de mortalité maternelle et infantile. Les formations sur le numérique et le genre Participent à la réduction de la fracture numérique de genre.

L'appui à l'élaboration de la SNPS et la formation des acteurs portuaires participera à la croissance de l'économie et la création d'emploi décent.

1.2.2.5 Objectif spécifique N°5 : Améliorer l'accès équitable aux médicaments, vaccins et produits médicaux de qualité au Sénégal avec attention au renforcement du système de santé

Outcome : Améliorer l'accès équitable aux médicaments, vaccins et produits médicaux de qualité au Sénégal avec attention au renforcement du système de santé					
Indicateurs	Valeur de base (2020)	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Contribution au taux de disponibilité des médicaments et produits traceurs de qualité (Source DPPD 2021-2023)	67%	NA*	ND	Pas de cibles intermédiaires définies	95%
Contribution au taux de satisfaction demandes de prise en charge des soins médicaux des personnes vulnérables (Source DPPD 2021-2023)	44%	NA*	ND	Pas de cibles intermédiaires définies	62%

L'intégration de cet objectif spécifique s'aligne avec une priorité majeure de l'Etat Sénégalais visant à rendre le pays autonome dans sa production de vaccins et de médicaments. Il est trop tôt pour souligner des évolutions au niveau de l'outcome. Les décisions prises à l'atelier de la théorie du changement affineront les cibles dès le mois de septembre 2022.

1.3 Performance du portefeuille

L'appréciation de la performance du portefeuille présente une synthèse de la performance de la mise en œuvre de chaque intervention, ainsi que plus globalement une analyse au niveau du portefeuille pays.

1.3.1 Performance des interventions

Une présentation de l'auto-performance des interventions du portefeuille pays suivant l'utilisation des critères DAC et les scores attribués (A, B, C, D)² se trouve ci-dessous :

Interventions du portefeuille pays	Pertinence	Efficacité	Efficienne	Durabilité
Intervention 1	A	C	C	A
Intervention 2	A	A	B	B
Intervention 3	A	A	B	B
Intervention 4	A	A	B	A
Intervention 5	A	A	A	B

² La grille de performance est reprise à l'annexe 1 du canevas du rapport de résultats des interventions.

1.3.2 Analyse de la performance du portefeuille pays

1.3.2.1 Pertinence

Les interventions du pilier 1 sont parfaitement alignées avec les politiques nationales. Le projet Agropole a été placé dans les priorités nationales par le chef de l'Etat Sénégalais. C'est ainsi que la pose de la première pierre du module régional de Fatick a été réalisée par le Ministre du développement industriel et des PMI en présence de notre Ambassadeur belge, la BAD, la BEI, ONUDI et la DUE le 23 Mai 2022.

Toutefois, la décision validée par le CMPC 2021 de concentrer les investissements de la Belgique sur le module régional a fortement limité la capacité d'accueil d'entreprises qui est passée de 35 pour deux sites à 10 pour un site (le module central ayant la plus grande capacité d'accueil). Il convient de revoir à la baisse les valeurs cibles de certains indicateurs pour tenir compte de cette décision stratégique.

L'intervention 3 du Pilier 2 du Programme de coopération sénégal-belge 2019-2023 est en parfaite cohérence avec les objectifs prioritaires du Sénégal en matière de Santé de la reproduction. Elle est alignée au Plan National de Développement Sanitaire (PNDSS 2019-2028) du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) et au Plan d'action national pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains 2017-2021 du Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE)

Elle utilise une approche basée sur les droits humains, avec une attention spécifique sur les inégalités de genre qui déterminent la santé des femmes et leurs enfants, ainsi que celle des adolescent(e)s et les jeunes.

Les trois résultats de l'intervention 3 sont étroitement liés aux droits d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive.

Les formations, les études et les expertises mises en œuvre par l'intervention « Tàggat » (Pilier 3), entrent dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie tel que visé dans l'ODD4. L'intervention « Tàggat » est donc toujours dans la lignée des stratégies sénégalaises de développement des ressources humaines en contribution à la croissance économique, sociale, durable et inclusive dans une approche basée sur les droits humains.

Le programme de renforcement des fonctionnaires et des Badiénous Gox en numérique et genre pour participer à la réduction de la fracture numérique est en phase avec la Stratégie SN2025 (axe 2 du PSE, le développement du capital humain). Les formations des acteurs portuaires sur le « Leadership portuaire et la logistique », ainsi que l'appui pour l'étude pour l'élaboration de la SNPS entrent en droite ligne avec l'ambition de l'Etat de faire du Sénégal un hub maritime et portuaire. Le développement des capacités et des compétences des professionnels de la santé est aligné avec la lettre de politique sectorielle du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) et participe à réduire la mortalité maternelle et infantile. La logique d'intervention de « Tàggat » reste claire et bien structurée.

Concernant l'intervention 5, la promotion de la production locale de vaccins, de médicaments et de produits médicaux de qualité au Sénégal, s'inscrit en droite ligne des politiques nationales majeures : le Plan Sénégal Emergent (PSE) mais aussi la Politique et stratégie d'industrialisation du Sénégal (2021-2035) du Ministère du Développement de l'Industrie et des Petites et Moyennes Industries (MDIPMI) qui inclut le développement de l'industrie pharmaceutique et de la pharmacopée parmi les axes principaux et le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS). De même, la Belgique a fixé comme une de ses priorités la nécessité de contribuer à un accès plus équitable aux médicaments, vaccins et produits de santé de qualité. Elle a été affirmée lors de la table ronde ministérielle organisée par la ministre belge de la coopération au développement au

cours de sa visite au Sénégal en avril 2021. Enfin, l'intervention répond aux besoins d'accompagnement et de renforcement des groupes cibles porteurs d'obligations, notamment le MSAS dans la mise en œuvre de son plan d'action national pour un meilleur accès des populations sénégalaises (notamment les plus vulnérables) aux médicaments et produits de santé de qualité.

La logique d'intervention est appropriée. En effet, à l'issu du LAB Pharma qui s'est déroulé en octobre 2021, une feuille de route comportant les projets et réformes phares a été réalisée et a conduit à la rédaction du cadre logique de l'intervention. En outre, l'atelier sur la « théorie de changement » organisé en juillet 2022 et auquel ont participé toutes les parties prenantes a permis de stabiliser le cadre logique de l'intervention.

1.3.2.2 Efficacité

L'intervention 1 du Pilier 1 a été moins efficace que prévu. En effet, les décisions importantes prises sur le projet (concentration de l'intervention Enabel sur Fatick et Sokone) et les retards observés sur le financement des autres bailleurs compromettent l'atteinte de l'outcome dans son intégralité.

L'intervention 2 du Pilier 1 a réussi à adapter sa stratégie en fonction de l'évolution du contexte. Ce qui laisse présager que le tissu économique des entreprises du Sine Saloum sera renforcé par l'intervention.

L'intervention 3 du Pilier 2 va certainement atteindre l'outcome en termes de qualité et de couverture. Les activités et les outputs sont cohérents avec l'outcome. L'intervention est dans une bonne dynamique et les principaux chantiers / processus des trois résultats à atteindre sont en train d'être réalisés ou sont programmés pour la fin de l'année 2022.

L'efficacité sera davantage renforcée avec l'utilisation d'une partie de la réserve budgétaire afin de contribuer, d'une part à l'accessibilité des populations aux spécialistes des hôpitaux (en particulier grâce à la télémédecine), et, d'autre part, à améliorer sensiblement la prise en charge des lésions précancéreuses du col de l'utérus et du cancer du sein dans les trois régions concernées.

Les risques et hypothèses inhérents à la mise en œuvre du programme du Pilier 2 sont gérés jusqu'à présent de manière proactive et les relations institutionnelles avec les partenaires sont assez bonnes.

Pour le pilier 3, la réalisation de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. En effet, à la fin de l'année 3, l'essentiel des activités programmées a été réalisé dans les délais. Les trois résultats ont connu des taux d'exécution corrects. Les formations dispensées sur les thématiques de la santé, du numérique et du genre, et de l'entrepreneuriat durable ont été de qualité et déroulées par des experts. L'intervention a adapté sa stratégie pour dérouler les activités dans les conditions optimales. Les formations des pharmaciens sur la chaîne logistique ont été faites en E-learning. Les formations en numérique et genre ont été décalées et déroulées en fin d'année 3 dans un environnement favorable. L'intervention a réussi à adapter ses activités pour appuyer la relance de l'industrie pharmaceutique (LAB Pharma), ce qui a motivé la création d'une nouvelle intervention 5 dans le portefeuille bilatéral. Cela démontre la flexibilité de l'intervention à s'adapter à l'évolution du contexte.

Concernant le Pilier 4, la logique d'intervention avait prévu 6 mois de mise en place du projet pour permettre d'affiner son approche notamment avec les partenaires étatiques sur base des engagements qu'ils pouvaient attendre des PTF et d'une définition plus étoffée de leur plan d'action global de relance de l'industrie pharmaceutique. Cette période a été mise à profit pour bien définir l'organigramme du projet, les éléments de partenariat avec le MSAS et la CS principale relative au projet.

L'intervention 5, en mettant l'accent sur l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel, la gouvernance du secteur, la formation aux métiers et la recherche et développement contribue substantiellement à la mise en place d'un environnement favorable au développement de la production et à la distribution locale des médicaments, vaccins et produits de santé de qualité pour la population et donc à la réalisation de l'outcome.

L'intervention 5 adapte sa stratégie opérationnelle suivant les différents plans d'actions à différents niveaux élaborés et mis en œuvre par les partenaires institutionnels (Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS/ Delivery Unit (DU), Agence sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP)). Sa présence permanente dans les instances de concertation technique (Comité de suivi des travaux des GTT, Team Belgium) et de gouvernance (Comité de pilotage de la DU) lui permet d'anticiper et de mieux gérer les risques potentiels qui peuvent survenir dans la mise en œuvre des activités.

1.3.2.3 Efficience

Dans le cadre du pilier 1, du fait de l'évolution du contexte sur les 2 premières années (non-disponibilité de l'étude de faisabilité par ONUDI, difficultés dans la levée de la clause de conditionnalité, situation sanitaire internationale), un retard important s'est accumulé sur la mise en œuvre des infrastructures, ce qui impacte certaines activités d'accompagnement des entreprises. Sur l'intervention 1 des mesures sont en cours de mise en œuvre pour rattraper le retard, tandis que sur l'intervention 2 la stratégie est de développer des activités alternatives pour atteindre les résultats. Pour cette dernière, la plupart des inputs sont disponibles dans les délais. Quelques retards sont à rattraper sur certaines activités, mais sont sans incidence majeure sur l'atteinte des résultats.

Au-delà de l'appui financier, l'action de l'équipe Enabel sur l'agropole centre est saluée par tous les partenaires publics et permet à l'Etat de mettre en avant des résultats qui rivalisent avec ceux de l'agropole Sud et viennent renforcer l'expérience de tous les acteurs nationaux sur la mise en œuvre des agropoles au Sénégal.

Pour l'intervention 3 du Pilier 2, l'équipe technique nationale a été renforcée en novembre 2021 par le recrutement d'une Assistante en Suivi et Evaluation permettant un meilleur suivi des activités de terrain et l'amélioration de la collecte et consolidation des données. Les outputs seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais il reste un effort particulier à fournir pour assurer un suivi rapproché des activités en particulier pour les livrables des conventions de subsides et garantir la diffusion d'une approche axée résultats dans l'ensemble du projet : outputs des formations, maintenance des réhabilitations, etc.

L'équipe fait preuve d'agilité pour le suivi des volets réhabilitations et aménagements en se coordonnant avec efficience avec les partenaires nationaux et veille ainsi au maintien de la planification.

Dans le cadre de l'intervention 4/pilier 3, malgré la vacance du poste de l'expert en ingénierie de la formation et développement des Ressources Humaines, la plupart des activités planifiées et programmées ont été déroulées dans les délais au terme de l'année 3. L'étude sur la Stratégie Nationale Portuaire du Sénégal (SNPS) a été retardée du fait des difficultés d'implication de certains acteurs portuaires et le livrable est attendu au 31 décembre 2022 ; aussi un retard a été observé dans la réalisation des modules 3, 4 et 5 du programme sur le leadership portuaire et la logistique, ce qui a eu une incidence sur l'atteinte du résultat 2.

Pour l'intervention 5 du Pilier 4, l'équipe de mise en œuvre s'est stabilisée en juin 2022 avec l'arrivée de l'IM. Il a été décidé de recruter une expertise nationale SPEX qui permet d'avoir un dialogue politique continue avec le MSAS et ainsi suivre l'évolution de leur agenda. Ce

dialogue est d'autant plus précieux que ces derniers étant sous pression, nous sollicitent en dernière minute pour les activités en régie.

La plupart des activités sont dans les délais, notamment celles relatives au résultat 2 qui focalise les priorités en 2022. Certaines sont retardées, particulièrement celles relatives au résultat 1 (accompagnement de la DU) et 3 (appuis aux projets de Recherche et développement) mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs qui seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité.

1.3.2.4 Durabilité

Concernant le pilier 1, le comité de pilotage, le MDIPMI et tous les partenaires sont fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet qui bénéficie d'un appui total des plus hautes autorités. L'équipe Enabel travaille en synergie avec les partenaires nationaux. Etant étroitement liée à l'équipe nationale, elle contribue au renforcement des compétences et de la dynamique au sein de la cellule nationale d'exécution du projet (CEP).

L'intervention 2 s'appuie sur les structures nationales et le travail de renforcement de ces structures doit se poursuivre.

Pour le pilier 2, la durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes / internationales (exemple : la guerre actuelle en Ukraine).

Une attention particulière devra être accordée à la disponibilité de ressources humaines et financières pour garantir une bonne maintenance des équipements biomédicaux.

Par ailleurs, le Comité de pilotage et les autorités locales compétentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.

Le Pilier 2 bénéficie également de l'appui du niveau politique et des institutions chargées de la mise en œuvre de l'intervention, et tout indique que cet appui se poursuivra dans le futur. La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Un accompagnement des régions médicales peut s'avérer nécessaire pour améliorer leur gestion financière en vue de garantir la durabilité.

Dans le cadre du Pilier 3, toutes les activités de formation, étude et expertise sont approuvées par le COPIL ou le comité technique suivant les dispositions de la lettre d'entente signée entre Enabel et la Direction de la Coopération économique et financière. Enabel a aménagé des Maisons digitales appelées « Connect'Elles » fonctionnelles (Kaffrine, Kounghoul et Fatick) qui permettent à ces femmes d'intégrer l'utilisation de l'informatique dans la gestion de leurs activités, et de pérenniser leurs acquis. La note d'orientation stratégique de l'étude sur la SNPS a été validée par le Président de la République du Sénégal, pour rappeler l'appui et le portage institutionnel de la stratégie portuaire au plus haut niveau. L'intervention 4 est bien intégrée aux structures institutionnelles à travers les protocoles et conventions de partenariat signés. Les formations, études et expertises réalisées contribuent à l'amélioration des capacités institutionnelles et de gestion des structures.

L'intervention 5 a permis de fédérer un ensemble de PTF prêt à appuyer la relance de l'industrie pharmaceutique –avec des engagements pour 2023-. En ce sens, l'intervention permet d'une part de structurer l'écosystème en répondant à 3 enjeux clés que sont la gouvernance, la création d'une autorité de régulation et la recherche et le développement pour répondre au défi d'une production locale de vaccins et de médicaments à court terme. Le pilier a également donné une certaine voix à suivre et cadences aux autres ptf's pour assurer un investissement des plus durables.

Aussi, l'étude d'ingénierie financière sera réalisée par la fondation CHAI et permettra à l'ARP d'élaborer son business plan et d'envisager son autonomie financière à terme, une des conditions clefs de la durabilité des résultats de l'intervention, en s'appuyant essentiellement sur la mobilisation de ses ressources propres (redevances, revenus de prestations) et des subventions de l'Etat. L'autonomie financière de l'ARP dépendra de la bonne application des recommandations de l'étude.

Par ailleurs, l'atelier « théorie de changement » à lequel ont participé toutes les parties prenantes devrait favoriser l'appropriation collective de l'intervention. Le portage et l'ancrage institutionnel de l'intervention ainsi que les enjeux politiques et stratégiques placés au plus haut niveau pour la relance de l'industrie pharmaceutique au Sénégal constituent un gage de durabilité des résultats de l'intervention.

1.3.3 Thèmes prioritaires

1.3.3.1 Environnement et changement climatique

L'investissement du Pilier 1 pour ce thème transversal est fondamental pour une réelle valeur ajoutée du portefeuille face aux défis environnementaux et climatiques constatés tant à l'échelle globale - dernier rapport GIEC - que nationale. C'est ainsi que durant cette année 3, des approches innovantes et ambitieuses ont été mises en œuvre pour faire de l'agropole centre un espace modèle en matière de durabilité environnementale :

- ✓ Intégration dans les cahiers des charges des marchés d'infrastructures de clauses sur la performance thermique des bâtiments, l'utilisation des matériaux locaux biosourcés, géosourcés, sur la conception bioclimatique des bâtiments
- ✓ Elaboration d'un marché pour l'approvisionnement en énergie renouvelable du Module Régional de Fatick
- ✓ Elaboration d'un marché pour le dessalement d'eau de mer pour l'approvisionnement renouvelable en eau du module régional de Fatick
- ✓ Formation des relais des OP organisations paysannes accompagnées par les ONG sur l'agroécologie

Par ailleurs dans le cadre du pilier 3, l'étude réalisée sur la production de spiruline constitue une contribution dans la recherche d'alternatives et de solutions innovantes face aux changements climatiques en vue d'augmenter la résilience du Sénégal et atténuer ses impacts sur la nutrition humaine et animale.

L'intervention a également accompagné le secrétaire exécutif à l'organisation de la 9^{ième} édition du Forum mondial de l'eau en mars 2022, par la mise à disposition d'une expertise internationale. Le Young water fellowship (YWF) Sénégal réalisé en vue d'appuyer la participation des jeunes entrepreneurs sénégalais dans ce Forum a intégré dans ses critères de sélection des projets l'aspect résilience face aux changements climatiques. Dans un pays sahélien comme le Sénégal, la question de l'eau et de l'assainissement touche directement l'environnement.

1.3.3.2 Genre

L'alignement du portefeuille avec la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre 2016-2025 (SNEEG) du Sénégal et l'usage des données sexospécifiques ont permis de jeter les bases préalables d'une approche transversale sur le genre et de mettre en œuvre des approches ciblant spécifiquement la promotion de l'égalité hommes-femmes au sein des 3 piliers (avec une valeur ajoutée du Pilier 3 qui renforce les approches des piliers 1 et 2). Le 4^{-ème} pilier étant à ses débuts verra ce volet davantage explicité en année 4.

C'est ainsi que pour le pilier 1 :

- ✓ Le programme d’alphabétisation professionnalisante élaboré durant cette année 3 cible majoritairement les femmes en vue de leur autonomisation ;
- ✓ Le programme d’incubation concerne des femmes à 35% ;
- ✓ Il y a une proportion élevée de femmes parmi les bénéficiaires des formations financées par 3FPT (93,5%) ;

L’intervention 3/ pilier 2 mène plusieurs activités pour contribuer à la réduction des inégalités de genre, notamment pour la promotion des droits en santé sexuelle et reproductive, la protection et prise en charge des violences sexuelles et basées sur le genre. A cet effet, plusieurs ateliers de vulgarisation de la loi 2020-05 criminalisant le viol et la pédophilie continuent d’être déroulés dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine. De même, on note une sensibilité au genre dans les critères de sélection pour la formation des pairs éducateurs, afin de donner les mêmes chances aux filles dans l’acquisition de connaissances sur la SRAJ.

Par ailleurs, la mise en œuvre du marché de services signé avec les Unités Départementales d’Assurance Maladie (UDAM) a permis l’enrôlement de 11 510 femmes enceintes ou en post partum et de leurs familles au terme de l’année 2021, ce qui a permis de protéger ces femmes des dépenses catastrophiques de santé.

Concernant le pilier 3, la stratégie de formations cible tant le niveau local que central : des formations ont été réalisées en compétences numériques en ciblant l’autonomisation des femmes relais communautaires ainsi que sur le numérique et le genre à destination de dirigeants au sein des structures partenaires institutionnels. La finalité des programmes d’accompagnement sur le numérique et le genre est de faciliter l’accès pour tous à l’information et à l’éducation, l’accès des femmes aux instances de décision et d’encourager l’utilisation effective des connaissances acquises dans l’exercice de leurs fonctions et une meilleure intégration du genre dans la formulation des projets et programmes de l’Etat.

1.3.3.3 Digitalisation

La promotion d’une société numérique inclusive au niveau de l’entrepreneuriat et des services sociaux de base dans le domaine de la santé a été au cœur de cette troisième année de mise en œuvre du Portefeuille bilatéral alors que les besoins en digitalisation suite à la crise COVID 19 s’expriment de plus en plus au sein des institutions partenaires.

Pour le pilier 1, des activités spécifiques pour la performance des entreprises ont été réalisées et ont permis de poser des premiers jalons pour une mise à échelle l’année 4 (start-up numériques/23 sélectionnées dans la première cohorte de l’incubateur « Dekkal yaakaar »).

Dans le domaine de la santé durant l’année écoulée, le centre de santé de Sokone a été complètement digitalisé afin d’améliorer la qualité des informations sanitaires et sociales, les compétences des agents de santé et la gouvernance sanitaire et ainsi atteindre un degré de maturité qui permettra de se concentrer sur la capitalisation de cette expérience en année 4. Par ailleurs, afin de rapprocher les soins spécialisés (hôpitaux de région) des populations, des initiatives de télémédecine ont été envisagées -utilisation de la réserve-pour contribuer à réduire la « fracture territoriale » entre les centres urbains et le milieu rural. Des études anthropologiques préalables sur l’acceptation, la prise en charge des couts, etc. ont permis de jeter les bases des activités.

Le Pilier 3 s’est concentré sur l’accessibilité des données à travers- l’étude de faisabilité pour la mise en place d’une plateforme numérique pour la Direction de Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) qui facilitera l’accès de leurs données scientifiques aux entrepreneurs et porteurs de projet sur l’eau et l’assainissement. L’intervention a également accompagné l’amélioration de la plateforme du guichet unique

de Sénégal Numérique SA pour la dématérialisation des services. Ces dispositifs digitaux participent à l'accès à l'information et aux services offerts par l'Etat aux populations.

Le Pilier 4 s'inscrit dans la continuité d'un appui dans le domaine de la santé en exploitant les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies. Un atelier s'est tenu au mois de février pour opérationnaliser le plan de développement institutionnel de l'ARP. S'en est suivi des échanges avec Enabel pour appuyer la modernisation du système d'informations de l'ARP. La digitalisation des dossiers ainsi que des différentes activités de l'ARP (enregistrements, autorisation de mise en marché, octroi de licences, fonctions réglementaires) contribuera à une plus grande transparence des informations, une efficacité dans l'organisation des tâches, une meilleure efficacité des services (réduction des délais) et un meilleur suivi de la mise en œuvre des fonctions réglementaires propres à l'ARP.

1.3.3.4 Emplois décents

Des étapes majeures ont été franchies à travers l'appui à la formalisation des statuts des entreprises :

- ✓ La convention de subside élaborée avec l'ONFP et qui est en cours de finalisation va permettre de délivrer des titres professionnels aux bénéficiaires afin qu'ils puissent occuper des emplois liés à leur niveau de qualifications sur la base de contrats respectant le droit du travail.
- ✓ La mise à niveau des entreprises avec l'appui du BMN amènera les entreprises à respecter les droits des travailleurs et à offrir des emplois décents

L'approche holistique du pilier 2 prévoit l'accès des femmes et des ados/jeunes aux services de santé reproductive de qualité, la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à base d'une approche multisectorielle et multi-acteurs, l'amélioration qualitative de la santé de la mère et l'enrôlement des femmes enceintes dans les mutuelles de santé. Ces différentes activités en visant particulièrement les jeunes et les femmes, contribuent à une protection sociale des bénéficiaires du programme et indirectement à la préservation de leur revenu.

L'intervention 4 du Pilier 3 contribue à offrir un cadre formalisant la création d'emplois décents :

- Programme d'accompagnement de 14 jeunes entrepreneurs pour les appuyer à créer leur entreprise et des emplois une fois leur projet concrétisé.
- la logique d'appui concernant la stratégie nationale portuaire du Sénégal, vise à accompagner les partenaires à analyser leur besoin en formation et accompagnement pour les métiers portuaires.
- Des formations ont également été fournies aux leaders pour les sensibiliser aux différents métiers et besoins en compétences leadership et logistique.
- De même l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une usine de transformation de la pomme de terre et de ses produits dérivés au Sénégal vise aussi la création d'emplois décents pour les femmes et les jeunes.

1.4 Synergies et complémentarités

1.4.1 Synergies et cohérence stratégique du portefeuille

A l'issue du dernier COPIL, il a été décidé de rebasculer une partie de la programmation du Pilier 3 sur le budget du Pilier 1 après les engagements qui ont été effectués pour appuyer la relance de l'industrie pharmaceutique. Cet exercice a permis d'effectuer un travail de synergie entre les IM et de prioriser les activités du Pilier 3 jusqu'à la fin du portefeuille principalement sur les volets de renforcement en compétences numériques, le volet portuaire contribuant transversalement à l'objectif de développement durable du

Portefeuille et les formations du personnel de santé sur des matières spécifiques. Il est question de formation des sage-femmes en échographie obstétricale de base et des médecins en endoscopie et les infirmiers et sage-femmes, à la demande de la DSME (Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant) en anesthésie-réanimation pour une durée de 2 ans. Des formations en santé publique et colposcopie sont également en cours au profit de médecins de la zone d'intervention.

Le pilier 3 a été le moteur central de la formulation du Pilier 4. En appuyant le LAB Pharma en octobre 2021 qui a été le catalyseur du plan de relance de l'industrie pharmaceutique, Enabel à la demande du MSAS a été en capacité de formuler le Pilier 4 qui s'est rajouté au portefeuille. Cette réactivité et approche en continu ont permis d'instaurer une confiance accrue entre Enabel et le MSAS.

1.4.2 Synergies et complémentarité avec les projets pour tiers

- Avec PARERBA UE : Prise en charge des besoins en formation de leurs entreprises et organisations partenaires en collaboration avec 3FPT
- Avec la TEI Agropole centre (ancien PARSAD) dont toute la formulation est conçue en synergie étroite avec l'agropole centre.
- Avec ACTIV'INVEST UE : Appui à la mise à niveau de 7 entreprises de l'agropole (bootcamp, diagnostic, formations et mise en relation avec les partenaires financiers). Il est important de remarquer que l'Expert en financement des PME que BIO Invest met à disposition via un Accord Spécifique de Coopération financé par le Pilier 1, travaille activement pour rendre effectif le financement des projets d'investissement proposés par ces 7 entreprises.

Les résultats de la digitalisation du centre de Sokone sont partagés avec le projet Direcct – Appui en digitalisation volet santé et entrepreneuriat financé par UE et mis en œuvre ensemble avec l'AFD-. L'approche visée est d'élaborer des approches conjointes de capitalisation et d'appui à la maintenance des innovations introduites à travers entre autres des renforcements en compétences du personnel au niveau central et décentralisé. L'effet visé est de renforcer la durabilité de cette intervention. Toujours au sein du Pilier 2 et en lien avec le Pilier 3, le projet UE Etat Civil-Nekkal a élaboré un plan de communication et de sensibilisation qui s'appuiera sur les relais communautaires – Bajenu Gox déjà formés par le pilier 3 pour le suivi de l'enregistrement des naissances.

Lors du Forum mondial de l'eau en mars 2022 à Dakar, l'intervention 4 Pilier 3 a travaillé en étroite synergie avec les projets financés par l'union européenne à savoir PARERBA, le Projet Entrepreneuriat et Mobilité (PEM) et ACTIV'INVEST. L'opportunité a été offerte aux projets tiers de faire la présentation, la promotion et améliorer la visibilité de leurs activités. Le stand 'Team Belgium 4 Water' a été financé sur le Pilier 3 et est devenu un réel succès car tous les acteurs belges s'y retrouvaient (public, privé, académique, NGO etc).

Avec le PARERBA, le Pilier 3 a financé l'étude de faisabilité d'une usine de transformation de la pomme de terre et des produits dérivés. Dans ce cadre, ACASEN bénéficiaire de cette étude prévoit de mettre en place une usine de production de frites surgelées à Sandiara pour un investissement de 2,1 millions d'euros. Un contrat a été signé entre PARERBA et ACASEN.

1.4.3 Autres synergies et complémentarités

L'année 3 du portefeuille a été marquée par une augmentation des collaborations Team Belgium par le déploiement conséquent d'expertises :

L'expertise déployée par BIO Invest pour le Pilier 1 est fortement appréciée pour renforcer l'intervention 2 sur le volet investissement.

Les collaborations sur la recherche action avec l'université de Gand et l'université catholique de Louvain et la société civile sénégalaise CEFORP ont permis de faire

progresser les résultats en matière de réduction des violences sexuelles faites aux femmes, aux enfants et aux adolescents.

Le programme de bourses “Young water fellowship, Sénégal 2020” organisé par le pilier 3 est réalisé en synergie et complémentarité avec l’ASBL Young water solutions (YWS) qui prévoit un programme de formation et coaching de jeunes entrepreneurs porteur de projet innovant dans l’eau et l’assainissement. Ces jeunes entrepreneurs ont présenté leur projet pendant le Forum mondial de l’eau en mars 2022 à Dakar et ont eu l’occasion d’élargir leur réseau grâce à la présence d’entreprises belges au stand Enabel.

Le pilier 4 portant appui à la relance de l’industrie pharmaceutique s’appuie sur une série d’expertises belges. Une Convention de Subside a été signée avec QUAMED et des ACS Accord Spécifique de Coopération sont en cours de négociation avec L’Agence fédérale belge des médicaments et des produits de santé (AFMPS) et Sciensano.

Enabel prend une part substantielle dans l’appui à la mise en œuvre du Plan d’Action National (PAN) élaboré et porté par l’ARP, tant sur le plan technique que financier. Ce qui lui confère un positionnement stratégique privilégié reconnu par le MSAS. Néanmoins, la contribution des autres PTF est indispensable afin de combler le gap de financement qui permettra à l’ARP de se stabiliser et d’être pleinement opérationnel. La synergie d’actions entre les différents PTF dans l’appui à l’ARP a été central dans les activités du Pilier 4. Il reste à coordonner avec les institutions compétentes OMS, DUE, pour une meilleure efficacité et efficience des financements et appuis techniques mis en œuvre.

1.5 Principaux constats, risques et opportunités

1.5.1 Dialogue politique (Policy dialogue)

L’engagement politique de la Belgique à vouloir appuyer rapidement la production locale de vaccins au Sénégal a permis de reconfirmer Enabel comme un acteur incontournable pour l’amélioration de l’accès aux soins de santé de base dans le pays. Le dialogue politique entamé dans ce sens début 2021, a permis de faire converger les intérêts d’un partenariat entre les deux pays autour de solutions préalables structurantes visant à accueillir des projets porteurs dans le domaine de la production de médicaments et de vaccins dans les années à venir.

Le pilier 3 poursuit l’appui à une réforme importante visant la gouvernance du secteur maritime et portuaire à travers la formulation d’une stratégie nationale portuaire, le renforcement des décideurs dans des domaines clés et l’ébauche d’une stratégie d’implémentation de cette dite stratégie. Ce domaine nécessite une approche inclusive des parties prenantes, car la réforme peut potentiellement impacter les prérogatives d’acteurs clés. Et, la représentation et l’Ambassade ont à maintes reprises relayés son engagement à procéder comme tel.

1.5.2 Expertise

Le Pilier 1, via un Accord Spécifique de Coopération avec BIO Invest, a mobilisé un expert international en financement des PME qui a intégré l’équipe de mise en œuvre pour une durée totale de 22 mois. Son rôle spécifique est d’élaborer et de mettre en œuvre, en collaborations avec les partenaires d’exécution en charge du renforcement des PME, des solutions de financement adaptées aux besoins des industriels souhaitant s’installer dans les parcs industriels de l’Agropole centre, aux coopératives rurales censées approvisionner les sites industriels en matières premières agroalimentaires et aux start-up vertes et numériques incubées par le GIH. Son intervention permettra d’accélérer la concrétisation des investissements pressentis et donc d’augmenter le taux de remplissements des parcs dans un délai plus court.

On note une stabilité du personnel au sein du Pilier 2 qui a vu les différentes activités progresser grâce notamment à une reprise plus fluide des missions de backstopping et des

différents accords-cadres engagés dans les différents domaines clés : universités, digitalisation de Sokone et préparations mise en place télémédecine.

Le pilier 4 a été intégré dans le portefeuille en début d'année pour mettre en œuvre ses activités sur une période de 30 mois. Le recrutement a, entre autres dû à la durée de contrat, fait l'objet de révision par manque de personnel disponible et qualifié selon les attentes que nous avons formulé au départ. Le set-up RH revu permet cependant de répondre aux exigences de ce projet : un IM expérimenté dans les enjeux de gouvernance est accompagné par un Strategic and Policy expert national senior. Ces derniers sont accompagnés par des compétences techniques clés fournies par QUAMED à travers une CS signée en mai 2022. L'ensemble de l'équipe poursuit des contacts permanents avec le partenaire et travaille de façon rapprochée avec le département EST pour progresser dans la finalisation des ASC avec Sciensano et AFMPS qui accuse un certain retard.

Des jalons importants ont été gagnés pour travailler plus efficacement : déménagement dans les nouveaux bureaux à Dakar et Kaolack, arrivée d'un logisticien qui s'est vu décerner parmi ses premières missions, la formulation de divers accords-cadres qui devraient impacter l'efficacité du travail des IM : hôtel, communication, organisation de la flotte.

1.5.3 Modalités de partenariat et opérationnelle

1.5.3.1 Modalités de partenariat

En matière de gouvernance du Portefeuille, les deux COPILS ainsi que le CMPC se sont tenus conformément aux agendas convenus et reflètent une appropriation en progression par les parties prenantes du Portefeuille. En témoigne la demande explicite des membres du COPIL de les aider à davantage se préparer en amont de ces réunions ainsi que les conclusions de la Revue à mi-parcours du Portefeuille. Cependant, la transition politique entre deux périodes d'élections janvier et juillet 2022 a plongé les institutions partenaires dans une attente de définition et nominations aux postes clés de l'Etat. Ce faisant, un certain ralentissement a été enregistré dans notre dialogue institutionnel, notamment pour l'accord de partenariat avec le MSAS pour le Pilier 4.

Concernant les nouveaux accords et contrats conclus sur cette période, la masse critique en termes de volume financier revient au Pilier 1.

Pour les conventions de subsides : la CS signée avec QUAMED pour le Pilier 4, 4 mois après le début du projet, a permis au partenaire de réaliser des sauts substantiels pour la mise en fonction de l'ARP. Un effort d'harmonisation des exigences qualité du suivi des CS a été entamée en rapprochant les services financiers et opérationnels pour le suivi. Un travail de fonds se poursuit pour améliorer les outils de suivi et de rapportage.

Les ASC

L'ASC avec PAI a fait l'objet d'une attention particulière entre PAI, ANAM, Enabel cette année. L'expert international résidentiel, arrivé en décembre 2021, ne sera finalement pas reconduit après septembre 2022 et un appui perlé de PAI est prévu pour les derniers mois à prester.

Les ASC attendus pour l'appui de l'AFMPS et de Sciensano prennent plus de temps à se formaliser et se concrétiser mais devrait aboutir en Q4 2022. Cela n'a pas empêché d'entamer des échanges divers entre le MSAS, Enabel et la team Belgium. Par ailleurs, des démarches seront renouvelées avec l'IMT Anvers, pré identifié dans le DTF pour le volet recherche du Pilier 4.

Protocole/Accord de partenariat

Même si l'accord n'est pas encore complètement formalisé avec le MSAS pour le Pilier 4, les activités se déroulent de façon coordonnée entre Enabel et les techniciens/points focaux/

managers clés de ce projet. La signature d'un accord ne pourra qu'augmenter la visibilité des planifications et la coordination avec les autres PTF.

1.5.3.2 Modalités opérationnelles

Les réunions mensuelles de management se sont tenues avec une certaine régularité avec l'ensemble des IM, les 2 PM et les équipes support. Ces réunions ont permis de contribuer au décloisonnement du travail entre les équipes support partiellement mutualisées et les IM et experts. Par ailleurs, ces moments sont des lieux d'intégration pour les projets tiers principalement pour les projets liés au Pilier 1 que sont DIRECCT, PEM-WECCO et Activ'Invest.

L'organisation RH suit la logique de l'an passé : centralisation des IM à Dakar, services support répartis entre les deux bureaux avec une plus grande intégration et mobilité du chargé de Suivi-Evaluation, domaine qui a été renforcé au sein du Pilier 2 avec le détachement d'un appui en Suivi-Evaluation à Kaolack. La venue d'un logisticien en mars nous a permis de se focaliser sur la politique de sécurité dans les trois pays et de mieux rationaliser la gestion des deux bureaux.

1.6 Gestion des risques

- ***Le risque d'un taux d'occupation faible de l'Agropole centre, avec comme conséquence un déficit de rentabilisation des investissements publics belges et sénégalais du fait d'une évolution défavorable de l'environnement des affaires (pression fiscale directe et indirecte, frein à l'investissement et à la formalisation de l'économie, renchérissement des coûts d'énergie, ...).***

Pour maîtriser ce risque, deux actions avaient été retenues :

- Plaidoyer auprès de la Partie sénégalaise pour un maintien ou une amélioration actuelle de l'environnement des affaires ;
- Suivi des engagements de la Partie sénégalaise dans le cadre du suivi stratégique du Portefeuille et du dialogue politique.

Dans ce sens, le paquet incitatif visant à attirer les investisseurs nationaux et internationaux au sein de l'agropole centre est maintenant à l'étude par la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) du MDIPMI. A cet effet, le Pilier 1 a octroyé une convention de subsides à la CEP afin de lui permettre de mobiliser l'expertise nécessaire à la conception du décret ministériel portant incitations fiscales et non fiscales pour les entreprises adhérentes à l'agropole centre.

Par ailleurs, Enabel participe au groupe technique national "Environnement des affaires et compétitivité" (G50) dont le Co-leadership est assuré par la Banque Mondiale et USAID. Dans ce cadre, Enabel porte les sujets critiques concernant l'attractivité de l'agropole vis-à-vis des investisseurs.

Il n'est en revanche pas possible d'exclure que des aspirants investisseurs se découragent et détournent leur attention vers d'autres opportunités d'investissement si Enabel et la Partie sénégalaise ne respectaient pas le timing de réalisation des infrastructures. Pour mitiger ce risque, Enabel fera participer les investisseurs tout au long du processus de réalisation des infrastructures afin de conserver, voire augmenter leur disposition à investir.

Au terme de cette année 3 de mise en œuvre, au-delà des risques susmentionnés au niveau portefeuille, des risques majeurs ont été également relevés au niveau des interventions. Ceux méritant une attention particulière ainsi que les mesures d'atténuation identifiées et les actions réalisées à cet effet sont présentés ci-dessous par pilier :

Pilier 1/ intervention 1

L'Etat ne réalise pas, d'une manière totale ou accuse du retard dans la réalisation des infrastructures publiques de base devant supporter les parcs industriels

Au titre des mesures d'atténuations identifiées, il avait été retenu d'engager des démarches auprès du MDIPMI pour qu'il transmette une lettre de requête à la BAD pour initier une demande de financement ; l'information régulière de l'Ambassadeur du Royaume de Belgique afin que ce dernier puisse intervenir auprès des instances sénégalaises ; une vigilance accrue sur le délai de livraison de l'étude de faisabilité ; l'appui à la CEP pour la préparation des dossiers d'appel d'offres ; l'appui à la CEP pour la finalisation des études d'Impact Environnemental et Social (EIES) qui conditionnent l'obtention du financement à la BAD.

A cet effet, les courriers ont été transmis par MEPC aux bailleurs et le Conseil d'Administration de la BAD examinera la demande en Octobre 2022 ; La clause de conditionnalité a été levée par la Belgique, le terrain de Mbellacadio (Fatick) a été immatriculé, celui de Sokone est en bonne voie, l'enjeu étant désormais la sécurisation du foncier sur les 18 autres sites de l'agropole centre ; le rapport de l'étude de faisabilité de l'agropole est disponible ; tous les DAO ont été élaborés en régie et transmis ; tous les rapports des études d'Impact Environnemental et Social ont été également fournis et validés.

Réticence du secteur privé national et international à investir dans les parcs industriels

Pour ce risque, les actions définies consistent en :

- La sollicitation de l'avis du secteur privé sénégalais et international sur l'ensemble des activités incitatives en termes d'attractivité pour les investisseurs, notamment en favorisant l'implication du Conseil national des Entreprises, du Patronat National, de l'Union des Chambres Consulaires et de la Chambre de Commerce Européenne.
- La mise en œuvre d'une série d'activités dans le cadre du plan de marketing de la SCE, y compris à l'international, ciblant les investisseurs potentiels européens et la diaspora sénégalaise, de promotion de l'adhésion à l'Agropole, qui vont se dérouler au cours de la phase de mise en place des organes dirigeants de la SCE et de réalisation des infrastructures de base des parcs industriels
- L'appui au MDIPMI pour l'obtention d'une autorisation de vente d'électricité pour les agropoles afin de pouvoir proposer un tarif compétitif aux entreprises.
- L'appui aux entreprises intéressées pour leur faciliter l'accès aux financements et la concrétisation de leur projet

Pour la première action, de nombreux contacts ont été engagés, et le travail a été finalisé pendant l'atelier de structuration au cours de l'étude de faisabilité.

Dans le cadre des activités de promotion de l'adhésion à l'Agropole centre, 150 entreprises intéressées ont été enregistrées dont 91 micro-entreprises. En outre la coopérative des entreprises de l'agropole centre a été créée (SOCAC).

Concernant l'autorisation de vente d'électricité pour les agropoles, des lenteurs sont notées dans la mobilisation des acteurs publics par la CEP.

Pour ce qui concerne l'appui aux entreprises, une convention a été signée avec le Bureau de Mise à Niveau (BMN) pour l'élaboration de plans d'affaires et dossiers de financement. En outre 8 entreprises sont accompagnées par le dispositif ACTIV'INVEST.

Par ailleurs, il est prévu le lancement d'un marché pour l'accompagnement des 90 TPE (Très Petites Entreprises).

Pilier 1/ intervention 2

Retards / faible qualité de mise en œuvre / manque de cohérence du fait que la plupart des activités seront mise en œuvre en exécution nationale par des agences sénégalaises.

Pour atténuer ce risque, les actions suivantes ont été préconisées :

- Assistance technique nationale et internationale de haut niveau qui assurent la coordination et cohérence, par une action d'accompagnement rapproché et de renforcement des capacités des bénéficiaires-contractants, ainsi que l'inclusion des clauses sur « l'assurance qualité » dans les conventions de subsides.
- Mise en place d'une première convention au montant limité avant d'engager des montants importants.

C'est ainsi qu'un accompagnement et un suivi est effectué par l'équipe pour les 5 conventions en cours avec des structures nationales. Par ailleurs une première convention a été conclue avec le CJS le Consortium Jeunesse Sénégal avant le marché de mise en œuvre du green innovation hub (GIH) et la convention avec l'Université Sine Saloum El hadji Ibrahima Niass (USSEIN). Par ailleurs, une convention test est déroulée avec 3FPT.

Insuffisance de la qualité, de la quantité et de la régularité des approvisionnements des parcs industriels en matière première agroalimentaire.

Les mesures d'atténuation retenues pour ce risque sont les suivants :

- Appui à [ASEPEX](#) pour son installation au sein de l'Agropole en vue de la certification des produits à l'exportation.
- Subsides à des ONG qui seront chargées d'appuyer l'amélioration de la production et la contractualisation entre les micro-producteurs et entreprises de transformation sur la base de cahiers spéciaux de charge (CSC) élaborés conjointement
- Prise en charge par le Projet PARERBA/PARSAD (TEIAC), des besoins d'investissements productifs (capital de campagne, équipements, etc.) des micro-producteurs grâce à un dispositif multi-acteurs qui inclut UNCDF, les IMF et les ONG en vue d'assurer l'augmentation des quantités de matière première mis à disposition des PME agroindustrielles. A cet effet, le démarrage de l'appui à ASEPEX est prévu en Q1 2023.
- Par ailleurs, 4 conventions de subsides ont été signées avec des ONG et les rapports de première année livrés.

Pour ce qui concerne la prise en charge par PARERBA des besoins d'investissements productifs, un renforcement des capacités productives sur les filières oignon et pomme de terre a été réalisé ainsi qu'un coaching de plusieurs projets de jeunes agriculteurs.

Retard du démarrage des activités des PME's dans les parcs industriels, ce qui rend difficile d'organiser les in-company trainings.

La stratégie pour faire face à ce risque repose sur trois volets :

- Réalisation d'investissements sur la formation initiale, dans l'attente du démarrage des activités des parcs industriels ;
- Priorisation dans la première phase du projet (premiers 2 ans de mise en œuvre) de la formation professionnelle dans les domaines du numérique et de l'économie verte, qui évoluent de manière partiellement indépendante de la mise en place des parcs industriels ;
- Démarrage du partenariat avec 3FPT sur la base des besoins en formation exprimés par les PME bénéficiaires du PARERBA.

Pour ce qui concerne le premier volet, une convention de subside est élaborée et prête à être signée.

Pour le dernier volet, la convention a été signée en septembre 2021 et des formations ont été réalisées par 3FPT au profit de 1.576 bénéficiaires.

Pilier 2

Les résultats attendus dans la lutte contre les violences sexuelles et autres basées sur le genre risquent d'être faible dû surtout au défi de la coordination des activités entre les multiples acteurs présents sur le terrain.

Comme mesure d'atténuation, l'action retenue est la mise en place d'un mécanisme effectif de coordination régionale dans la lutte contre les VSBG (d'abord à Kaolack et ensuite à Fatick et Kaffrine à partir de septembre 2022). Il s'agit d'un comité de concertation parrainé par le Gouverneur de la Région ou son délégué. Le groupe de travail a été mis en place au niveau de la région de Kaolack et les membres participent activement dans toutes les activités du processus de recherche-action.

Pilier 3

Le risque que les ressources humaines travaillant dans des conditions non optimales, n'appliquent pas les nouveaux « savoir et savoir-faire »

La gestion de ce risque s'est traduite en deux mesures :

- Approche conjointe renforcement en compétences et appui en équipement pour améliorer le cadre de travail pour le personnel de santé et les badiénous Gox.
- Suivi post formation pour évaluer l'acquisition des compétences. Un suivi de la présence de conditions optimales dans l'application des nouveaux "savoir" et "savoir-faire".

Transfert limité des acquis de la formation sur le lieu du travail

L'action qui est préconisée à cet effet pour l'atténuation de ce risque est la mise en place d'un système de suivi du transfert des acquis en plus de l'évaluation à chaud qui opère au terme de chaque session de formation. Cette action sera réalisée à travers une évaluation à froid dans le cadre des études CAP prévue en Q3/2022 pour évaluer :

- le transfert des acquis sur le poste de travail
- le changement de comportement des bénéficiaires dans l'exercice des fonctions/mandats
- L'amélioration des performances des organisations concernées

La défection/désertion des ressources humaines formées

La mobilité des ressources humaines formées constitue également un risque majeur. Raison pour laquelle la décision a été prise de former suffisamment de personnes afin d'avoir une masse critique de ressources humaines dans les organisations ciblées en réponse à la mobilité du personnel (turn-over).

C'est ainsi que le nombre de professionnels de la santé à former en compétences SOU ont été revus à la hausse pour faire face au turnover.

Des formations génériques ont ciblé les services dirigeants représentés dans le COPIL de la formulation de la stratégie nationale portuaire -leadership portuaire, gestion de projet- afin de fédérer les acteurs portuaires autour d'une vision commune de changement.

Pilier 4 Pharma

Retard de signature du décret pour la création de l'ARP et des autres textes législatifs et réglementaires lié au manque de maîtrise de l'agenda législatif et réglementaire du Secrétariat Général du Gouvernement et de l'Assemblée nationale

Les actions retenues pour l'atténuation de ce risque sont les suivantes :

- Appuis à la DPM, LNCM et ensuite à l'ARP pour assurer la qualité des documents juridiques et justificatifs

- Implication du BOM, de la DACS et d'autres services dans l'élaboration des textes
- Mobilisation du BOS pour plaider

C'est ainsi que l'intervention a mis à disposition des experts (Quamed, Consultants) et mobilisé des institutions partenaires belges (AFMPS, SCIENSANO) en appui aux Groupes de Travail Techniques (GTT) chargés d'élaborer les textes.

Retard dans la mise à disposition des ressources (financières et humaines) nécessaires à l'ARP pour ses missions de réglementation

Comme mesure d'atténuation de ce risque il a été retenu :

- L'appui des différentes fonctions réglementaires de l'ARP par une expertise qualifiée et mobilisation des PTF pour un appui coordonné
- L'appui au développement et la mise en œuvre du plan RH de l'ARP
- Le plaider auprès des institutions ; mobilisation des PTF

Dans ce sens, l'intervention a appuyé la tenue d'une table ronde en juillet 2022 avec les PTF pour la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Actions National (PAN) porté par l'ARP.

Par ailleurs, outre l'appui permanent de Quamed à l'ARP, il est prévu le recrutement d'une consultance internationale pour appuyer les GTT notamment sur le système de réglementation nationale.

Suivi budgétaire

Intervention	Montant Total EUR	Dépenses (€) 31/07/2021	Dépenses (€) 01/08/2021-31/7/2022	Taux d'exécution total 31/07/2022	Solde (€) 31/07/2022
SEN1800411	16,650,000	2,700,150	727,152	20,6%	13,222,698
SEN1800511	8,850,000	1,371,663	1,150,225	28,5%	6,328,112
SEN1803711	9,690,000	2,329,737	2,991,817	55%	4,368,446
SEN1803611	4,500,000	1,265,614	1,620,192	64%	1,614,194
SEN2100311	3,484,952	NA	258,546	7,4%	3,226,406
SEN1803811	5,825,048	1,656,896	1,101,673	47,3%	3,066,479
Total	49,000,000	9,324,060	7 849 605	35%	31,826,335

Le budget de la réserve 3.890.000€ a été engagé sur les Piliers 1 et 2. Et un budget supplémentaire c'est ajouté sur le Pilier 4.

SEN1800411 : Pilier 1 intervention 1

Les dépenses réellement effectuées durant l'année 3 pour le compte de l'intervention 1 sont de l'ordre de EUR 1,300,880. Cependant, il faut noter le remboursement par l'ONUDI de EUR 573.728 intervenu en décembre 2021 dans le cadre de l'ASC signé en septembre 2019 et qui n'a pas eu la suite escomptée. Ce retour de fonds vient en diminution des dépenses effectivement réalisées pour la période en la ramenant à EUR 727,152.

Le marché relatif à la Conception et Réalisation de la viabilisation et l'aménagement du module régional de l'agropole centre a accusé du retard entraînant ainsi un décalage d'une partie des dépenses à hauteur de EUR 1,061,150.

Néanmoins, nous avons mis en œuvre les activités ci-dessous qui constituent les éléments majeurs expliquant le niveau d'exécution actuel :

- **Convention de subside** avec la **Cellule d'Exécution du Projet agropole** (CEP) avec comme objectif spécifique : les premières bases des infrastructures physique et institutionnelle de l'agropole centre sont en place : EUR 482,915.
- **Convention de subside** avec l'**Agence National de l'Aquaculture** (ANA) pour la mise en œuvre du résultat 3 de l'intervention 1 avec comme objectif général : les entreprises aquacoles sont accompagnées dans le démarrage et le développement de leurs projets : EUR 345,000.
- Achat en régie de **véhicules pour accompagner la CEP** (2 véhicules + 5 motos) et l'ANA (2 véhicules) dans la mise en œuvre des subsides signés : EUR 125,637.
- La tenue à Kaolack des **Journées Portes ouverte** de l'Agropole centre, qui constituent La dernière étape du processus de structuration dans le but de **partager avec les bénéficiaires les résultats issus du LAB**, le niveau de mise en œuvre ainsi que les perspectives du projet. A noter que l'activité a été prise en charge conjointement par les deux interventions du pilier 1 (Intervention 1 : EUR 38,923).
- **Voyage benchmarking au Maroc** des différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet agropole centre : EUR 40,296.

Globalement autant sur l'intervention 1 et 2, les retards notés sont identifiés au niveau des infrastructures avec les marchés pour le recrutement des bureaux d'étude technique ainsi que des cabinets d'architecture. En effet, ces activités constituent le point de départ obligatoire pour la construction des infrastructures qui concentrent la part budgétaire la plus importante du pilier 1.

Signalons également qu'une affectation de la réserve budgétaire du Portefeuille Bilatéral a été obtenue, au courant de l'année 3, à hauteur de EUR 3,000,000 sur le budget initial de l'intervention qui passe donc de EUR 13,650,000 à EUR 16,650,000.

L'affectation de la réserve budgétaire a permis principalement la mise en œuvre du résultat 3 de l'intervention 1 par la signature de la convention de subside avec l'ANA, l'achat des véhicules et le lancement des marchés pour les études architecturales et les travaux de viabilisation du site.

SEN1800511 : Pilier 1 Intervention 2

Les activités majeures ci-dessous constituent les éléments expliquant le niveau d'exécution de l'année 3 au niveau de l'intervention 2 :

- **Convention de subside** avec le **Bureau de Mise à Niveau** des entreprises (BMN) qui a pour objectif d'améliorer l'accès au financement des entreprises agroalimentaires sur l'Agropole Centre : EUR 506,813.
- **Convention de subside** avec le **Fond de Financement de la Formation Professionnelle et Technique** (3FPT) dont l'objectif est de tester un dispositif d'accès au système national de formation professionnelle et technique pour le personnel d'entreprise de l'agroalimentaire en vue de sa mise à l'échelle pour les PME de l'agropole centre : EUR 54,000.
- Troisième tranche et dépenses annexes de suivi de la convention de subside avec le **Consortium Jeunesse Sénégal** (CJS) dans le cadre de **l'évaluation du**

caractère pratique d'un incubateur d'entreprises dans les domaines de l'économie verte et numérique dans la région du Sine-Saloum : EUR 42,416.

- La tenue à Kaolack des **Journées Portes** ouvertes qui constitue la dernière étape du processus de structuration dans le but de **partager avec les bénéficiaires les résultats issus du LAB**, le niveau de mise en œuvre ainsi que les perspectives du projet. A noter que l'activité a été prise en charge conjointement par les deux interventions du pilier 1 (Intervention2 EUR 156,241).
- Programme de **renforcement des compétences en management des acteurs impliqués dans la convention du pilier 1** du Portefeuille bilatéral mise en œuvre par le Pilier 3 et pris en charge par l'intervention 2 : EUR 83,193
- Marché de services relatif à l'**étude de faisabilité d'un projet de transformation de la pomme de terre au Sénégal** – décompte N°2 : EUR 28,497.
- **Expert International** pour accompagnement du **Learning Tour** DP 21SENP3-006 : EUR 17,523.
- **Expertise sectoriel** et thématique en **développement des entreprises vertes et numériques** : EUR 47,911.

A noter qu'aucune modification budgétaire n'est intervenue sur la période pour l'intervention 2 du Pilier 1.

SEN1803711 : Pilier 2 Intervention 3

L'intervention 3 du portefeuille bilatéral continue ses activités conformément au programme de Coopération bilatérale sénégal-belge pour la période 2019-2024.

Le pilier 2 a mobilisé un montant supplémentaire de EUR 890,000 de la réserve budgétaire, portant le total du budget à EUR 9,690,000.

Une allocation qui permet d'augmenter encore un peu plus l'impact de l'intervention qui doit permettre au Sine Saloum de bénéficier du dividende démographique obtenu par une accélération de la transition démographique.

Les activités majeures visant à améliorer l'accès aux droits à l'information, à la formation et à l'éducation en matière de santé sexuelles et reproductive, la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre, en année 3, peuvent se résumer comme suit :

- Fourniture de **matériel médical dans les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine** (Matériel d'Instrumentation, Equipement de Laboratoire et de Banque de Sang, Mobilier et Matériel Médico Technique) : EUR 664,622.
- Fourniture de matériel Informatique, du mobilier et matériel médical, de l'électroménager, des équipements de Sonorisation visant à **renforcer 10 structures de jeunesses** dont le Centre Conseil Ado (CCA) de Kaolack : EUR 134,238.
- **Enquêtes socio-anthropologiques** sur la santé de la reproduction des adolescent(e)s et sur les violences sexuelles faites aux filles et aux femmes : EUR 34,835.
- **Enrôlement de 11,510 femmes enceintes** dans le système assurantiel sénégalais par les Unités Départementales d'Assurances Maladies (UDAM) de Sokone et de Koungheul : EUR 280,750.
- **Relance de la Ligne Verte "GINDIMA"** (serveur vocal interactif) fournissant des informations en santé sexuelle et reproductive suivie de la caravane de sensibilisation au niveau des régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine : EUR 70,696.
- **Digitalisation** complète du **Centre de Santé de Sokone** : EUR 172,633.

SEN1803611 : Pilier 3 Intervention 4

Au terme de l'année 3 du projet, nous en sommes, sur le pilier 3, à un taux d'exécution de 64,13%. Nous sommes passés de EUR 1,265,614.49 de décaissements au terme de l'année 2 à EUR 2,885,806.21 à l'issue de l'année 3. Les réalisations concernent pour la plupart les prestations intellectuelles, domaine de prédilection du pilier 3 : formations études expertises. Parmi ces expertises, nous pouvons citer :

- Le projet de mise en œuvre de la **Stratégie Nationale de réaménagement Portuaire du Sénégal** (SNPS), financé à 100% par Enabel, a pour objectif principal d'accompagner le gouvernement sénégalais dans le développement de l'Agropole Centre et de relier de façon efficace tous les parcs agroalimentaires au marché de l'exportation. Avec le Port of Antwerp Bruges International (PAI) pour un total de dépense de EUR 350,000.
- En septembre 2021, s'est tenu à Dakar le **LAB Pharma** organisé par le Bureau Opérationnel et de Suivi du Plan Sénégal Emergeant (PSE). Cette rencontre de haute fracture a vu la participation de plus de 150 intervenants durant 5 semaines. La stratégie de développement de l'industrie pharmaceutique du Sénégal vise à relever le défi d'une production locale de médicaments de 30% d'ici 2030 et 50% d'ici 2035. Enabel a appuyé le BOS/PSE dans les aspects communication et contenu pour un total d'environ EUR 170,000.
Par ailleurs, un projet spécifique à cette thématique a débuté dans ce sens avec la signature du pilier 4 en mars 2022 pour un montant total de EUR 3,484,952 (SEN2100311).
- Le **renforcement des compétences** des médecins gynécologues, généralistes, anesthésistes, infirmiers, instrumentistes dans plusieurs domaines notamment : échographie, endoscopie, soins obstétricaux et néonataux d'urgence, ultrasonologie. Au total EUR 125,000 ont été utilisés pour la réalisation de ces formations durant l'année 3. À terme, celles-ci permettront aux populations locales d'avoir une meilleure qualité de service venant des praticiens.
- En complément de l'ASC signé avec le Port of Antwerp Bruges International, Enabel accompagne l'Etat du Sénégal dans sa redéfinition de sa SNPS, pilotée par ANAM l'Agence Nationale des Affaires Maritimes ; Une **expertise du groupe CPCS Tractebel** est mise à contribution afin d'accompagner ANAM dans ses ambitions notamment de développement des corridors. Près de EUR 80,000 ont servi à la première étape des experts.
- Nous attirons l'attention sur les difficultés administratives que nous rencontrons pour la remontée de documents contractuels relatifs à l'Accord Spécifique de Coopération (ASC) signé avec le PAI. Les documents présentés par l'entité ne permettent pas de satisfaire le minimum des pièces justificatives exigibles dans le cadre de nos modalités contractuelles. Ceci impacte considérablement notre taux d'exécution budgétaire sur le projet.

SEN2100311 : Pilier 4 Intervention 5

Au terme de l'année 3 du portefeuille bilatéral qui coïncide avec la première année de démarrage du pilier 4 sur la relance de l'industrie pharmaceutique, le taux d'exécution enregistré est de 7,42%. L'activité majeure ayant contribué à l'atteinte de ce résultat est :

- **Convention de subside avec QUAMED** qui pour objectif le renforcement des institutions et le développement des capacités du personnel y compris la réglementation : EUR 196.856

2 Modifications apportées au portefeuille Sénégal

Durant la période couverte par ce rapport la principale modification apportée aux éléments structurels et stratégiques du Portefeuille bilatéral, sont :

1. L'ajout d'une nouvelle intervention au Portefeuille bilatéral. Il s'agit de l'intervention 5/Pilier 4 : « Promotion de l'accès équitable aux médicaments et vaccins de qualité » « Karaange garab yi » « Sécuriser le médicament ». Pour rappel, l'accompagnement Enabel dans le lancement de la phase préalable de la restructuration de l'industrie pharmaceutique au Sénégal, à travers l'organisation du LAB Pharma avec le Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Émergent (BOS) a constitué une action d'une grande portée plaçant Enabel parmi les partenaires occupant une place stratégique dans la coopération bilatérale. Les effets induits de cet accompagnement Enabel ont été le leitmotiv dans la décision de mettre en place une nouvelle intervention dans le cadre du portefeuille bilatéral : le pilier 4. Cette démarche de l'intervention 5 a favorisé un meilleur positionnement stratégique de la coopération belge aux yeux des autorités sénégalaises en termes de contribution à la prise en charge d'un des axes prioritaires du PSE.
2. Dans le cadre du pilier 1, un Résultat 3 a été ajouté à l'intervention 1 pour la création d'un pôle aquacole à Mbellacadio à la suite de l'approbation de la mobilisation d'une partie de la réserve budgétaire du portefeuille bilatéral par le COPIL N°3 du 09 Juin 2021, validé par le Comité mixte Paritaire de Concertation du 30/11/2021.
3. L'Intervention 3 / Pilier 2 a fait l'objet d'un avenant en vue de renforcer le Résultat 3, « Le droit d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive est renforcé ». A cet effet, la Réserve budgétaire du Portefeuille bilatéral a été partiellement mobilisée, avec l'accord du Comité de Pilotage du 9 juin 2021, pour un montant global de 890 000 €. Il s'agit d'une part du « Renforcement de la qualité de l'offre de soins reproductifs », à travers l'amélioration de la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale et de la lutte contre les lésions précancéreuses et le cancer du col de l'utérus. D'autre part, il s'agit de renforcer l'activité « Appuyer la digitalisation des formations sanitaires », à travers la mise en place d'une série de solutions digitales en particulier de la télémédecine.
4. Toujours concernant le Pilier 2, la revue à la baisse de la valeur cible a également été approuvée par le COPIL du 19 mai 2022, le nombre de personnes à former dans la grande thématique « Santé de la reproduction » est de 120 au lieu de 400 comme mentionné lors de la formulation de l'intervention 4/Pilier 3.
5. Durant le dernier copil du 19 Mai 2022, face à la demande croissante de l'appui du Pilier 3, des arbitrages ont été réalisés pour planifier la suite des activités et ce jusque fin 2024. Des réaménagements budgétaires ont été effectués au sein du Pilier 3 et entre les piliers. Ceci ne remet pas en question les résultats escomptés du Pilier 3 mais atteste de la valeur ajoutée d'un portefeuille.

3 Leçons apprises

3.1 Leçons apprises d'ordre institutionnelles, stratégiques, organisationnels

L'annexe 4 inclus une synthèse sous forme de tableau, avec la liste des leçons apprises et le public cible.

3.1.1 Pilier 1

Les différents succès enregistrés et défis relevés au cours de cette année sont :

Succès

- ✓ L'intervention a permis aux demandeurs de formations de la zone d'intervention d'accéder au dispositif national de financement de la formation technique et professionnel.
- ✓ Les activités menées par les ONG partenaires ont permis de mobiliser plus de 200 OP sur un objectif de 150 pour un approvisionnement des entreprises de l'agropole centre en matières premières.
- ✓ La SOCAC est devenue un interlocuteur majeur dans le cadre de l'agropole centre grâce à l'accompagnement de l'intervention.
- ✓ Une première cohorte de 23 start-up a été enrôlée dans le dispositif d'incubation « dekkal yaakaar »

Défis relevés

- ✓ La sécurisation du foncier des sites de l'agropole centre (inaliénabilité du foncier)
- ✓ Le respect strict de l'application de la nouvelle loi PPP pour la création de la SCE agropole centre

Les principales leçons apprises durant cette année 3 de mise en œuvre sont les suivantes :

- ✓ *Le voyage d'échanges et d'étude constitue un bon moyen de clarifier la vision sur la structuration dans le cadre de la gouvernance des agropoles et de mise en œuvre des politiques industrielles. (Enabel/ CEP)*
- ✓ *Un bon ciblage, accompagné du partenaire national, des acteurs techniques publics et privés qui auront à intervenir dans le projet en phase d'étude et de réalisation (autorités publiques nationales, régionales et locales et les concessionnaires) contribue à une meilleure efficacité dans la réalisation des infrastructures. (CEP/ MEPC)*
- ✓ *La réalisation de l'étude de faisabilité et la sécurisation foncière avant le démarrage de l'intervention constituent des préalables pouvant garantir le succès de projets de telle envergure. (Enabel/MDIPMI)*
- ✓ *La collaboration technique à travers la mise en place d'un groupe technique de travail constitués de structures intervenant dans la formation professionnelle a permis à de nombreux jeunes ruraux et à des femmes d'accéder au dispositif national de financement de la formation et de faire avancer leur projet professionnel (Enabel, autres PTF)*

- ✓ *L'organisation de rencontres des acteurs impliqués dans la professionnalisation des OP organisations paysannes, facilite le partage d'expériences et la complémentarité des stratégies. (Enabel)*
- ✓ *Le suivi rapproché auprès des bénéficiaires de conventions de subside améliore la qualité de l'information financière et facilite le contrôle lors des rapportages. (Enabel/ partenaires de mise en œuvre)*

3.1.2 Pilier 2

- ✓ *L'implication des membres des Groupes de travail multisectoriels (GTM) sur les thématiques de la SRAJ et des VSBG à toutes les étapes du processus de recherche-action permet une bonne appropriation de la stratégie. La facilitation de la mobilisation de la cible et leur participation aux études socio-anthropologiques en sont un exemple concret.*
- ✓ *Investir la gouvernance des niveaux intermédiaire et central du système de santé est un gage pour assurer un bon déroulement des activités au niveau périphérique. Ainsi, une communication et une concertation permanentes avec les autorités du niveau central est essentiel pour d'une part s'assurer de leur appui et soutien (et éviter des éventuels blocages) et, d'autre part, de garantir la pérennité des actions.*
- ✓ *Un bon cadrage est nécessaire pour garantir une efficacité et efficience dans la mise en œuvre des conventions de subsides. Ceci permet d'éviter que des activités importantes qui peuvent avoir un impact certain sur les résultats de l'intervention ne deviennent secondaires.*
- ✓ *L'identification préalable des difficultés dans le cadre de l'achat d'équipements biomédicaux pour les structures de santé et les réhabilitations d'infrastructures de santé permet d'éviter les retards qui peuvent avoir un impact à moyen terme sur les résultats de l'intervention.*

3.1.3 Pilier 3

- ✓ *Les activités cadrées par des protocoles et accords qui ne correspondaient pas à l'ensemble des opérations du Pilier 3, facilitent la gestion des relations avec les partenaires dans la mesure où ces derniers définissent les conditions et modalités de collaboration.*

Au terme de la troisième année d'exécution de l'intervention Tàggat, plusieurs types de contrats ont été signés avec les partenaires de mise en œuvre. Avec la Direction de coopération économique et financière (DCEF) qui co-préside le comité de pilotage avec Enabel, une lettre d'entente définissant les rôles, responsabilités des acteurs et modalités de fonctionnement des différentes instances de pilotage stratégique et opérationnelle de l'intervention a été signée. Avec les structures promotrices d'études /expertises ou les bénéficiaires de formations des protocoles d'accord ont été signés.

- ✓ *Une bonne définition des missions des experts et leur positionnement à côté du partenaire facilite l'appropriation et améliorer la qualité des relations de partenariat*
- ✓ *Une bonne synergie des acteurs Belges donne plus de portée/visibilité au savoir-faire Belge*
Le forum mondial de l'eau à Dakar en a été un superbe exemple
- ✓ *Les langues locales demeurent un important vecteur de partage des compétences dans des thématiques assez pointues*

Par exemple le programme de renforcement des compétences en alphabétisation numérique de base au profit des badiénous gox est adapté en langues locales

- ✓ *La flexibilité de l'intervention à s'adapter pour répondre aux demandes ad hoc issues des partenaires contribue à améliorer la prise en compte des priorités de l'heure*
- ✓ *Les formations entre pair organisées lors des formations des sage-femmes est un bon dispositif de transfert de connaissances*

3.1.4 Pilier 4

- ✓ *L'efficacité et crédibilité de la DU vont reposer sur son autonomie politique et stratégique vis-à-vis de l'ARP. Cette dernière ne peut pas être à la fois un organe de réglementation et un organe politique et stratégique.*

La mise en place de la DU a pris du retard et même antérieur à la création de l'ARP alors que c'est l'organe de coordination de l'ensemble des structures et activités de relance de l'industrie pharmaceutique. Les engagements de l'Etat (notamment en termes de moyens financiers) pour rendre fonctionnelle cette entité ne sont pas encore perceptibles. Faute de budget alloué à son fonctionnement, c'est l'ARP qui coiffe aujourd'hui le rôle de la DU (la Directrice générale de l'ARP cumule la fonction de Coordinatrice de la DU).

3.2 Leçons apprises de l'intégration des thèmes transversaux

En matière d'environnement et changement climatique

- ✓ *L'intégration des exigences environnementales sur toutes les infrastructures du projet est conforme aux exigences des autres bailleurs en la matière (BAD, BEI) et permet à Enabel de positionner les réalisations comme modèles pour les autres agropoles. Il serait souhaitable qu'Enabel définisse des règles d'écoconstruction et d'impact carbone minimal à l'instar des autres bailleurs.*

En matière de genre

- ✓ *Le renforcement des compétences en alphabétisation numérique des Badiénous gox et l'aménagement des salles digitales (Connect'Elles) au sein des structures sanitaires leur permettent d'améliorer leurs conditions de travail.*
Les Badiénous gox utilisent les solutions et capacités offertes par l'informatique pour une meilleure prise en charge de leurs activités. Elles font la collecte des données correctement et rédigent leurs rapports via l'ordinateur. L'accompagnement post-formation reste également une bonne pratique intégrée dans le dispositif de renforcement des compétences des acteurs formés pour inscrire les connaissances acquises dans la durabilité.
- ✓ *L'intégration de la dimension genre dans les formations numériques permet de largement diffuser l'importance de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, garantit l'inclusion des femmes, facilite l'accès à l'information et contribue à la réduction de la fracture numérique.*

En matière de digitalisation

- ✓ *La durabilité du volet digitalisation du Pilier 2 requiert un fort portage concerté entre tous les acteurs (notamment ceux du niveau central du MSAS) et un accompagnement au niveau des autorités et des usagers de la digitalisation afin de garantir le passage à l'échelle des projets pilotes et une pérennité des actions.*
- ✓ *La digitalisation d'un centre santé est une opportunité pour améliorer la qualité de la prise en charge, permettre un gain de temps et assurer une exhaustivité des données sanitaires.*

3.3 Questions d'apprentissage stratégique

Une large portion des difficultés de mise en œuvre du Pilier 1, à la base des retards enregistrés, est à imputer à la faiblesse en capital humain et physique de la CEP Cellule d'Exécution du Projet « Agropole », créée par le MDIPMI en 2019 (sous financement BAD). En effet cette entité, sous-staffée par rapport aux ambitions opérationnelles imparties par les autorités politiques sénégalaises, a montré de n'avoir pas les moyens pour piloter à la mise en œuvre de 3 agropoles à la fois (Sud, Centre et Nord), avec un total de 5 envisagés à moyen terme (Est et Ouest). A ceci s'ajoute le constat que la traduction au Sénégal du concept de ZES « Zone intégrée de transformation agroindustrielle », élaborée au début des années 2010 par la BAD et l'ONUDI, a été confronté à un manque d'expérience et d'expertise en la matière qui a rendu le processus de définition des modalités de mise en œuvre (pilotage politique, régulation et contrôle, prérogatives des pouvoirs publics, propriété du patrimoine, conditions de participation du secteur privé aux investissements) extrêmement compliqué et laborieux. Il est légitime de se poser la question stratégique s'il n'aurait pas été pertinent de prévoir dans le cadre du Pilier 1 un volet consistant d'assistance technique et renforcement des capacités en faveur du MDIPMI et de la CEP, avec une mise à disposition de ressources humaines expérimentées et moyens logistiques adéquats affectés de manière exclusive à l'Agropole-centre. Plus généralement nous constatons que la mise en œuvre de projets si complexes et structurants exigerait une contrepartie nationale (politique et administrative) forte, bien équipée et surtout avec une vision claire sur le chemin institutionnel, organisationnel, économique et financier qui devrait être parcouru pour réaliser le projet envisagé dans les délais impartis.

4 Réorientations stratégiques et recommandations pour la mise en œuvre du portefeuille

Pour le Pilier 1 :

Au vu des retards accusés dans la réalisation des infrastructures de bases à la charge de la Partie belge, notamment l'aménagement du module industriel régional de Fatick (Mbellacadio), et dans le processus de mise en place du contrat PPP portant la création de la SCE, le focus opérationnel devrait maintenant être mis sans hésitation sur la préparation à l'installation des entreprises intéressées à opérer dans le module industriel de Fatick, sans disperser les efforts Enabel dans l'accompagnement intensif des PME qui ont manifesté leur intérêt pour les autres modules industriels de l'Agropole, tel que le module central de Dia à Kaolack. Plus particulièrement, du fait que les premières parcelles aménagées à Mbellacadio ne seront livrées qu'en début 2024, il est nécessaire que les PME souhaitant y installer leurs outils de transformation soient prêtes à concrétiser leurs investissements avant la date d'expiration de la Convention Spécifique. Pour y parvenir au mois d'Octobre 2022 :

- a. Le remplacement rapide de l'Expert International en développement des PME démissionnaire et l'orientation de sa fiche de mission à la préparation proactive, en collaboration avec l'expert déployé par BIO Invest, des dossiers d'investissement des entreprises industrielles pressenties pour Mbellacadio ;
- b. La diminution des activités confiées au BMN, et donc la valeur de leur convention de subside, afin de récupérer des ressources pour renforcer la SOCAC au sein de la SCE
- c. Intensifier la pression et l'accompagnement technique de la CEP du MIDPMI pour que la Partie nationale parvienne à publier le DAO pour le recrutement de l'actionnaire privé principal de la SCE. Et donc par ce chemin accélérer la mise en

place du dispositif institutionnel qui est censé contractualiser avec les PME industrielles

- d. Transférer progressivement, d'ici la fin de l'année 2022, la coordination et la supervision sur le volet de structuration des filières agroalimentaires en amont de sites industriels à l'équipe en charge de la mise en œuvre du projet « TEI Agropole centre » qui démarre ses opérations le 1^{er} septembre 2022.

Ces quatre mesures de réorientations sont censées, dans leur ensemble, permettre à l'équipe d'exécution du Pilier 1 de se concentrer sur les étapes essentielles nécessaires à l'atteinte des objectifs spécifiques des interventions 1 et 2, à savoir la concrétisation des investissements privés et la création des emplois escomptés.

Pour le Pilier 4 :

Après quelques mois de démarrage, l'intervention a tenu un atelier sur la « théorie de changement » en juillet 2022 avec la participation de toutes les parties prenantes. L'objectif était de revisiter/reformuler/redéfinir les changements escomptés ainsi que les activités/actions prioritaires à mettre en œuvre au vu de l'évolution des contextes de l'intervention et d'actualiser/ajuster/stabiliser les différents paramètres de l'intervention (indicateurs, hypothèses, plan de gestion des risques). L'atelier visait également une meilleure appropriation de l'intervention par l'ensemble des acteurs concernés.

Les réflexions et propositions issues de l'atelier n'ont pas modifié fondamentalement les orientations stratégiques initiales de l'intervention. En effet, les résultats attendus et les activités principales ont été maintenus et stabilisés. En revanche, des enrichissements et précisions ont été apportés pour les changements intermédiaires souhaités ainsi que pour certaines actions à mener. La rédaction du cadre renouvelé de l'intervention est en cours. Il entraînera des modifications budgétaires mineures.

Annexes 1. Cadres de résultats des interventions du portefeuille Sénégal

Pilier 1/Intervention 1

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target 2024
Objectif Spécifique : Le secteur agro-industriel s'installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine-Saloum	I1_Oc: Chiffre d'affaires annuel des entreprises adhérentes à l'Agropole-Centre Désagrégation : par parc industriel, par secteur d'activités	Système d'information de la SCE, rapports de la SCE ou document de référence de la SCE	Agrégé : 0 ³	Agrégé : 18,220 Millions €
			Module central de Kaolack : 0	
			Module Régional de Fatick	
	I2_Oc: Pourcentage d'entreprises satisfaites du climat des affaires pour le développement économique local⁴ Désagrégation : par région administrative ⁵	Rapport enquête de référence, Rapport évaluateur externe	Zone : 23%	Zone : 45%
			Fatick : 30%	45%
			Kaffrine : 28%	45%
			Kaolack : 18%	45%
	I3_Oc: Nombre d'emplois équivalent temps plein créés et consolidés dans l'agropole⁶ Désagrégation : par région administrative, par sexe et par tranche d'âge	Système d'information SCE, rapports, documents de référence de la SCE	Fatick : 0	<ul style="list-style-type: none"> • Total : 2 800 (45% H et 55% F) • Fatick : 800 • Kaolack : 2000
			Kaolack : 0	

³ Le chiffre d'affaires « au moment de l'adhésion » des entreprises adhérentes à l'Agropole, ensemble avec un éventail d'autres informations qualitatives et quantitatives concernant les PME sélectionnées, fera partie du système de suivi/évaluation de l'Agropole, sous la responsabilité de la SACE, qui aura la tâche de suivre l'évolution (la croissance) des PME adhérentes pour apprécier et communiquer la performance globale de l'Agropole. Le chiffre d'affaires initial sera donc connu et soumis à l'appréciation de la Partie belge et de la Partie sénégalaise avant le deuxième comité de pilotage (à la fin de la première année de mise en œuvre).

⁴ ODD Indicator 8.3.1 Définition : l'appréciation du climat des affaires est basée sur les critères suivants : i) les procédures de formalisation de l'entreprise ; ii) l'accès aux facteurs de production (y compris les infrastructures, l'énergie et la main d'œuvre qualifiée) ; iii) l'approvisionnement en inputs ; iv) l'accès au crédit ; v) l'accès aux marchés ; vi) la fiscalité

⁵ La base de calcul est constituée de nombre d'entreprises recensées dans la région dans les secteurs ciblés (hors commerce, transport, BTP et Services divers)

⁶ Définition : (Quantité de travail fournie au cours de l'année par les personnes contractualisées par l'entreprise ramené à un temps plein) créés et consolidés directement (PME adhérent à l'Agropole)

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target 2024
Résultat 1 : L'infrastructure physique de l'Agropole-Centre est en place, par la réalisation de deux parcs agroindustriels respectivement à Kaolack et Foundiougne (Ndakhonga)	I1_Op1 : Taux d'accomplissement des investissements infrastructurels prévus pour le compte d'Enabel Désagrégation : par parc industriel	Système d'information, rapports, documents de référence de la SCE	0%	100%
	I2_Op1 : Volume d'investissements infrastructurels publics mobilisé par l'Agropole-Centre⁷ Désagrégation : par parc industriel	Rapports SCE ; Rapports des partenaires financiers et de Enabel	0	23 500 000 €
Résultat 2 : L'infrastructure institutionnelle, organisationnelle et numérique de l'Agropole-Centre est en place et fonctionnelle	I1_Op2 : Nombre d'entreprises adhérentes à l'Agropole-Centre Désagrégation : par parc industriel et par secteur d'activités	Système d'information de la SCE ; Rapports de la SCE ;	0	35 PME
	I2_Op2 : Volume d'investissements privés mobilisé par l'Agropole-Centre Désagrégation : par parc industriel, par nature d'investissement	Système d'information de la SCE ; Rapports de la SCE	0	50 000 000 € ⁸
Résultat 3 : Le secteur de l'aquaculture se développe et crée des emplois dans le Sine Saloum en	I1_Op3 : Superficie viabilisée et aménagée adaptée à l'aquaculture Désagrégation : pas de désagrégation	Rapports des prestataires et de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)	0	66 ha

⁷ Il s'agit des investissements promus par l'Etat du Sénégal ou par d'autres partenaires financiers internationaux y compris les investissements pris en charge par le Pilier 1 de ce Portefeuille (routes, infrastructures portuaires, réseaux d'assainissement, connectivité, énergie, etc.) : cet indicateur mesure la puissance de l'effet levier de la Coopération Belge dans le Sine-Saloum

⁸ Estimé sur la base des résultats de la première campagne de collecte des pré-adhésions à l'Agropole-Sud multipliés par 2 (l'Agropole Centre, dans ses modules et infrastructures proposées double l'Agropole Sud en termes de capacités)

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target 2024
synergie avec l'agropole centre	I2_Op3 : Nombre de micro-entreprises en incubation sur le pôle aquacole Désagrégation : pas de désagrégation	Rapports de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)	0	6
	I3_Op3 : Nombre d'emplois créés sur le pôle aquacole Désagrégation : pas de désagrégation	Rapports des prestataires et de l'ANA	0	A Définir (La cible sera établie au moment de la contractualisation de la première cohorte d'entreprises)

NB : Il a été décidé que Enabel finance 100% des travaux du module régional de Fatick, de la plateforme départementale de Sokone et le module central sera réalisé par la partie nationale.

Pilier 1/Intervention 2

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target (cible)
Objectif spécifique : L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est	I1_Oc : Augmentation de la contribution des MPME du Sine-Saloum à la formation du PIB régional⁹ Désagrégation : par région administrative	(Rapport ANSD phase expérimentale de calcul du PIB régional dans la zone)	A déterminer ¹⁰	AD
	I2_Oc : Nombre d'emplois équivalent temps	Système d'information de la SCE	<u>Zone</u> : 0	<u>Zone</u> : 3 610 ¹² (45% H et 55% F)

⁹ Définition : mesure de la part du PIB régional attribuée aux PME. La croissance économique mesure l'augmentation de la richesse produite. Le PIB mesure la richesse produite par un pays sur une période donnée. Le taux de croissance correspond au taux de variation entre le PIB au début de la période et le PIB à la fin de la période considérée

¹⁰ Valeur de référence inconnue présentement et valeur cible à déterminer. Néanmoins, Enabel appuiera l'Agence Nationale de Statistique et Démographie (ANSD) à mesurer cet indicateur dans les régions cibles, dans le cadre du R3 Intervention 4. La mise en œuvre de la matrice de comptabilité sociale devant permettre de mesurer cet indicateur n'a pas encore été réalisée.

¹² Hypothèse : les emplois PME seront créés à Fatick (1 200) et Kaolack (1 600), les emplois des start-ups à Fatick (45) et Kaolack (45) et les emplois pour les microentreprises (720) dans les 3 régions proportionnellement au tissu de MPME dans chaque région (Kaolack : 53,8% ; Fatick : 23,1% ; Kaffrine : 23,1%)

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target (cible)	
améliorée	plein créés et consolidés¹¹ Désagrégation : par région administrative, par sexe et par tranche d'âge	Rapports de la SCE	Fatick : 0	Fatick : 1 412	
			Kaffrine : 0	Kaffrine : 166	
			Kaolack : 0	Kaolack : 2 032	
Résultat 1 : L'accès à des produits et services financiers et non financiers est amélioré pour les PME de l'industrie alimentaire et des économies verte et numérique	I1_Op1 : Volume de financements reçus par les PME adhérentes à l'agropole Désagrégation : par secteur d'activités	Système d'information (SI) de la SCE ; Rapports de la SCE	0	17 500 000 EUR ¹³	
	I2_op 1 : Volume moyen de crédit reçu par les startups et micro-entreprises rurales¹⁴ Désagrégation : par région administrative, par domaine d'activité, par type de crédit	Rapport enquête de référence, Base de données du centre d'innovation ; SI de la SCE	Zone : 2 687 €	Total Zone : 60	
			Fatick : 3 034 €		Fatick : 4 550 € ¹⁵
			Kaffrine : 2 565 €		Kaffrine : 3 590 €
			Kaolack : 2 400 €		Kaolack : 4 200 €
	I3_Op1 : Nombre de procédures administratives décentralisées dans la zone	(Rapport enquête de référence, Rapports de de la SCE	Zone : 50	Total Zone : 60	
			Fatick : 46		
			Kaffrine : 49		
			Kaolack : 47		
	I4_Op1 : Nombre d'OP ayant bénéficié d'appui de l'intervention	Rapports des prestataires et partenaires cocontractants	Fatick : 0	Fatick : 45	
			Kaffrine : 0	Kaffrine : 60	
			Kaolack : 0	Kaolack : 45	
	I5_Op1 : Nombre d'entreprises ayant reçu un appui non-financier Désagrégation : par région administrative, par type d'entreprise (startup et PME), par type d'appui ¹⁶	Rapports de la SCE ; Rapports des prestataires ; Rapports des partenaires	Fatick : 0	Total : 95	
			Kaolack : 0		

¹¹ Définition : décompte du nombre d'emplois à plein temps (minimum 6 heures par jour pendant 10 mois par an) et partiel créés et consolidés directement (PME agroindustrielle et start-ups vertes et numériques) ou indirectement (micro-producteurs ruraux de matières premières) dans les chaînes de valeur appuyées

¹³ 500 000 Euros x 35 entreprises

¹⁴ Définition : volume total de crédit contracté / nombre d'entreprises ayant contracté un prêt durant les 12 derniers mois

¹⁵ Les besoins en crédit (type, volume) ont été estimés durant les enquêtes auprès des PME de la zone (besoin en crédit par type)

¹⁶ Types d'appui envisagés par l'Intervention 2 : incubation, formalisation, élaboration des plans d'affaires, appui en gestion d'entreprise (y compris le coaching) et appui en marketing

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target (cible)
Résultat 2 : Les compétences techniques du personnel, présent et futur, des PME des régions de Fatick et Kaolack sont améliorées en conformité aux besoins de l'industrie alimentaire et des économies vertes et numérique	I1_Op2 : Nombre de personnes ayant achevé une formation professionnelle et technique ¹⁷ Désagrégation : par région administrative, par sexe et par tranche d'âge	Rapports périodiques des organismes de formation signataires des subsides	Total Zone : 0	Total Zone : 800
			Fatick : 0	Fatick : 300
			Kaolack : 0	Kaolack : 500
	I2_Op2 : Nombre d'employés des PME et entrepreneurs appuyés ayant reçu une formation professionnelle Désagrégation : par région administrative, par sexe, par tranche d'âge	Rapports des prestataires et partenaires signataires de subsides Système de suivi des RH de la SCE	Total Zone : 0	Total Zone : 2240 ¹⁸
			Fatick : 0	Fatick : 640
			Kaolack : 0	Kaolack : 1600
	I3_Op2 : Nombre de startups de l'économie verte et de l'économie numérique opérationnelles Désagrégation : par région administrative, par domaine d'activité (économie verte ; économie numérique)	Système d'information du centre d'innovation ; Rapports du centre d'innovation	Fatick : 0	Total Zone : 30 ¹⁹
			Kaolack : 0	
			Kaffrine : 0	
	I4_Op2 : Nombre de jeunes ²⁰ Insérés auprès des PME après une formation qualifiante Désagrégation : par région administrative, par sexe, par type de contrat	Système d'information de la SCE ; Rapports SCE et du centre d'innovation	Total Zone : 0	Total Zone : 640 ²¹
			Fatick : 0	Fatick : 240
			Kaolack : 0	Kaolack : 400

¹⁷ ODD Indicator 4.4.1

¹⁸ Au moins 80% des emplois des 35 PME à créer ; Formation minimum de 50 heures /employé

¹⁹ 30 start-ups à créer dans chacune des régions avec chacune 3 employés

²⁰ D'après le classement démographique du Sénégal il est « jeune » une personne âgée de 18 à 35 ans

²¹ 80% des personnes formés en formation initiale

Pilier 2/Intervention 3

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline				Target			
Objectif Spécifique : Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et les jeunes aux services de santé reproductive de qualité avec un focus spécifique sur la réduction de la mortalité maternelle, la promotion de la planification familiale et la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à base d'une approche multisectorielle et multi-acteurs	I1_Oc : Pourcentage des accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié Désagrégation par région administrative et District sanitaire	DHIS 2	Régions				Régions			
			Fatick : 69 %	Kaolack : 88,73%	Kaffrine : 94,02%	Fatick : 97%	Kaolack : 95%	Kaffrine : 99%		
			Districts sanitaires				Districts sanitaires			
			Foundiougne : 52,38%	Passy : 76,2%	Sokone : 80%	Foundiougne : 95%	Passy : 97%	Sokone : 92%		
			Kaolack : 148 %	Ndoffane : 79%	Guinguinéo : 66 %	Kaolack : 98,00%	Ndoffane : 96,00%	Guinguinéo : 71%		
	Birkelane : 102,32%	Kaffrine : 104%	Koungheul : 94,51 %	Malem Hodar : 67 %	Birkelane : 99,20%	Kaffrine : 99,50%	Koungheul : 99%	Malem Hodar : 98,50%		
	I2_Oc : Taux de mortalité néonatale Désagrégation par région administrative et district sanitaire	DHIS 2	Régions				Régions			
			Fatick : 8,71‰	Kaolack : 15,5‰	Kaffrine : 9,74‰	Fatick : 4‰	Kaolack : 12‰	Kaffrine : 7‰		
			Districts sanitaires				Districts sanitaires			
			Foundiougne : 4,7‰	Passy : 0,07‰	Sokone : 4,6‰	Foundiougne : 1 ‰	Passy : 0,03‰	Sokone : 1‰		
			Kaolack : 36‰	Ndoffane : 0,74‰	Guinguinéo : 2,11‰	Kaolack : 20‰	Ndoffane : 0,2‰	Guinguinéo : 1,68‰		
	Birkelane : 3‰	Kaffrine : 3‰	Koungheul : 14,2‰	Malem Hodar : 2‰	Birkelane : 1,50 ‰	Kaffrine : 2,7‰	Koungheul : 5‰	Malem Hodar : 1‰		
	I3_Oc : Pourcentage des femmes qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale Désagrégation par région administrative et district sanitaire	DHIS 2	Régions				Régions			
Fatick : 13,08%			Kaolack : 19,30%	Kaffrine : 24%	Fatick : 25%	Kaolack : 23%	Kaffrine : 28%			
Districts sanitaires				Districts sanitaires						
Foundiougne : 16%			Passy : 10,3%	Sokone : 13%	Foundiougne : 21%	Passy : 20%	Sokone : 22%			
Kaolack : 22,56%			Ndoffane : 11,7%	Guinguinéo : 12,77 %	Kaolack : 24,5%	Ndoffane : 15%	Guinguinéo : 16,5%			
Birkelane : 19%	Kaffrine : 24%	Koungheul : 22,47%	Malem Hodar : 26%	Birkelane : 27%	Kaffrine : 26,50%	Koungheul : 30%	Malem Hodar : 30%			
I4_Oc : Nombre de victimes des violences sexuelles qui ont bénéficié d'une prise en charge (médicale, psychosociale et/ou juridique). Désagrégation par région administrative, par sexe et par âge	Rapports des directions régionales de santé ou documents de référence	Régions				Régions				
		Fatick : 0	Kaolack : 0	Kaffrine : 0	Fatick : 180	Kaolack : 180	Kaffrine : 96			
Résultat 1 : Le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré	I1_Op1 : Taux d'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive par les adolescents âgés de 15-19 ans Désagrégation par région administrative et district sanitaire	DHIS 2	Régions				Régions			
			Fatick : 16,46%	Kaolack : 26,44%	Kaffrine : 33,63%	Fatick : 24%	Kaolack : 30%	Kaffrine : 41%		
			Districts sanitaires				Districts sanitaires			
			Foundiougne : 8%	Passy : ND	Sokone : 4,4%	Foundiougne : 11%	Passy : 9%	Sokone : 30%		
			Kaolack : 34,44%	Ndoffane : 13,76%	Guinguinéo : 17,19%	Kaolack : 21%	Ndoffane : 17%	Guinguinéo : 21%		
Birkelane : 18,46%	Kaffrine : 19,98%	Koungheul : 21,42%	Malem Hodar : 24,82%	Birkelane : 23%	Kaffrine : 24%	Koungheul : 26%	Malem Hodar : 40%			

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline										Target															
Résultat 2 : Le droit à la protection des violences sexuelles et d'autres formes de violences basées sur le genre et à la prise en charge des victimes est renforcé	I1_Op2 : Nombre de victimes ayant bénéficiées d'une prise en charge dans le centre d'accueil unique par région et par an Désagrégation par région administrative, par sexe et par tranche d'âge	Rapports des directions régionales de santé ou documents de référence	Régions										Régions															
			Fatick : 0	Kaolack : 0			Kaffrine : 0							Fatick : 180	Kaolack : 180			Kaffrine : 48										
Résultat 3 : Le droit d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive est renforcé	I1_Op3 : Pourcentage de césariennes Désagrégation par région administrative et district sanitaire	DHIS 2	Régions										Régions															
			Fatick : 2,5%			Kaolack : 3,11%			Kaffrine : 4,06%							Fatick : 7%			Kaolack : 9%			Kaffrine : 6,5%						
			Districts sanitaires										Districts sanitaires															
			Foundiougne : 0%			Sokone : 0,41%			Kaolack : 9%							Foundiougne : 6%			Sokone : 10%			Kaolack : 15%						
Kaffrine : 11%					Koungheul : 0,69%					Kaffrine : 15%					Koungheul : 3%													
Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée	I2_Op3 : Taux de rupture de stock en médicaments de santé sexuelle et reproductive, y compris les médicaments de planification familiale par district Désagrégation par district sanitaire	DHIS 2	Districts sanitaires										Districts sanitaires															
			Foundiougne	Passy	Sokone	Kaolack	Ndoffrane	Guinguinéo	Birkelane	Kaffrine	Koungheul	Malem Hodar	Foundiougne	Passy	Sokone	Kaolack	Ndoffrane	Guinguinéo	Birkelane	Kaffrine	Koungheul	Malem Hodar						
			Taux de rupture de la Contraception d'urgence	100%	23%	0%	75,86%	75%	68%	100%	100%	53,57%	0%	50%	15%	0%	0%		48%	20%	1%	20%	10%					
			Taux de rupture Amoxiciline 250mg comp disp	ND	ND	0%	14%	0%	58%	100%	0%	0%	20%	20%	100%	0%	0%	0%	38%	20%	1%	0%	10%					
			Taux de rupture Dexametasone 4mg Amp inj	100%	23%	50%	31%	100%	0%	21,05%	77%	0%	100%	20%	15%	0%	0%	25%	0%	5%	1%	0%	10%					
			Taux de rupture Gluconate de calcium 100mg/ml amp 10ml	100%	30,7%	0%	45%	0%	31%	0%	0%	0%	0%	10%	20%	0%	0%	0%	25%	0%	1%	0%	10%					
			Taux de rupture Implant (Jadelle/Implanon classique)	0%	23%	8,3%	14%	0%	16%	0%	47%	35,71%	0%	5%	15%	0%	0%	0%	10%	0%	2%	0%	10%					
			Taux de rupture Nicardipine 10 mg/ 10 ml Amp inj	100%	38,4%	8,2%	38%	52%	ND	73,68%	100%	0%	100%	10%	20%	0%	0%	25%	10%	10%	1%	0%	10%					
Taux de rupture Nicardipine Comp 20 mg	100%	30,7%	9,6%	31%	100%	ND	0%	0%	0%	0%	10%	25%	0%	0%	25%	20%	10%	1%	0%	10%								

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline									Target													
		Districts sanitaires	Foundiougne	Passy	Sokone	Kaolack	Ndoffane	Guinguinéo	Birkelane	Kaffrine	Koungheul	Malem Hodar	Foundiougne	Passy	Sokone	Kaolack	Ndoffane	Guinguinéo	Birkelane	Kaffrine	Koungheul	Malem Hodar			
Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée	12_Op3 : Taux de rupture de stock en médicaments de santé sexuelle et reproductive, y compris les médicaments de planification familiale par district Désagrégation par district sanitaire	DHIS 2	Taux de rupture Ocytocine 5UI inj	0%	23%	50%	45%	100%	72%	63,15%	23%	28%	100%	0%	15%	0%	0%	25%	60%	0%	0%	0%	10%		
			Taux de rupture Misoprostol 200 µg cp	100%	23%	41,7%	38%	30%	56%	100%	73%	50%	100%	30%	15%	0%	0%	0%	50%	20%	1%	0%	0%	10%	
			Taux de rupture Vitamine K1 10mg Amp inj ou buvable	0%	7,6%	100%	31%	0%	80%	5,26%	43%	0%	10%	15%	5%	0%	0%	0%	60%	0%	0%	0%	0%	0%	10%
			Taux de rupture Sulfate de magnésium injectable 15-20%	27,2%	15,3%	29,2%	45%	0%	40%	47,37%	100%	0%	60%	10%	10%	0%	0%	0%	30%	0%	0%	0%	0%	0%	10%
			Taux de rupture Ampicilline 1g injectable	0%	30,7%	0%	62%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	10%	20%	0%	0%	0%	10%	0%	1%	50%	10%	10%	
			Taux de rupture de Sayana Press	100%	40,5%	8,2%	17%	25%	23%	25%	63%	19,72%	10%	20%	30%	0%	0%	25%	5%	0%	30%	0%	0%	0%	
			Taux de rupture de Depo Provera	100%	62,2%	9,6%	28%	100%	23%	0%	67%	12,3%	10%	20%	40%	0%	0%	30%	5%	0%	30%	0%	0%	0%	
			13_Op 3 : Pourcentage de prestataires des structures sanitaires formés dans l'approche de l'identification Systématique des Besoins de la Cliente en PF (ISBC/PF ou PF proactive) Désagrégation par région administrative et par district sanitaire	Rapports des prestataires, des directions régionales de santé et des districts sanitaires	Régions									Régions											
Fatick : 0%					Kaolack : 0%			Kaffrine : 45%			Fatick : 100%			Kaolack : 80%			Kaffrine : 100%								
Districts sanitaires									Districts sanitaires																
Foundiougne : 0%					Passy : 0%			Sokone : 0%			Foundiougne : 100%			Passy : 100%			Sokone : 100%								
Kaolack : 0%					Ndoffane : 0%			Guinguinéo : 65%			Kaolack : 80%			Ndoffane : 100%			Guinguinéo : 95%								
Birkelane : 36%	Kaffrine : 47%	Koungheul : 48%			Malem Hodar : 52%			Birkelane : 100%	Kaffrine : 100%			Koungheul : 100%			Malem Hodar : 100%										
14_Op3 : Nombre de centres de santé avec un système comptable et de gestion du stock de médicaments digitalisé fonctionnel Désagrégation par district sanitaire	Rapports des prestataires et des directions régionales de santé	0									5 (toutes les 3 régions confondues)														
		Régions									Régions														
15_Op3 : Pourcentage des formations sanitaires prises en compte dans le plan de formation continue en SONU Désagrégation par région administrative et par district sanitaire	Rapports prestataires, directions régionales de santé et districts sanitaires	Régions									Régions														
		Fatick : 0%			Kaolack : 18%			Kaffrine : 0%			Fatick : 37%			Kaolack : 55%			Kaffrine : 70%								
		Districts sanitaires									Districts sanitaires														
		Foundiougne : 0%			Passy : 0%			Sokone : 0%			Foundiougne : 100%			Passy : 50%			Sokone : 100%								
		Kaolack : 0%			Ndoffane : 0%			Guinguinéo : 0%			Kaolack : 70%			Ndoffane : 100%			Guinguinéo : 100%								
Birkelane : 0%	Kaffrine : 0%	Koungheul : 0%			Malem Hodar : 0%			Birkelane : 100%	Kaffrine : 70%			Koungheul : 60%			Malem Hodar : 100%										

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Target				
Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée	I11_Op3 : Taux de dépistage des femmes de 30 à 69 ans pour les lésions précancéreuses du col de l'utérus Désagrégation par district sanitaire	DHIS 2 Rapports des directions régionales de santé et des districts sanitaires	Districts sanitaires		Districts sanitaires			
			Foundiougne : AD	Passy : AD	Sokone : 5%	Foundiougne : AD	Passy : AD	Sokone : 8%
			Kaolack : AD	Ndoffane : 0%	Guinguinéo : 0%	Kaolack : AD	Ndoffane : 15%	Guinguinéo : 10%
	Birkelane : AD	Kaffrine : 1,08%	Koungheul : 4,61%	Malem Hodar : 0%	Birkelane : AD	Kaffrine : 7%	Koungheul : 10%	Malem Hodar : 15%
	I12_Op3 : Taux de traitement des femmes de 30 à 69 ans présentant des lésions précancéreuses du col de l'utérus Désagrégation par district sanitaire	DHIS 2 Rapports des districts sanitaires	Districts sanitaires		Districts sanitaires			
			Foundiougne : AD	Passy : AD	Sokone : 75%	Foundiougne : AD	Passy : AD	Sokone : 90%
Kaolack : AD			Ndoffane : 0%	Guinguinéo : 0%	Kaolack : AD	Ndoffane : 100%	Guinguinéo : 100%	
Birkelane : AD	Kaffrine : 42,8%	Koungheul : 63,63%	Malem Hodar : 0%	Birkelane : AD	Kaffrine : 50%	Koungheul : 100%	Malem Hodar : 100%	
Sous-résultat 3B : L'accessibilité géographique des soins reproductifs est renforcée	I6_Op3 : Taux d'achèvement CPN Désagrégation par région administrative, par district sanitaire et par tranche d'âge	DHIS 2	Régions		Régions			
			Fatick : 66,88%	Kaolack : 60%	Kaffrine : 55,09%	Fatick : 75%	Kaolack : 65%	Kaffrine : 61%
			Districts sanitaires		Districts sanitaires			
			Foundiougne : 81,58%	Passy : 63,5%	Sokone : 62%	Foundiougne : 86%	Passy : 70%	Sokone : 70%
			Kaolack : 49,74%	Ndoffane : 65,59%	Guinguinéo : 60%	Kaolack : 60%	Ndoffane : 72%	Guinguinéo : 70%
	Birkelane : 58,01%	Kaffrine : 52%	Koungheul : 60,26%	Malem Hodar : 46%	Birkelane : 72%	Kaffrine : 65%	Koungheul : 75%	Malem Hodar : 80%
	I7_Op3 : Pourcentage des nouveau-nés ayant bénéficié du paquet de soins immédiats à la naissance Désagrégation par région administrative et par district sanitaire	DHIS 2	Régions		Régions			
			Fatick : 98%	Kaolack : 89%	Kaffrine : 87,72 %	Fatick : 100%	Kaolack : 95%	Kaffrine : 91%
			Districts sanitaires		Districts sanitaires			
			Foundiougne : 94%	Passy : 86,4%	Sokone : 81%	Foundiougne : 100%	Passy : 100%	Sokone : 95%
			Kaolack : 79,43%	Ndoffane : 91,22%	Guinguinéo : 87,34%	Kaolack : 95%	Ndoffane : 95%	Guinguinéo : 95%
	Birkelane : 86,50%	Kaffrine : 98%	Koungheul : 81,77%	Malem Hodar : 77 %	Birkelane : 95,5%	Kaffrine : 100%	Koungheul : 100%	Malem Hodar : 100%
I8_Op3 : Nombre d'évacuations par district et par an Désagrégation par district sanitaire et par tranche d'âge	DHIS 2	Districts sanitaires		Districts sanitaires				
		Foundiougne : 179	Passy : 172	Sokone : 824	Foundiougne : 200	Passy : 160	Sokone : 750	
		Kaolack : 1050	Ndoffane : 471	Guinguinéo : 283	Kaolack : 1120	Ndoffane : 671	Guinguinéo : 320	
Birkelane : 1142	Kaffrine : 1552	Koungheul : 1031	Malem Hodar : 719	Birkelane : 1310	Kaffrine : 1952	Koungheul : 600	Malem Hodar : 950	
I9_Op3 : Nombre de points de transfusion sanguine opérationnels Désagrégation par région administrative et par district sanitaire	Rapports des directions régionales de santé et des districts sanitaires	0		7 (toutes les Régions confondues)				

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline			Target		
Sous-résultat 3B : L'accessibilité géographique des soins reproductifs est renforcée	I13_Op3 : Nombre de patients ayant bénéficié d'une prise en charge par téléconsultation à Sokone	Rapports de la direction régionale de santé et du district sanitaire	0			AD		
Sous-résultat 3C : Les femmes enceintes sont protégées contre les dépenses catastrophiques de santé	I10_Op3 : Pourcentage de femmes enceintes par an protégées contre les dépenses catastrophiques de santé Désagrégation par région administrative et district sanitaire	Rapports annuels UDAM	Districts sanitaires			Districts sanitaires		
			Foundiougne : 13,14%	Passy : 29,07%	Sokone : 27%	Foundiougne : 80%	Passy : 80%	Sokone : 80%
			Koungheul : 49,10%			Koungheul : 75%		

NB : Quelques valeurs de référence ont été rectifiées à la suite de l'atelier d'harmonisation sur les indicateurs tenu les 28 et 29/07/2022 à Kaolack avec les régions médicales et les districts sanitaires. Cela concerne principalement les indicateurs I2_Oc, I3_Oc, I1_Op1, I5_Op3, I10_Op3. Les désagrégations par tranche d'âge ou par sexe ont été également supprimées pour les indicateurs I3_Oc, I1_Op1, I1_Op3, I8_Op3, I10_Op3 du fait de l'indisponibilité ou de la difficulté à recueillir les données par tranche d'âge ou sexe. Le libellé de l'indicateur I5_Op3 a été revu.

Pour l'indicateur I10_Op3 il a été retenu de limiter la désagrégation au districts sanitaires se trouvant dans la zone d'intervention des UDAM de Foundiougne et Koungheul.

Les indicateurs I11_Op3, I12_Op3 et I13_Op3 ont été rajoutés à la suite de l'atelier de partage de l'avenant au pilier 2 et de validation des indicateurs y afférant tenue le 09/06/2022 à Kaolack avec Régions médicales et districts sanitaires

Pilier 3/Intervention 4

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Source de vérification	Baseline (valeur de référence)	Target (valeur cible)
Outcome (Objectif spécifique) : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économique dans le pôle territoire du Sine Saloum	I1_Oc : Pourcentage des personnes formées démontrant un changement de comportement, dans l'exercice de leurs fonctions/mandats	Rapports des prestataires Rapports des partenaires : ADIE ; UVS ; APEC (Port d'Anvers) Rapport étude CAP « Connaissances, Attitudes, Pratiques » de 2020, 2022 et 2024 (en collaboration Interventions 1, 2, et 3)	0%	75%
	I2_Oc : Pourcentage d'organisations partenaires démontrant une performance améliorée	Etude CAP « Connaissances, Attitudes, Pratiques » de 2020, 2022 et 2024 (en collaboration Interventions 1, 2 et 3)	0%	50%
Output 1 (Résultat 1) : Les compétences des ressources humaines des acteurs du Portefeuille sont renforcées	I1_Op 1 : Nombre de personnes formées (H/F) par secteur ou thématique	Rapports des prestataires et partenaires	0	Thématiques : Entreprenariat et emploi : 100 dont 33 femmes Santé reproductive : 120 Genre/numérique : 800 dont 720 femmes

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Source de vérification	Baseline (valeur de référence)	Target (valeur cible)
Output 1 (Résultat 1) : Les compétences des ressources humaines des acteurs du Portefeuille sont renforcées	I2_Op1 : Pourcentage des apprenants ayant amélioré le degré de savoir et savoir-faire à la fin de la formation	Rapports de formation Fiches d'évaluation	0%	80% des apprenants ont un meilleur score «post test»
Output 2 (Résultat 2) : Les compétences managériales et opérationnelles des acteurs des zones portuaires de Kaolack, Ndakhonga et Dakar sont renforcées	I1_Op2 : Nombre de cadres et de collaborateurs (H/F) des acteurs portuaires formés dans des thèmes liés à la gestion portuaire	Rapports de formations des prestataires	0	360
	I2_Op 2 : Pourcentage des acteurs des zones portuaires de Kaolack, Ndakhonga et Dakar ayant amélioré le degré de savoir et savoir-faire à la fin de la formation	Rapports de formation des prestataires Fiches d'évaluation	0%	80% des apprenants ont un meilleur score «post-test»
Output 3 (Résultat 3) : Les acteurs du Portefeuille bénéficient d'expertises et d'études stratégiques	I1_Op3 : Le taux des études réalisées dans le cadre du développement économique qui ont connues une suite sous forme de nouveaux engagements de capitaux privés pour réaliser des investissements concrets.	PV de restitution des études (sondage à la fin de restitution de chaque Etude)	0%	75%
	I2_Op3 : Le taux de satisfaction des demandeurs des expertises au regard des atteintes des objectifs fixés dans les termes de référence	Rapport de fin de mission co-signé par demandeur et expert et validé par RR + grille d'évaluation annuelle	98% Source : PAREE 2 (2013-2018)	99%

Nb : le 2^{ème} indicateur de l'output qui avait été éclaté en 2 indicateurs durant le processus baseline a été ramené à un seul indicateur tel qu'il était libellé initialement dans le document de portefeuille. Il en est de même pour le 2^{ème} indicateur de l'output 2. Leurs valeurs cibles ont été fixées à 80%.

La valeur cible du nombre de personnes à former dans la grande thématique santé de la reproduction a été révisée (de 400 à 120) sur décision du comité de pilotage du 19/05/2022 qui a approuvé la demande formulée par l'intervention. (Cf PV COPIL)

Annexe 2. Gestion des risques Portefeuille

Description du risque / Action	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total (sévérité)	Personne responsable	Statut de l'action	Date limite	Progression
Manque de moyens des acteurs publics pour accomplir leur mandat, notamment pour réaliser les investissements publics complémentaires aux actions envisagées par ce Portefeuille		OPS	Nulle	Nul	Nul	DEBRABANDERE Régine	en cours		
Formalisation de l'engagement de la Partie sénégalaise, par le biais de la Convention Spécifique - avec détail des investissements attendus de la Partie sénégalaise en Annexe						DEBRABANDERE Régine	Accompli	N/A	
Inscription des investissements attendus de la Partie sénégalaise dans la Loi de Finances						SALVADORI PANNINI Alessio	Accompli	N/A	Les prêts souverains BAD et BEI inscrits à la loi finances 2021 (Amendement mai 2021) et un montant de 1 milliard de Francs CFA (Environ 1,5 millions d'Euros) inscrit au budget d'investissements 2021 du MDIPMI pour couvrir l'indemnisation des ayants droits sur les terres affectées à l'agropole centre.
Suivi des engagements de la Partie sénégalaise dans le cadre du suivi stratégique du Portefeuille et du dialogue politique						DEBRABANDERE Régine	Accompli	N/A	Suite à la négociation du plan de mise en œuvre de la clause de conditionnalité inscrite dans la Convention Spécifique, la Partie belge a accepté la proposition de la Partie sénégalaise de valoriser la réfection de la route Fatick-Ndakhonga comme contribution du Sénégal à la réalisation des infrastructures du parc industriel régional de Fatick, sis à Mbellacadio. Cette décision a permis de lever la conditionnalité concernant une partie du budget du Pilier 1.
Description du risque / Action	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total (sévérité)	Personne responsable	Statut de l'action	Date limite	Progression

Evolution défavorable de l'environnement des affaires (pression fiscale directe et indirecte, frein à l'investissement et à la formalisation de l'économie, renchérissement des coûts d'énergie, ...)		DEV	Nulle	Nul	Nul	THIAM Seyni	En cours		
Plaidoyer auprès de la Partie sénégalaise pour un maintien ou une amélioration actuelle de l'environnement des affaires						SALVADORI PANNINI Alessio	En cours	N/A	Le paquet incitatif visant à attirer les investisseurs nationaux et internationaux au sein de l'agropole centre est maintenant à l'étude par la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) du MDIPMI. A cet effet, le Pilier 1 a prévu d'octroyer une convention de subsides à la CEP afin de lui permettre de mobiliser l'expertise nécessaire à la conception du décret ministériel portant incitations fiscales et non fiscales pour les entreprises adhérentes à l'agropole centre.
Suivi des engagements de la Partie sénégalaise dans le cadre du suivi stratégique du Portefeuille et du dialogue politique						SALVADORI PANNINI Alessio	En cours	N/A	Enabel participe au groupe technique national "Environnement des affaires et compétitivité" dont la Co-leadership est assurée par la Banque Mondiale et l'USAID. Dans ce cadre, Enabel porte les sujets critiques concernant l'attractivité de l'agropole vis-à-vis des investisseurs.
Crise COVID, avec ses effets indirects en termes de décroissance économique et chômage, surtout dans le secteur informel, pourrait exacerber le sentiment anti-français typique de certaines couches de la population sénégalaise. Ceci pourrait se traduire dans une difficulté accrue à faire accepter nos staffs internationaux de nationalité française. Ou même les exposer à des actions violentes.		OPS	Faible	Haut	Moyen	DEBRABANDERE Régine	En cours		
Investir davantage et mieux sur la communication générale et sur la communication institutionnelle autour des bienfaits du Portfolio Enabel (GP et PB) pour l'ensemble de la population sénégalaise, y compris à travers les médias sociaux à cible jeune et large.						DEBRABANDERE Régine	Accompli	31/07/2021	Le recrutement d'un nouveau Chargé de Communication est effectif pour la Représentation.

Description du risque / Action	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total (sévérité)	Personne responsable	Statut de l'action	Date limite	Progression
Recrutement d'un PM supplémentaire avant juillet 2021, au vu de la complexité et du niveau d'intégration mutuelle des interventions en cours, notamment dans le domaine "entrepreneuriat durable".		OPS	Haute	Haut	Très élevé	DEBRABANDERE Régine	Accompli	30/06/2021	PM supplémentaire (Annick PEETERS) recruté et a pris fonction le 17 Août 2021.
Dégradation sécuritaire liée à une/des attaques djihadistes limitant la mobilité peut affecter la mobilisation des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du portefeuille.		DEV	Moyen	Haut	Haut	DEBRABANDERE Régine	En cours	30/06/2024	En phase avec stratégie sécurité de l'Ambassade BE
Veille à la mise en application des consignes contenues dans le plan sécurité et accélérer le processus de recrutement du responsable sécurité de la Représentation.						GATABAZI Ismail	En cours	30/12/2022	Un candidat pour la fonction de responsable sécurité est identifié et les procédures administratives sont en cours.
L'apparition de variants et son corolaire l'augmentation de la prévalence de la pandémie COVID19 impacte l'atteinte des résultats du portefeuille.		DEV	Moyen	Haut	Haut	DEBRABANDERE Régine	En cours		
Poursuivre l'appui des programmes de préventions (Communication et formations) et de prise en charge des malades						PEETERS Annick	En cours	31/12/2022	Accompagnement en cours des régions médicales de Fatick, Kaolack et Kaffrine dans la réalisation de leurs plans d'actions notamment en matière de formation et de communication.
Troubles post-électorales pouvant affecter la mise en œuvre des activités planifiées		DEV	Moyen	Haut	Haut	DEBRABANDERE Régine	En cours	28/02/2024	Élection présidentielle en février 2024
Appui à AMABEL dans les processus de pacification de l'espace politique						DEBRABANDERE Régine	En cours	28/02/2024	AMABEL participe déjà à travers la team Europe à l'accompagnement du processus électoral

Description du risque / Action	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total (sévérité)	Personne responsable	Statut de l'action	Date limite	Progression
Des réserves de la part des acteurs publics par rapport à l'ancrage institutionnel de certaines interventions limitant leur coordination affectent la progression dans l'atteinte des résultats du portefeuille.		DEV	Moyen	Haut	Haut	DEBRABANDERE Régine			
Veille au bon fonctionnement des cadres de concertations comme les Comités techniques et communications fréquentes avec les Directions et Cabinets ministériels						DEBRABANDERE Régine	En cours	31/12/2022	Des réunions périodiques sont tenues autour de la Direction de la Coopération Economique et Financière en présence des représentants des Ministères sectoriels.
Retard dans la prise de dispositions législatifs (loi sur la pharmacopée Pilier 4) réglementaires (Décrets foncier Pilier 1) affecte la réalisation de ces projets.		DEV	Moyen	Haut	Haut	DEBRABANDERE Régine	En partie accompli		Le foncier sur l'agropole centre et sur l'aquapole est assuré
Appuis des plaidoyers au niveau du Comité Mixte Paritaire de Concertation (CMPC) et en faire un point suivi par les 2 parties.						DEBRABANDERE Régine	En cours	31/12/2022	
Retard dans la prise de décision et la mise en œuvre des interventions lié à l'Indisponibilité des services du partenaire sur de longues périodes du fait des activités politiques (élections locales et législatives).		DEV	Moyen	Haut	Haut	DEBRABANDERE Régine			
Anticipations dans la planification des interventions						PEETERS Annick	En cours	31/12/2022	Le Représentant Résident tient régulièrement des Country Portfolio Management Board (CPMB) où il est chaque fois demandé au Portfolio Managers (PM) un suivi de la planification des interventions.
Retards et défauts de qualité dans la mise en œuvre des conventions de subsides signées avec les partenaires publics impactent l'atteinte des résultats du portefeuille.		DEV	Moyen	Haut	Haut				
Mobilisation de ressources humaines pour accompagner le bénéficiaire dans la mise en œuvre de la convention						DE BUEGER Cédric	En cours	31/12/2022	Une analyse ex ante des partenaires est réalisée de manière systématique. 1 monitoring rapproché des résultats est fait. Un point focal subsides a été désigné au niveau de la Cellule ECA.
Possibilités accrues de détournement du fait de la multitude de petits marchés (entre 2500 et 30 000 €)		FIN	Faible	Moyen	Moyen	DE NIET Erik			
Mise en place d'Accords-cadres regroupant les services d'une part et les fournitures d'autre part.						GATABAZI Ismail	Prévu	31/12/2022	

Annexe 3. Tableau financier synthétique

Intervention	Montant Total EUR	Dépenses (€) 31/07/2021	Dépenses (€) 01/08/2021- 31/7/2022	Taux d'exécution total 31/07/2022	Solde (€) 31/07/2022
SEN1800411	16,650,000	2,700,150	727,152	20,6%	13,222,698
SEN1800511	8,850,000	1,371,663	1,150,225	28,5%	6,328,112
SEN1803711	9,690,000	2,329,737	2,991,817	55%	4,368,446
SEN1803611	4,500,000	1,265,614	1,620,192	64%	1,614,194
SEN2100311	3,484,952	NA	258,546	7,4%	3,226,406
SEN1803811	5,825,048	1,656,896	1,101,673	47,3%	3,066,479
Total	49,000,000	9,324,060	7 849 605	35%	31,826,335

Annexe 4. Synthèse des leçons apprises

Enseignements tirés	Public cible
Pilier 1	
La mission benchmark constitue un bon moyen de clarifier la vision sur la structuration dans le cadre de la gouvernance des agropoles et de mise en œuvre des politiques industrielles.	Enabel/ CEP
Un bon ciblage, accompagné du partenaire national, des acteurs publics et privés qui auront à intervenir dans le projet en phase d'étude et de réalisation (autorités publiques nationales, régionales et locales et les concessionnaires) contribue à une meilleure efficacité dans la réalisation des infrastructures.	CEP/ MEPC
La réalisation de l'étude de faisabilité et la sécurisation foncière avant le démarrage de l'intervention, constituent des préalables pouvant garantir le succès de projets de telle envergure.	Enabel/MDIPMI
La collaboration technique à travers la mise en place d'un groupe technique de travail constitué de structures intervenant dans la formation et l'employabilité des jeunes favorise leur accès au dispositif national de financement de la formation professionnelle et technique	Enabel, autres PTF
L'organisation de rencontres entre les acteurs impliqués dans la professionnalisation des Organisations de Producteurs agricoles facilite le partage d'expérience et la complémentarité des stratégies.	Enabel
Le suivi rapproché auprès des bénéficiaires de conventions de subside améliore la qualité de l'information financière et facilite le contrôle lors des rapportages.	Enabel/ partenaires de mise en œuvre
Pilier 2	
L'implication des membres des Groupes de travail multisectoriels (GTM) sur les thématiques de la SRAJ et des VSBG à tous les niveaux du processus de recherche-action permet une bonne appropriation de la stratégie et une meilleure implication dans les activités. La facilitation de la mobilisation de la cible et leur participation aux études socio-anthropologiques en sont un exemple concret.	Enabel/ Acteurs et Structures déconcentrées
Investir la gouvernance des niveaux intermédiaire et central du système de santé est un gage pour assurer un bon déroulement des activités au niveau périphérique. Ainsi, une communication et une concertation permanentes avec les autorités du niveau central est essentiel pour d'une part s'assurer de leur appui et soutien (et éviter des éventuels	Enabel/ MSAS

blocages) et, d'autre part, de garantir la pérennité des actions.	
Un bon cadrage est nécessaire pour garantir une efficacité et efficience dans la mise en œuvre des conventions de subsides. Ceci permet d'éviter que des activités importantes qui peuvent avoir un impact certain sur les résultats de l'intervention ne deviennent secondaires.	Enabel/ Régions médicales
L'identification préalable des difficultés dans le cadre de l'achat d'équipements biomédicaux pour les structures de santé et les réhabilitations d'infrastructures de santé permet d'éviter les retards qui peuvent avoir un impact à moyen terme sur les résultats de l'intervention.	Enabel
Pilier 3	
Les activités cadrées par des protocoles et accords qui ne correspondaient pas à l'ensemble des opérations du Pilier 3, facilitent la gestion des relations avec les partenaires dans la mesure où ces derniers définissent les conditions et modalités de collaboration	Enabel
Une bonne définition des missions des experts et leur positionnement à côté du partenaire facilite l'appropriation et améliorer la qualité des relations de partenariat	Enabel/ partenaires de mise en œuvre
Une bonne synergie des acteurs Belges donne plus de portée/visibilité au savoir-faire Belge Le forum mondial de l'eau en a été un superbe exemple	Enabel
Les langues locales demeurent un important vecteur de partage des compétences dans des thématiques assez pointues Par exemple le programme de renforcement des compétences en alphabétisation numérique de base au profit des badiénous gox est adapté en langues locales	Enabel/ partenaires de mise en œuvre
La flexibilité de l'intervention à s'adapter pour répondre aux demandes ad hoc issues des partenaires contribue à améliorer la prise en compte des priorités de l'heure	Enabel
Les formations entre pairs organisées lors des formations des sage-femmes est un bon dispositif de transfert de connaissances	Enabel/ partenaires de mise en œuvre

Leçons apprises de l'intégration des thèmes transversaux	Public cible
Environnement	
L'intégration des exigences environnementales sur toutes les infrastructures du projet est conforme aux exigences des autres bailleurs en la matière (BAD, BEI) et permet à Enabel de positionner les réalisations comme modèle pour les autres agropoles. Il serait souhaitable qu'Enabel définisse des règles d'écoconstruction et d'impact carbone minimal à l'instar des autres bailleurs.	Enabel
Digitalisation	
La durabilité du volet digitalisation du Pilier 2 requiert un fort portage concerté et un accompagnement au niveau des autorités et des usagers de la digitalisation afin	MSAS

de garantir le passage à l'échelle des projets pilotes	
La digitalisation d'un centre santé est une opportunité pour améliorer la qualité de la prise en charge, permettre un gain temps et assurer une exhaustivité des données sanitaires	Prestataires de santé et MSAS
Genre	
Le renforcement des compétences en alphabétisation numérique des Badiénougox et l'aménagement des salles digitales (Connect'Elles) leur permettent de pratiquer les acquis théoriques, de les appliquer au quotidien et améliorer leurs conditions de travail.	
L'intégration de la dimension genre dans les formations numériques permet de largement diffuser l'importance de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, garantit l'inclusion des femmes, facilite l'accès à l'information et contribue à la réduction de la fracture numérique.	
Emplois décents	
Ce thème transversal étant encore dans une phase précoce quant à sa mise œuvre effective, nous n'avons pas suffisamment de matière pour tirer des leçons spécifiques différentes par rapport à celle listées dans le rapport de l'année 1 et 2	

Annexe 5. Tableau des recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
Pilier 1 Recommandations internes		
Mise en place d'un système digitalisé de gestion des données	Equipe d'intervention	31/12/2022
Meilleure prise en compte du genre dans la rédaction des documents techniques et le ciblage des bénéficiaires	Equipe d'intervention	15/07/2023
Mise en œuvre d'actions concrètes allant dans le sens de la création d'emplois décents	Equipe d'intervention	15/07/2023
Recrutement de l'antenne centre de la CEP dans les meilleurs délais	CEP	31/12/2022
Développement de synergies avec les autres projets (Projet climat, TEI AC, PEM, ACTIV'INVEST, DIRECCT) et mise en place d'une taskforce entrepreneuriat	Equipe d'intervention /PM	15/07/2023
Pilier 1 Recommandations MTR		
Accélérer le processus de recrutement du Partenaire Stratégique devant accompagner la mise en place la Société de Construction et d'Exploitation. L'expertise du partenaire stratégique dans la conception technique d'Agropole est très attendue pour accompagner la construction. Le Partenaire pourrait également commencer à proposer des modalités de gestion ainsi que des mécanismes d'inclusion des petites unités de transformation dans la définition du schéma d'exploitation.	FONSIS/CDC et MDIPMI/ CEP	
Mieux intégrer les risques liés aux travaux de construction et mettre en place au niveau local un cadre de concertation regroupant les autorités administratives et les services techniques directement concernés, les sociétés concessionnaires, les entreprises, ...	Enabel Coordination Nationale CEP	
Assurer un partage d'expérience avec l'APIX et le MCA pour la diffusion des méthodologie et outils de résolution et d'immatriculation foncière.	Enabel Coordination Nationale et CEP MDIPMI	
Renforcer la mise en œuvre opérationnelle au niveau régional en opérationnalisant le concept d'équipe	Enabel Coordination	

technique unique composée des techniciens de Enabel et de la CEP pour la définition d'une planification partagée (Matrice régionale d'actions) ainsi que la mise en place d'une unité de mise en œuvre en impliquant les services techniques à travers le renforcement des task-force dotées de ressources et de capacités et en responsabilisant l'administration locale.	Nationale et Terrain/ CEP	
Recommandations	Acteur	Date limite
Bâtir une matrice régionale d'actions avec des ressources dédiées pour la mise en œuvre sous la coordination des gouverneurs de région et rendre opérationnelle la task-force au niveau local avec la participation des DRDR et des SDDR dans la mise en œuvre de la démarche au niveau des régions.	MDIPMI /CEP	
Assurer un meilleur positionnement du MAER dans le projet et dans la stratégie d'opérationnalisation par l'accompagnement de points focaux agriculture au sein de la CEP	MDIPMI MAER	
Définir des modalités d'accompagnement des structures du MAER et notamment l'ANCAR, l'ISRA, le FNDASP dans la structuration des chaînes de valeur	MDIPMI/CEP MAER	
Impliquer dans la CEP une équipe des Ministères de l'agriculture et du Commerce afin de faciliter l'accès et la disponibilité de la matière première	MDIPMI/CEP	
Travailler sur un cadre permanent de dialogue et d'échanges avec le secteur privé national pour définir les modalités de sa participation à la gestion de l'agropole	FONSIS/CDC CEP	
Renforcer les capacités techniques et financières du secteur privé national pour lui permettre de se positionner dans la gestion de l'agropole. Le secteur privé devrait être accompagné par le FONSIS, le BOS pour travailler sur un mécanisme d'engagement dans le capital de la société La SOCAC devrait dans ce cadre être doté de mécanismes financiers, et recevoir un appui pour développer ses compétences en gestion d'infrastructures et assurer un accompagnement technique	Enabel terrain	
Renforcer le dispositif de financement des PME pour faciliter leur intégration dans le réseau des agropoles Il s'agira de matérialiser les dispositifs de financement déjà définis en direction des opérateurs privés autour de l'agropole et en tenant compte de l'Aquaculture. Ces mécanismes concertés engageront les différents partenaires (Enabel, BAD, Coopération Italienne, ...) et les institutions financières (Banque Agricole, BNDE, ACEP, Locafrique, ...) pour travailler sur les dispositifs de financement des chaînes de valeur prioritaires adossés à un modèle de contractualisation agricole clair.	CEP Agropole, MDIPMI, Autres bailleurs (BAD, Coopération Italienne en rapport avec les Banques Locales,...), Enabel Coordination nationale	

Définir les modalités d'inclusion des petites unités de transformation. En rapport avec la recommandation précédente définir des mécanismes intégrés pour une discrimination positive envers les petits producteurs, les femmes, les jeunes"	CEP/ MDIPMI Enabel terrain	
Définir des mécanismes de financement des investissements dans l'aquaculture	CEP/ MDIPMI, ANA Enabel Coordination Nationale	
Recommandations	Acteur	Date limite
Établir des feuilles de route plus claires avec des engagements précis avec les structures en charge de la mise en œuvre de certaines interventions (ONFP, 3FPT, ...)	Enabel Coordination Nationale	
Accompagner le développement de l'incubateur et du Green Innovation Hub en appuyant les partenaires de mise en œuvre notamment l'USSEIN	Enabel terrain	
Mieux intégrer les pratiques de production et d'accroissement de la productivité en rapport avec le MAER et l'ANCAR	MAER, CEP MDIPMI Enabel à travers l'Equipe régionale et les partenaires de mise en œuvre	
Développer l'expertise locale sur la question de la biotechnologie, du numérique, autour de l'incubateur en développant des programmes de capacity building.	Enabel terrain	
Responsabiliser le secteur privé dans la production d'intrants pour la production aquacole	ANA	
Assurer la possibilité pour d'autres filières de pouvoir utiliser l'agropole	CEP, Société de Gestion	
Revoir le cadre de résultats du projet, dans la limite autorisée par le bailleur, pour le rendre plus en phase avec la situation actuelle et si possible, reformuler certains indicateurs et redéfinir certaines cibles notamment celles qui sont situées hors de la sphère de contrôle d'Enabel. Si la reformulation/recalibrage des valeurs cibles n'est pas possible, proposer des indicateurs supplémentaires qui pourront être renseignés et visent une situation raisonnable au vu du contexte passé et actuel de la mise en œuvre du projet	Enabel Coordination nationale et Enabel Bruxelles	

Renforcer la fonction de suivi au sein d'Enabel notamment pour le suivi des différents prestataires intervenant à différents niveaux mais également le suivi des chantiers de travaux pour assurer un meilleur respect des délais. La fonction de suivi devrait aussi être mieux connectée aux systèmes existants ou en cours de développement (Cellule d'Exécution du Projet Agropole) mais également mieux prendre en compte les besoins en données de la pluralité d'acteurs intervenant dans le projet. Dans ce cadre, la mise en place du système d'information de l'agropole constitue une priorité en vue de mieux accompagner les entreprises dans leurs décisions d'investissements	Enabel Coordination nationale et Enabel Bruxelles	
Recommandations	Acteur	Date limite
Pilier 2 Recommandations internes		
Revoir la politique de prise en charge des partenaires de mise en œuvre de l'intervention, en particulier pour ceux de niveau Régional.	Enabel / autres partenaires	
Veillez à la formation d'une équipe du niveau central du MSAS pour le suivi et la pérennisation du modèle de digitalisation du Centre de Santé de Sokone.	Enabel	
Continuer davantage à travailler dans le groupe de travail présidé par le Gouverneur et dont le Secrétariat est assuré par le MFFGPE dans la cadre du CAU pour la prise en charge des victimes de VSBG.	Enabel et Ministères concernés	
Pilier 2 Recommandations MTR		
Renforcer la synergie entre acteurs et avec les autres partenaires techniques et financiers en utilisant les cadres de coordination existants au niveau régional et départemental, en vue, notamment de renforcer le plaidoyer au niveau régional	Equipe d'intervention Enabel et le cadre de coordination de la lutte contre les VBG de la région de Kaolack ; les CDPE du Ministère de la Femme, des services de l'Action sociale du MSAS au niveau des régions de Kaolack, Fatick et	

	Kaffrine	
Investir davantage le Comité Régional de lutte contre les VBG et ainsi jouer un rôle de passerelle entre les CCA et les BCA qui dépendent du Ministère de la Jeunesse ; les espaces ados/jeunes du Ministère de la santé et de l'Action sociale ; les Inspections Médicales des Écoles du Ministère de l'Éducation Nationale et les Centres départementaux d'assistance et de formation pour la femme (CEDAF) du Ministère de la femme et de la famille	Equipe d'intervention Enabel avec les structures des Ministères sectoriels, tels que la Jeunesse, la Femme et l'Education Nationale, bénéficiaires interventions du Pilier 2	
Recommandations	Acteur	Date limite
Rassembler les différentes ONG actives dans le domaine d'intervention du pilier 2 au sein d'un groupe de travail dont le lead serait assuré par Enabel afin d'échanger sur le plan d'actions du pilier 2 du portefeuille pour la période restante et d'envisager la planification d'activités conjointes en vue de mutualiser les moyens et renforcer l'impact auprès des bénéficiaires mais également la cohérence des interventions respectives.	Equipe d'intervention Enabel avec les ONG, les programmes et projets dans le domaine du pilier mis en œuvre par les institutions partenaires du MSAS	
Etudier la possibilité de construire un nouveau Centre de santé de référence dans le district sanitaire de Ndoffane car le bâtiment est aujourd'hui jugé inadapté, exiguë par rapport au volume de travail. Un Bureau Conseils Ados pourrait y être intégré dans la mesure où le district sanitaire offre des services à des communautés qui ont des coutumes de mariage précoce.	Equipe d'intervention Enabel avec comme partenaire de Mise en œuvre le MSAS	
Doter la maternité du Centre de santé de référence du DS de Guinguinéo en matériels et d'équipements aussi bien pour les consultations, les accouchements, l'offre de services de planification familiale et le service de néonatalogie qui ne dispose que d'une seule table chauffante ainsi que prévoir des formations pour le renforcement des compétences des sage-femmes sur les nouvelles connaissances obstétricales et en technologie contraceptive MLDA.	Equipe d'intervention Enabel avec comme partenaire de Mise en œuvre le MSAS	

<p>Prévoir des formations en SONU, en SAA et en SPNN dans l'EPS de Fatick.</p>	<p>Equipe d'intervention Enabel, Régions Médicales et districts sanitaires</p>	
<p>Avant d'envisager un passage à l'échelle du processus de digitalisation du Centre de Santé de Sokone, s'assurer que l'ensemble du processus, de la phase test à la mise en œuvre et bien documenté, que les éléments contextuels sont précisément spécifiés et les étapes franchies suffisamment décrites avec leurs difficultés/obstacles/solutions pour les surmonter afin de faire profiter les futurs bénéficiaires/praticiens de l'expérience du Centre de santé de Sokone.</p>	<p>Equipe d'intervention Enabel et Centre de santé de Sokone</p>	
<p>Recommandations</p>	<p>Acteur</p>	<p>Date limite</p>
<p>Pour de futurs marchés relatifs à la formation du personnel de santé, notamment en échographie obstétricale, veillez à contractualiser soit avec un prestataire de services disposant de suffisamment de moyens pour former un nombre important de personnes en même temps ou 2) plusieurs prestataires de service pour disposer d'un personnel formé relativement « tôt » dans la vie du projet afin d'en faire bénéficier les patients au plus tôt.</p>	<p>Equipe d'intervention Enabel et les structures de formation en échographie des sage-femmes d'Etat</p>	
<p>Pour assurer la durabilité de l'offre de services en échographie obstétricale par des sage-femmes formées, former un maximum de sage-femmes d'État ayant été contractualisées dans le cadre du projet ISMEA dont la durée dans leur zone d'affectation est garantie.</p>	<p>Equipe d'intervention Enabel</p>	
<p>Apporter un soutien technique et financier à la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du Projet de Promotion des Jeunes (PPJ) notamment dans les domaines de la formation en prévention des violences sexuelles basées sur le genre notamment par une formation sur le développement personnel, l'estime de soi.</p>	<p>Equipe d'intervention Enabel et le Ministère de la Jeunesse</p>	
<p>Concernant le modèle de Centre d'Accueil Unique, se rapprocher de la CDPE à Kolda ; Partager les stratégies avec ces acteurs de terrain pour affiner/modifier le modèle d'Enabel. Dans la même lignée, s'intéresser davantage à l'expérience de APROFES qui a réussi à mobiliser un pool</p>	<p>Equipe d'intervention Enabel avec le CDPE de Kolda et APROFES de</p>	

d'acteurs qui interviennent dans l'assistance, le soutien et l'accompagnement psycho-social, juridique et médical des femmes victimes de violences basées sur le genre pour connaître leur parcours afin de mieux appréhender la mise en place du CAU.	Kaolack	
Afin de renforcer la durabilité des résultats du pilier 2 : 1) Etudier la possibilité d'obtenir de la part du MSAS la garantie que le personnel formé puisse exercer dans les zones d'intervention tant au cours de la période restante que pendant le futur portefeuille ; 2) Former des agents pour assurer la maintenance du matériel et des équipements médicaux fournis et 3) Faire du plaidoyer pour que le paiement des frais de maintenance du matériel acquis soit inscrit dans le budget de l'Etat avec une contribution des CDS tant que leurs recettes le permettent"	Comité de pilotage Enabel et la Direction des Equipements et de la Maintenance (DIEM) du MSAS	
Viser un plus grand nombre de femmes enceintes à enrôler dans l'UDAM de Foundiougne	Equipe d'intervention Enabel avec les UDAM de Foundiougne et de Kougheul	
Recommandations	Acteur	Date limite
Maintenir les conventions subsides qui favorisent la célérité dans l'exécution des activités planifiées et programmées par les Régions Médicales.	Equipe d'intervention Enabel, Régions Médicales et Districts sanitaires	
Renforcer la fonction de suivi-évaluation au niveau des districts sanitaires afin de rendre le système davantage orienté vers le suivi qualitatif et orienté le changement, ce dernier étant actuellement essentiellement axé sur la collecte des données quantitatives et relatives aux activités.	Equipe Enabel qui apporte son appui technique aux services de planification qui existent dans les districts sanitaires pour la collecte des données	
Pilier 3 Recommandations MTR		

<p>Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs formés qui ont besoin d'une formation complète.</p> <p>A la suite de l'organisation des premières formations de renforcement des compétences, une poursuite d'activités régulières de formation continue sur le lieu de travail permet aux bénéficiaires de (i) s'épanouir et de valoriser leurs acquis, (ii) de gagner en expertise et en productivité, (iii) d'évoluer ou d'approfondir leurs compétences. Par exemple, l'adaptation aux nouvelles technologies est un challenge face à l'avancée constante de la concurrence.</p>	<p>Enabel : Équipe d'intervention</p>	
<p>Identifier et soutenir les acteurs « modèles » en tant qu'influenceurs de leurs pairs à travers un mécanisme de suivi régulier sur le terrain (tous les 3 mois, par exemple)</p> <p>Lors du suivi du transfert des acquis dans leurs structures respectives, des acteurs « modèles » seraient identifiés et invités à partager leurs expériences professionnelles avec leurs pairs de même structures et d'autres structures non encore bénéficiaires. Cette forme de reconnaissance des acteurs modèles aura l'avantage de renforcer leur motivation, leurs performances et de créer des opportunités de leadership</p>	<p>Structures bénéficiaires avec le soutien de l'Équipe d'intervention</p>	
<p>Renforcer les compétences des acteurs en matière de genre</p> <p>Les formations en numérique dispensées aux acteurs abordent également la dimension de genre et de pouvoir, à travers une formation sur l'intégration du genre dans les projets de développement. Ceci pour permettre aux acteurs et bénéficiaires d'utiliser des stratégies de communication appropriées pour promouvoir des dynamiques de pouvoir équilibré, faire des plaidoyers, discuter sans complaisance et prendre des décisions conjointes avec leurs partenaires.</p>	<p>Enabel : Équipe d'intervention et acteurs de mise en œuvre</p>	
<p>Recommandations</p>	<p>Acteur</p>	<p>Date limite</p>
<p>Faire des acteurs « modèles » des vecteurs pour le développement professionnel personnel en leur proposant des plans personnalisés pour les soutenir et garantir leur autonomisation.</p>	<p>Structures bénéficiaires avec le soutien de l'Équipe d'intervention</p>	
<p>Accompagner l'élaboration de plans de développement stratégique en ressources humaines des structures bénéficiaires</p> <p>Les responsables des structures bénéficiaires peinent actuellement à avoir une vision claire, à moyen terme, de leurs besoins en ressources humaines de qualité. Ce qui occasionne une gestion à la carte avec ses conséquences sur la qualité de l'offre de service et une faible maîtrise de la mobilité des agents. Aujourd'hui, les agents, même bénéficiaires de formation, sans une vision claire de leur avenir professionnel dans la structure, sont prompts à aller, à la moindre occasion, vendre les compétences</p>	<p>Structures bénéficiaires avec le soutien de l'Équipe d'intervention</p>	

ailleurs où celle-ci (vision) existe.		
Rechercher toujours et partout où cela est possible, au regard des nombreuses demandes de renforcement de compétences qui arrivent chez Enabel, des stratégies favorisant l'utilisation de la formation à distance afin de pouvoir toucher un plus grand nombre de personnes.	Équipe d'intervention et Comité de pilotage	
Organiser une étude de partage et de capitalisation des bonnes pratiques mises en œuvre par les formés au sein de leurs structures suite aux activités de renforcement Au regard des évolutions positives observées sur le terrain, suite à l'intervention, avec l'amélioration de la qualité des services des bénéficiaires dans leurs structures respectives, il devient important que les bonnes pratiques à l'origine de cette amélioration puissent être partagées avec l'ensemble des parties prenantes	Enabel : Équipe d'intervention	
Soutenir la création de groupes « WhatsApp » qui permettent un échange en temps réel entre formés, d'une part, entre formés et formateurs, d'autre part, sur des difficultés qu'ils rencontrent et comment ils les résolvent. La création de groupes « WhatsApp » est une opportunité communicationnelle et de mobilisation qui permet de renforcer la cohésion des bénéficiaires de l'intervention et de faire survivre des formes de sociabilité plus difficiles à organiser en présentiel.	Enabel : Équipe d'intervention	
Accompagner la gestion des salles informatiques mises à la disposition des « Badiénous Gox » Il est important de faire en sorte que les salles équipées bénéficient d'un service de maintenance fonctionnel et de gestion efficace et efficient. La probabilité que les machines tombent en panne à court terme est réelle quand on sait que la plupart des destinataires n'ont qu'une connaissance très légère de leur usage	Enabel : Équipe d'intervention	
Recommandations	Acteur	Date limite
Élargir et encourager la mise en place de dispositif de suivi post-formation permanent en relation avec l'ensemble des structures de formation contractantes selon des modalités à convenir, pour juger de la qualité du réinvestissement des acquis par les bénéficiaires dans leurs structures respectives. Le suivi après-formation permet d'implanter durablement les compétences nouvellement acquises au service du développement des compétences des collaborateurs et de la productivité et de la performance	Enabel : Équipe d'intervention	

<p>globale de l'entreprise. L'étude CAP (Connaissances, Attitudes et pratiques) en cours permettra de mesurer l'impact des formations déroulées, et des études et expertises mises à la disposition des bénéficiaires. On pourrait aussi intégrer à ce dispositif les acteurs « modèles » (voir recommandation 2) qui iraient évaluer leurs autres collègues bénéficiaires et leur prodiguer des conseils.</p>		
<p>Organiser une session de partage du dispositif de suivi post-formation actuellement en place en vue de son appropriation suffisante par les différentes parties prenantes. Cette session aboutirait, à terme, à la réalisation d'un kit de renforcement de capacités sous forme de « référentiel de formation » qui pourrait être diffusé auprès des autres structures sénégalaises, non encore bénéficiaires, pour qu'elles s'en emparent, après des sessions de formation sur son utilisation.</p>	Structures bénéficiaires et prestataires avec le soutien de l'Équipe d'intervention	
<p>Développer, dans le cadre de la digitalisation, diverses actions pour s'assurer de la valorisation des acquis des formations, notamment par l'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la mise en place de points focaux qui se chargeraient de leur démultiplication - à la surveillance de l'adéquation entre le développement des compétences individuelles, les besoins des institutions et les tâches confiées aux bénéficiaires directs -aux initiatives locales en lien avec la digital. 	Équipe d'intervention et bénéficiaires	
<p>Appuyer la mise en place, au niveau de chacune des structures bénéficiaires d'équipements, d'un dispositif de maintenance préventive et curative qui fonctionnera au-delà de l'intervention. Il s'agit de faire en sorte que l'équipement, fourni par l'intervention en bon état de fonctionnement, le reste le plus longtemps possible. L'objectif est d'identifier les premiers signes d'un défaut afin de minimiser le risque de pannes imprévues et de réduire le besoin de maintenance corrective. Il s'agit également de faire en sorte que, lorsqu'une panne apparaît, qu'il soit possible de trouver une solution à long terme pour rétablir le fonctionnement normal de l'équipement. Ce qui n'est pas le cas actuellement</p>	Enabel : Équipe d'intervention et Comité de pilotage	
<p>Recommandations</p>	Acteur	Date limite
<p>Prévoir, pour la réussite de la mise en œuvre d'une politique d'égalité des chances et de traitement (genre), des activités de sensibilisation/ formation des lignes hiérarchiques des institutions partenaires qui vont devoir la gérer, sur la période restante du programme. La protection contre la discrimination fait partie des droits humains fondamentaux et elle est indispensable pour que les travailleurs choisissent librement leur emploi, développent pleinement leur potentiel et</p>	Enabel : Équipe d'intervention et Enabel Bruxelles	

<p>recueillent les fruits de leur labeur en fonction de leur mérite. Favoriser l'égalité sur le lieu de travail est aussi synonyme d'avantages économiques importants. Le financement de cette activité devrait pouvoir se faire soit au détriment d'une autre qui n'aurait pas encore démarré et ne pourrait pas l'être avant la fin du projet, soit recherché ailleurs. L'impact serait probablement plus intéressant dans le cadre de ce Portefeuille.</p>		
<p>Portefeuille Recommandations MTR</p>		
<p>Renforcer la fonction de suivi au sein du projet pour éclairer la prise de décision et mettre en place des mécanismes qui permettent de rendre compte à temps de ce qui marche et ce qui ne marche pas. Le suivi évaluation doit être davantage internalisé et migrer vers un suivi des changements (outcomes). Plus spécifiquement, il s'agit de : 1) Définir un cadre harmonisé de suivi (cadre logique, indicateurs, outils de collecte de données, méthodologies harmonisées, ...) partagé avec les différents partenaires notamment la CEP, des structures de l'État (FONSIS, Ministère de l'Agriculture, Districts sanitaires, ONFP, 3FPT, ...), les partenaires (PROVALE, ...) en vue de permettre l'appréciation des changements. La mise en place d'un système informatique de suivi à l'échelle d'Enabel et des différents projets (Agropole en rapport avec la CEP) pourrait permettre une meilleure visibilité sur les résultats et les changements en cours ; 2) La systématisation du suivi de terrain et des missions de supervisions en vue de mieux apprécier l'effectivité des interventions et les résultats en cours ; 3) Le recrutement d'une personne supplémentaire dédiée à ce travail.</p>	<p>Enabel Coordination Nationale et Bruxelles</p>	
<p>Valoriser les acquis et identifier des leçons apprises pour en faire bénéficier les futurs programmes qui seraient menés dans les mêmes domaines que le présent portefeuille, notamment, l'expérience du modèle d'approche territoriale et la mobilisation de plusieurs leviers dans des domaines variés (santé, agriculture, industrie, transport, etc.), le regroupement des projets en interventions complémentaires, la mutualisation des moyens et la synergie des actions. Enabel pourrait ainsi valoriser cette expérience/expertise auprès d'autres bailleurs.</p>	<p>Enabel Coordination Nationale</p>	
<p>Renforcer les moyens logistiques du portefeuille surtout en rapport avec un renforcement du bureau de Kaolack</p>	<p>Enabel Coordination Nationale</p>	

Annexe 6. Performances des interventions du Portefeuille

Performance de l'intervention 1/ Pilier 1

Performance de l'output 1



Progrès des indicateurs

Output 1 : L'infrastructure physique de l'Agropole-Centre est en place, par la réalisation de deux parcs agroindustriels respectivement à Kaolack et Foundiougne (Ndakhonga)

Indicateurs	Valeur de base	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Taux d'accomplissement des investissements infrastructurels prévus pour le compte d'Enabel	0%	0%	0%	80%	100%
Volume d'investissements infrastructurels publics mobilisés par l'Agropole-Centre	0	74 016 940€ (Enabel+R61 ^b + Indemnisations)	74 016 940€ (Enabel+R61 ^b + Indemnisations)	Pas de cibles intermédiaires définies	23 500 000 Euros

^b les travaux d'élargissement de la voie R61 (Fatick-Foundiougne) qui sont en cours ont permis de lever la clause de conditionnalité du projet.

Il a été décidé que Enabel finance 100% des travaux du module régional de Fatick et le module central sera réalisé par la partie nationale.

Au terme de l'année 3, l'entreprise de construction pour l'aménagement du module régional de Fatick a été sélectionnée et les travaux de viabilisation ont démarré ; 50,68% du budget y afférant est engagé.

Par ailleurs, le volume d'investissements mobilisé est de 75 714 490 €, dont 9 840 000 € Euros par Enabel et 64 176 940 € par l'état du Sénégal (Route R61, actuelle N9 (62,5 millions €) + l'indemnisation des ayant droits sur les terres occupées par l'Agropole (1 524 490 €) + pôle aquacole (1 850 000 €)). Ce volume d'investissements représente 315% de la cible finale fixée.

État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées ²²	En sérieux retard ²³
1 Mise en place des infrastructures de base et bâtiments opérationnels du Module Régional de Fatick			X	
2 Mise en place des infrastructures de base de la plateforme départementale de Fatick			X	
3 Mise en place des infrastructures de base du GIH / Pôle Aquacole			X	
4 Mise en œuvre des mesures correctives – Production d'eau sur le site du Module régional de Fatick (Mbellacadio)		X		
5 Mise en œuvre des mesures correctives – Production d'électricité sur le site du Module régional de Fatick (Mbellacadio)		X		

²² Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises

²³ Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

La mise en place des infrastructures de base et bâtiments opérationnels du Module Régional de Fatick, de la plateforme départementale de Sokone ont pris du retard dans leur exécution pour diverses raisons ;

- L'étude de faisabilité a été livrée en retard, ce qui a entraîné un retard dans la rédaction des TDR pour le marché d'études architecturales et techniques,
- La sécurisation du foncier du Module Régional et de la Plateforme Départementale a pris beaucoup de temps, ce qui a impacté le lancement des AO pour les études architecturales et techniques,
- L'AO pour les études architecturales et techniques des bâtiments du module régional a dû être relancé.
- La période d'instruction et d'évaluation de l'AO pour les études architecturales et techniques de la Plateforme Départementale a été prolongée pour permettre à certains soumissionnaires de compléter des documents essentiels (critères de sélection).

Afin de minimiser l'impact de ces retards sur le délai global de réalisation, les actions suivantes ont été menées ;

- Pour le Module Régional, il a été choisi de lancer un AO en Conception Réalisation pour réduire les délais de passation de marchés (1 seul marché pour la phase étude et la phase travaux),
- Pour la Plateforme départementale, les critères de sélection d'accès au marché d'études architecturales et techniques ont été revus pour élargir le nombre de soumissionnaires potentiels et le marché a intégré 2 lots conditionnels pour les 2 plateformes du projet TEI agropole centre (UE).

La mise en œuvre des mesures correctives – production d'eau et d'électricité sur le site du Module régional de Fatick (Mbellacadio) devrait permettre d'atteindre l'output.

De manière générale, il est à constater une implication insuffisante des agences techniques de fourniture de services de base tels que l'eau, l'électricité et les réseaux de communication ainsi que leurs autorités de tutelle. Ces acteurs ont participé activement au LAB mais par la suite, le contact s'est rompu et ils n'ont pas participé à la conception finale des différents modules de l'agropole, ce qui cause des difficultés lors du démarrage effectif des travaux. Ce phénomène est toutefois atténué grâce à la persévérance d'Enabel et la CEP à communiquer, à solliciter les responsables concernés et à suivre les démarches et procédures de façon très régulière.

Performance de l'output 2

Progrès des indicateurs

Output 2 : L'infrastructure institutionnelle, organisationnelle et numérique de l'Agropole-Centre est en place et fonctionnelle					
Indicateurs	Valeur de base	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Nombre d'entreprises adhérentes à l'Agropole-Centre	0	0 ^c	0 ^c	25	35
Volume d'investissements privés mobilisés par l'Agropole-Centre	0	NA ^c	NA ^c	NA	50 Millions €

^cl'agropole n'est pas encore réalisée

150 entreprises ont déposé un projet dont 30 se sont regroupées en une société coopérative ; l'étude faisabilité, l'étude gouvernance et le plan d'affaires ont été élaborés. Les prévisions d'investissement dépassent l'objectif fixé.

État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
Immatriculation du site Mbellacadio (création du titre foncier avec l'obtention du certificat d'inscription)			X	
Immatriculation du site Sokone			X	
Mobilisation des investisseurs pour la SCE				
Visite de Benchmark sur les agropoles du Maroc		X		
Elaboration du plan de développement de l'agropole et du rapport d'évaluation du projet dans le cadre de la loi PPP			X	

Concernant le site du Module régional de Mbellacadio, le décret N°2022-676 prescrivant l'immatriculation de 30 ha au nom du projet Agropoles a été signé par le président de la République le 17 mars 2022.

Sur le site de la plateforme de Sokone, les actions ont souffert d'un retard en raison d'une difficulté au niveau de la délimitation. En effet, 3ha ont été cadastrés au lieu de 5ha qui ont été délibérés à cause de la superposition d'autres données enregistrées au niveau du cadastre. Les changements intervenus au niveau de la mairie suite aux élections communales et territoriales de janvier 2022 n'ont pas facilité l'avancement de la procédure. Après une rencontre avec les nouvelles autorités locales, les problèmes rencontrés ont été résolus par une délibération complémentaire de 2 ha et les services du cadastre ont relevé de nouvelles coordonnées du site de Sokone.

La mobilisation du secteur privé pour l'actionnariat de la SCE s'est concrétisée par la création de la société coopérative de l'Agropole Centre (SOCAC) qui est devenue l'interlocuteur privilégié du MDIPMI dans la cadre de la gouvernance de l'agropole centre. Des investisseurs ne travaillant pas directement dans le secteur agroalimentaire ont également manifesté un intérêt à participer au financement des infrastructures de l'agropole, en réponse à la stratégie du Sénégal vis-à-vis du secteur privé.

Un « Mémoire d'entente » a été signé entre le MDIPMI, le FONSI et la CDC en vue de constituer la partie publique minoritaire (maximum 49%) de l'actionnariat de la SCE.

Les Journées Portes Ouvertes de l'agropole centre ont été organisées à Kaolack par le BOS pour clôturer le processus de structuration du projet. Cet événement de 3 jours a permis d'informer les populations et structures locales de l'état d'avancement du projet et a recueilli un fort engouement des participants. Les débats organisés sous forme de panels thématiques ont permis de faire ressortir les points d'attention du projet parmi lesquels la problématique de la production agricole est apparue comme une préoccupation majeure des acteurs avec comme corollaire l'importance de l'implication forte du MAER pour garantir la réussite de l'agropole.

Le projet Agropoles concerne 15 ministères et plus de 30 agences et structures associées depuis l'industrie, l'agriculture et le commerce jusqu'à l'économie en passant par l'emploi et la formation professionnelle ; Enabel travaille en relation directe avec 20 de ces structures. Le concept d'agropole au Sénégal est basé sur 3 axes stratégiques fondamentaux : Il est centré sur les activités de transformation (secteur secondaire) tout en s'appuyant sur l'agriculture solidaire, il met en avant une répartition spatiale des infrastructures avec un ancrage territorial fort et enfin il vise à faire émerger toutes les entreprises agroalimentaires, y compris les groupements de femmes, très actives sur ce secteur. C'est un concept innovant et chaque acteur du projet consolide son expérience depuis le premier LAB en 2018. Le schéma institutionnel de l'agropole de précise peu à peu et des avancées significatives ont été obtenues en 2022, en particulier sur le statut du foncier et la procédure de recrutement du gestionnaire privé. Un voyage d'étude au Maroc a permis aux partenaires de prendre conscience de l'importance d'une implication forte du Ministère de l'agriculture dans le projet, importance soulignée par tous les acteurs lors des journées portes ouvertes, et des instructions fermes ont été données dans ce sens par le chef de l'Etat en juillet 2022. L'équipe Enabel mobilise toute son expertise et ses ressources pour aider les acteurs publics à clarifier leur vision sur la gouvernance de l'agropole et converger vers la création d'une société d'exploitation compétitive, ambitieuse et inclusive.

Performance de l'output 3

Progrès des indicateurs

Output 3 : Le secteur de l'aquaculture se développe et crée des emplois dans le Sine Saloum en synergie avec l'agropole centre					
Indicateurs	Valeur de base	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Superficie viabilisée et aménagée adaptée à l'aquaculture	0	NA	0	Pas de valeurs cibles intermédiaires	66 ha
Nombre de micro-entreprises en incubation sur le pôle aquacole	0	NA	0		6
Nombre d'emplois créés sur le pôle aquacole	0	NA	0		A définir

Une assiette foncière de 67 ha a été délibérée au profit de l'ANA.

État d'avancement des 4 principales activités

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
Signature d'une convention avec l'ANA et achat de véhicules et de matériel		X		
Réalisation de l'étude technico-économique et de l'étude environnementale		X		
Lancement des études architecturales			X	
Sécurisation de l'assiette foncière		X		

Après la signature de la convention avec l'ANA, l'équipe technique de l'ANA a immédiatement lancé l'étude technico-économique et l'étude environnementale ainsi que l'acquisition de matériel. Tous ces marchés ont été exécutés et livrés ainsi que l'achat de 2 voitures en régie (hors convention).

Dès que les éléments techniques ont été disponibles, le marché des études architecturales a été élaboré mais son lancement a été retardé du fait des appels infructueux sur les marchés similaires de l'agropole.

Performance de l'intervention 2/ Pilier 1

Performance de l'output 1

Progrès des indicateurs

Output 1 : L'accès à des produits et services financiers et non financiers est amélioré pour les PME de l'industrie alimentaire et des économies verte et numérique					
Indicateurs	Valeur de base	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Volume de financements reçus par les PME adhérentes à l'agropole	0	NA	NA	Pas de cibles intermédiaires définies	17,5 Millions €
Volume moyen de crédit reçu par les startups et micro-entreprises rurales	Zone	2687 €	NA ^f	NA ^f	4145 €
	Fatick	3034 €			4550 €
	Kaffrine	2565 €			3590 €
	Kaolack	2400 €			4200 €
Nombre de procédures administratives décentralisées dans la zone d'intervention	Zone	50	50	50	Pas de cibles intermédiaires définies
	Fatick	46	46	46	
	Kaffrine	49	49	49	
	Kaolack	47	47	47	

Indicateurs	Valeur de base		Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Nombre d'OP ayant bénéficié d'appuis techniques de l'intervention	Zone	0	0	82	Pas de cibles intermédiaires définies	150
	Fatick	0	0	11		45
	Kaffrine	0	0	50		45
	Kaolack	0	0	21		60
Nombre d'entreprises ayant reçu un appui non-financier	Zone	0	0	22	Pas de cibles intermédiaires définies	95
	Fatick	0	0	5		
	Kaffrine	0	0	2		
	Kaolack	0	0	8		
	Diourbel	0	0	7		

† la valeur sera mesurée à la fin de l'intervention/

État d'avancement des 4 principales activités

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
Démarrage des activités d'incubation des startups		X		
Accompagnement des entreprises agroalimentaires pour l'élaboration de leur plan d'affaires et l'accès aux financements		X		
Plan d'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des services publics dans la zone centre		X		
Programme de professionnalisation des organisations de producteurs		X		

Le programme d'incubation du « Green Innovation Hub », dénommé « Dekkal Yaakaar », a démarré avec 23 startups accompagnées par un prestataire dans une phase de pré-incubation. Une convention est en cours d'élaboration avec l'USSEIN qui a mis un terrain à disposition pour la construction du bâtiment.

L'AO pour les études architecturales et techniques du bâtiment du GIH a été infructueux, aucun candidat n'a soumissionné au marché. Les critères de sélection d'accès au marché d'études architecturales et techniques ont été revus et les infrastructures du Pôle Aquacole ont été intégrées au marché pour élargir le nombre de soumissionnaires potentiels en rendant le marché plus attractif (montant global des travaux plus important).

Une convention de subsides a été signée avec le Bureau de Mise à Niveau pour l'accompagnement des 37 projets formalisés au cours du LAB. Les activités ont démarré par un pré-diagnostic et se poursuivent par un diagnostic approfondi ayant pour objectif d'élaborer un plan de mise à niveau pour chaque entreprise. Par ailleurs, 7 entreprises accompagnées par Activ-Invest ont un projet sur l'agropole centre. Un marché a été lancé pour l'accompagnement de proximité de 90 micro-entreprises, les activités devraient démarrer en septembre 2022.

Un accord de coopération a été signé avec BIO Invest et un expert en financement des entreprises a rejoint l'équipe projet pour appuyer les différents dispositifs d'accompagnement dans la mise en relation avec des solutions de financement adaptées aux besoins des entreprises.

Pour le moment le nombre de procédures administratives décentralisées dans la zone d'intervention n'a pas évolué par rapport à la situation de base, toutefois un plan d'actions a été élaboré pour 10 procédures et sera mis en œuvre en année 4.

Sur la base des 210 OP retenues après diagnostic et élaboration d'un plan d'accompagnement, 82 ont commencé leur programme d'appuis mis en œuvre par les ACNG partenaires ; les autres OP suivront au second semestre 2022 et les appuis se poursuivront en 2023 pour l'ensemble. Ces appuis ont porté sur des formations (rôles et responsabilités des dirigeants, Itinéraires techniques des filières retenues, Marketing et commercialisation) et l'accompagnement pour l'accès au crédit. L'accent sera mis au second semestre 2022 sur la contractualisation avec les entreprises agroalimentaires en activité sur la zone.

Performance de l'output 2

Progrès des indicateurs

Output 2 : Les compétences techniques du personnel, présent et futur, des PME des régions de Fatick et Kaolack sont améliorées en conformité aux besoins de l'industrie alimentaire et des économies vertes et numérique						
Indicateurs	Valeur de base		Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Nombre de personnes ayant achevé une formation professionnelle et technique	Zone	0	0	0	NA	800
	Fatick	0	0	0	NA	300
	Kaolack	0	0	0	NA	500
Nombre d'employés des PME et entrepreneurs appuyés ayant reçu une formation professionnelle	Zone	0	0	1576	NA	2240
	Fatick	0	0	793	NA	640
	Kaolack	0	0	412	NA	1600
	Kaffrine	0	0	206	ND	ND
	Diourbel	0	0	77	ND	ND
	MEM	0	0	88	ND	ND
Nombre de startups de l'économie verte et de l'économie numérique opérationnelles	Fatick	0	NA	NA	Pas de cibles intermédiaires définies	30
	Kaolack	0	NA	NA		
Nombre de jeunes insérés auprès des PME après une formation qualifiante	Zone	0	NA	NA	NA	640
	Fatick	0	NA	NA	NA	240
	Kaolack	0	NA	NA	NA	400

A la date du 15 juillet 2022, le financement de la formation professionnelle de 98 jeunes était déjà bouclé par le 3FPT et les formations seront exécutées du mois d'août au mois de septembre par ses opérateurs agréés.

État d'avancement des 3 principales activités

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
Formation continue pour le personnel des PME		X		
Modernisation et diversification de la formation initiale			X	
Insertion professionnelle et promotion de l'emploi		X		

Les activités de formation initialement prévues par le projet consistaient à accompagner l'installation des entreprises sur les sites de l'agropole en les mettant en relation avec le dispositif national de formation professionnelle pour leurs employés. En attendant la livraison du premier module régional, une première collaboration a été mise en place avec le 3FPT sur la base des besoins en formation d'un groupe d'entreprises de la zone identifiées par le projet Parerba. Après une période de préparation et de mise en place, le 3FPT a pu finaliser et instruire 240 dossiers de demande de formation grâce à la mise en place d'un groupe de travail technique qui fédère les structures et organisations régionales qui travaillent autour de la problématique de la formation et de l'insertion a permis d'accélérer le travail de traitement et de montage des dossiers de demande de formation. Les synergies avec le projet PARERBA vont permettre à l'intervention 2 de dépasser ses objectifs en termes de ressources humaines formées et de ressources financières mobilisées avec la contribution du 3FPT aux financements des formations. La convention signée avec le 3FPT a permis une mobilisation de cent quatorze millions sept cent quarante-six mille cinq cent quarante-cinq (114 746 545) F CFA pour un effectif de 1719 personnes à former dans les quatre régions cibles de ENABEL.

Sur le plan de la formation initiale, un projet de partenariat a été engagé avec l'ONFP dans le but de compléter l'offre de formations sur 6 métiers spécifiques aux industries alimentaires qui ne sont pas couverts actuellement par le dispositif national. L'ONFP a mis du temps à formuler un plan d'actions mais il a été reçu en juillet et il est prévu de pouvoir signer la convention de subsides en septembre.

Par ailleurs, un plan d'accès à l'emploi a été élaboré et sa mise en œuvre s'est concrétisée par l'attribution d'un marché pour l'alphabétisation fonctionnelles de 1000 jeunes et femmes, l'objectif étant d'améliorer l'employabilité des personnes faiblement instruites. Sur les 1000 jeunes/femmes prévues pour le programme d'alphabétisation au moins 80% des bénéficiaires qui achèveront l'alphabétisation seront inscrits dans un programme de formation qualifiante pour pouvoir prétendre aux emplois qui seront disponibles au niveau de l'agropole.

Concernant le volet insertion des jeunes, le projet a élaboré un programme d'accélération pour les 90 micro-entreprises qui avaient manifesté leur intérêt pour l'agropole lors du processus de structuration du projet organisé par le BOS. C'est ainsi qu'un marché a été lancé et sera mis en œuvre à partir du mois de septembre pour l'accompagnement de ces entreprises principalement constituées de groupements féminins actifs dans l'élaboration de produits alimentaires traditionnels à base de céréales locales et autres produits du terroir. Toutes ces entreprises ont vocation à intégrer l'une des plateformes départementales de l'agropole

Performance de l'intervention 3/ Pilier 2

Performance de l'output 1

Le déroulement des activités inscrites dans le cadre de la mise en œuvre du Résultat 1 de l'Intervention 3 a connu un bon encadrement et un bon suivi, avec l'appui des experts académiques belges et sénégalais. Les principales activités relatives au développement du modèle de services adolescent(e)s, notamment les missions des experts belges, les ateliers avec le Groupes de Travail Multisectoriel (GTM) ainsi que l'enquête socio-anthropologique sur la SRAJ, sont déroulées conjointement avec celles du Résultat 2 portant sur les VSBG.

Les activités de formation et de sensibilisation portées par les structures déconcentrées des ministères de la Jeunesse, de la Santé et de l'Action Sociale ont permis de renforcer les capacités de pairs éducateurs/éducatrices (PE) et de membres de clubs de jeunes filles sur la SRAJ, y inclus les VSBG. Par ailleurs, les populations de Fatick, notamment les jeunes ont pu bénéficier d'informations de qualité sur ces thématiques à travers des causeries, visites à domicile et dialogues parents-enfants.

La mission d'appui-conseil du Siège en octobre 2021 a permis de formuler des recommandations et de donner des pistes d'orientation pour l'atteinte des objectifs. Par ailleurs, la visite du chantier de la réhabilitation du Centre Conseils Adolescents (CCA) de Kaolack par la Ministre Mme Kitir, lui a permis de découvrir le potentiel des adolescent(e)s/jeunes et le travail qu'ils mènent auprès de leurs pairs.

Progrès des indicateurs

Output 1 : Le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré					
Indicateurs	Valeur de base (2019)	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale	
	Régions				
	Fatick	16,46%	10%	22%	24%
	Kaolack	17,14%	14%	18%	20%
	Kaffrine	33,63%	23%	37%	41%
	Districts sanitaires				
	Foundiougne	8%	5%	9%	11%
	Passy	ND	13%	6%	9%
	Sokone	4,40%	15%	15%	30%
	Kaolack	34,44%	14%	20%	21%
	Ndoffane	13,76%	18%	15%	17%
	Guinguinéo	17,19%	11%	19%	21%
	Birkelane	18,46%	19%	21%	23%
	Kaffrine	19,98%	20%	22%	24%
	Koungheul	21,42%	28%	24%	26%
	Malem Hodar	24,82%	24%	30%	40%

Pour toutes les 3 régions le taux d'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive par les adolescents âgés de 15-19 ans a baissé comparativement à la situation de base de 2019. Il en est de même pour les DS de Foundiougne, Guinguinéo et Malem hodar dans une moindre mesure (quasiment stationnaire). C'est ainsi que les cibles en année 3 n'ont pas été atteintes.

Cette baisse du taux d'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive durant l'année 2021 s'expliquerait par une sous-utilisation des services liée à une insuffisance, voir absence d'espaces ados au niveau des structures de santé. Elle s'expliquerait également par la non-valorisation systématique des données du secteur de la jeunesse dans la détermination des valeurs obtenues par cet indicateur.

Par ailleurs, il est noté une insuffisance de formation des prestataires de soins sur le curriculum « comprendre pour agir ».

En revanche, le taux a augmenté au niveau des Districts de Passy, Sokone, Birkelane, Kaffrine et Koungheul. Seul le DS de Koungheul a dépassé sa valeur cible finale. Cette augmentation pourrait s'expliquer par le renforcement de la sensibilisation à travers le paquet d'activités déroulé par les pairs éducateurs au niveau des établissements scolaires et au niveau communautaire.

L'aménagement et l'équipement des espaces ados/jeunes, bureaux conseils ados en cours, la formation des prestataires de santé ainsi que la mise en place du modèle de services adolescents pourraient contribuer à booster ce taux d'utilisation à partir de l'année 4

État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
1 Développement du modèle de services adaptés aux adolescents		X		
2 Mise en place du modèle		X		
3 Aménagement et équipement des coins ados		X		
4 Installation de bibliothèques digitales		X		
5 Formation du personnel		X		
6 Suivi scientifique et capitalisation		X		
7 Campagne de sensibilisation			X	

Analyse des progrès réalisés

La réalisation de l'enquête socio-anthropologique a été l'activité déterminante pour le développement du modèle de services adolescent(e)s d'où la mission des experts belges, avec l'appui de l'équipe du CEFORP, pour procéder à la préanalyse des données et à une révision des outils de collecte. Les résultats qui en sont issus et déjà partagés avec les ministères concernés, vont permettre d'affiner et de finaliser le modèle développé, en concertation avec le GTM. En préalable à l'application de ce modèle, des travaux de réhabilitation ont démarré, comme ceux du CCA qui ont été finalisés et le bâtiment inauguré le 26 avril 2022 en présence de la Ministre de la Jeunesse et de l'Ambassade du Royaume de Belgique, et se poursuivent avec les espaces ados/jeunes des centres de santé de Malem Hodar (Kaffrine) et de Kaolack (Poste de santé de Ngane) dont les DAO sont finalisés.

L'équipement des structures de prise en charge de la SRAJ en Décembre 2021 a concerné six structures du ministère de la Jeunesse et quatre structures du ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Il s'agit de mobilier et de matériel informatique qui vont contribuer à booster l'utilisation des services.

L'activation de la ligne verte Gindima (éclaire-moi) au numéro **200365** à la fin du mois de février 2022, avec la campagne promotionnelle qui s'en est suivie, a eu des résultats significatifs avec **15 117 appels de février à juin**, émis par 10 922 appelants dont 55,2% de filles. La librairie de contenu de cette ligne met à la disposition des bénéficiaires des informations de qualité sur différentes thématiques liées à la SRAJ.

La formation du personnel des centres et espaces ados/jeunes a touché 410 PE et membres de Clubs de Jeunes Filles. Par ailleurs, dans le cadre de la mise à l'échelle du New Deal à

travers l'initiative de clubs de jeunes filles pour lutter contre les grossesses et mariages précoces, un comité régional de développement ainsi que des comités départementaux et locaux ont été organisés dans la région de Kaolack avec le ministère de la jeunesse afin de vulgariser cette stratégie qui a fourni des résultats probants dans d'autres localités.

La campagne de sensibilisation nommée « Wóolu naa la ci » qui est transversale à toute l'intervention avec des thématiques sur la santé de la mère et de l'enfant et de l'adolescent(e), et sur les violences sexuelles et basées sur le genre, a démarré par un atelier de co-création de contenu avec les acteurs et secteurs ministériels. Un retard a été accusé pour la diffusion des spots à produire du fait des lenteurs dans le processus de validation des scripts par les différentes parties. Néanmoins, un suivi est fait pour la réalisation et diffusion des vidéos dans le premier semestre de l'an 4.

Performance de l'output 2

La troisième année de mise en œuvre du programme de portefeuille bilatéral a permis de réaliser toute une palette d'activités qui concourent véritablement à l'atteinte des résultats globaux visés par les différentes parties-prenantes. L'étude socio-anthropologique a été réalisée à la suite des trois (3) phases de collecte dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine et les résultats provisoires présentés aux différents ministères sectoriels concernés. Le plan de construction du centre d'accueil unique a reçu l'onction de toutes les parties prenantes et est en attente de validation finale au niveau de la DIEM du ministère de la santé. Le site du futur CAU de Kaffrine est déjà identifié et affecté au niveau du centre de santé alors que les activités appuyées en régie suivent leur cours normal. Toutes les activités sont dans les délais d'exécution initialement fixés comme le montre le tableau ci-dessous.

Progrès des indicateurs

Output 2 : Le droit à la protection des violences sexuelles et d'autres formes de violences basées sur le genre et à la prise en charge des victimes est renforcé					
Indicateurs	Valeur de base (2019)		Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Nombre de victimes ayant bénéficiées d'une prise en charge dans le centre d'accueil unique par région et par an	Régions administratives				
	Fatick	0	0	100	180
	Kaolack	0	0	96	180
	Kaffrine	0	0	24	48

Pour le moment il n'y a pas encore eu de prise en charge holistique (médicale, psychosociale et/ou juridique) de victimes de VSBG. Cependant de nombreuses activités ont été menées à l'an 3.

État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
1. Etude socio-anthropologique sur les violences faites aux femmes		X		
2. Démarrage de la construction du CAU de Kaolack			X	
3. Initier le processus de mise en place du CAU de Kaffrine		X		
4. Evaluation finale du plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre et de promotion des droits humains		X		
5. Vulgarisation de la loi 2020 – 05 du 10 janvier 2020		X		
6. Formation des forces de défense et de sécurité		X		
7. Vulgarisation de l'agenda de la jeune fille		X		

Analyse des progrès réalisés

Avec l'appui des experts académiques belges et sénégalais, l'étude nationale sur les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine a été réalisée après validation par le comité national d'éthique pour la recherche en santé (CNER) du protocole de recherche et les outils de collecte présentés par les chercheurs des différentes institutions impliquées dans la recherche-action. La collecte des données de terrain s'est faite en trois grandes phases par le biais d'entretiens approfondis, entretiens individuels et focus group. Les cibles concernées étaient les victimes de VSBG, leurs proches (parents, oncles, tuteurs) et aussi auprès des professionnels impliqués dans la prise en charge des victimes, les agents de santé (prestataires), des adultes, des jeunes, des représentants d'associations de lutte contre ces violences, des leaders religieux, leaders communautaires mais aussi avec d'autres professionnels intervenant dans la prise en charge des victimes de violences sexuelles dans les Régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine.

À l'issue de la collecte, l'équipe de recherche a procédé à une analyse séquentielle des données par phase et les résultats provisoires ont été partagés et présentés à toutes les structures impliquées notamment du niveau central (ministères sectoriels). Le rapport final de l'étude est attendu à la fin du mois de septembre conformément à l'agenda élaboré dans cette perspective. Concernant le centre d'accueil unique pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles, un consensus a été définitivement trouvé avec les ministères concernés (Femme et Santé) et le plan unanimement validé et transféré à la direction des infrastructures, de l'équipement et de la maintenance (DIEM) du MSAS pour avis et approbation. Si tout se passe comme prévu dans la planification opérationnelle de l'année 2022, les travaux de construction vont démarrer entre septembre et octobre 2022. Il est prévu dans la même lancée, l'achat groupé des équipements avec la commande prévue dans ce sens par le résultat 1. Pour la région de Kaffrine, le site d'hébergement du futur CAU a été déjà identifié au niveau du centre de santé et le plan sera réalisé au cours du troisième trimestre de l'année 2022.

Par ailleurs, diverses activités de sensibilisation/communication liées aux violences faites filles et aux femmes ont été réalisées avec les différents partenaires de mise en œuvre aussi bien du niveau central que du niveau opérationnel. Avec la Direction de la famille et de la protection des groupes vulnérables du MFFGE, il a été procédé la formation des forces de défense et de sécurité sur le guide de prise en charge des victimes de violences sexuelles impliquant 42 agents dans la région de Kaolack. Dans la même lancée et comme à l'accoutumée, un appui a été apporté durant la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles avec un focus, pour la 2ème année consécutive, sur la vulgarisation de la loi 2020-05 du 10 janvier 2020 criminalisant le viol et la pédophilie notamment dans les régions de Fatick et de Kaffrine à travers notamment des ateliers départementaux de vulgarisation présidés par les préfets.

Dans la continuité de ces activités, une dizaine d'ateliers ont été tenus dans ces deux régions par les services départementaux de développement communautaire touchant une cible aussi diverse que variée (autorités administratives, leaders religieux, leaders communautaires, associations de jeunes etc.).

L'année 2022 a permis également d'appuyer des activités de lutte contre les **mutilations génitales féminines (MGF)** notamment dans la région de Fatick où la pratique perdure encore dans certaines localités. Des activités de dialogue communautaire portant sur les VBG et la loi 2020-05 ont également été organisées dans des établissements scolaires et dans certains quartiers de la commune de Koungeul (Région de Kaffrine).

Performance de l'output 3

La signature des conventions de subsides a constitué un point important dans le démarrage de la mise en œuvre de la plupart des activités dans le cadre de l'output 3. Les activités phares exécutés ou en cours d'exécution sont :

- La formation des prestataires sur l'offre de PF « proactive » ou identification systématique des besoins de la cliente en PF ;
- La formation des prestataires de santé sur les différents modules des SONU ;
- La formation des médecins chef de district en santé publique, des sage-femmes sur l'échographie obstétricale et des gynécologues des hôpitaux au DIU d'endoscopie et au DU de colposcopie (en collaboration / synergie avec le pilier 3 du PB) ;
- Le lancement du marché pour l'achat d'équipements complémentaires destinés à la lutte contre le cancer du col de l'utérus et au renforcement de la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale.

Progrès des indicateurs

Output 3 : Le droit d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive est renforcé					
<i>Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée</i>					
Indicateurs	Valeur de base (2019)		Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Pourcentage de césariennes	Régions administratives				
	Fatick	2,5%	6,14%	5%	7%
	Kaolack	3,11%	3,55%	6%	9%
	Kaffrine	4,06%	3,92%	5,5%	6,5%
	Districts sanitaires				
	Foundiougne	0%	0,82%	4%	6%
	Sokone	0,41%	3,04%	7%	10%
	Kaolack	9%	9,10%	12%	15%
	Kaffrine	11%	9,00%	13%	15%
	Koungheul	0,69%	1,57%	1,5%	3%

Output 3 : Le droit d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive est renforcé				
<i>Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée</i>				
Indicateurs	District	Valeur de base (2019)	Valeur année 3	Cible finale
Taux de rupture de la contraception d'urgence	DS Foundiougne	100%	72%	50%
	DS Passy	23%	37,50%	15%
	DS Sokone	0%	100%	0%
	DS Kaolack	75,86%	31%	0%
	DS Ndoffane	75%	28,57%	25%
	DS Guinguinéo	68%	100%	48%
	DS Birkelane	100%	16%	20%
	DS Kaffrine	100%	7%	1%
	DS Koungheul	53,57%	100%	20%
DS Malem Hodar	0%	65%	10%	
Taux de rupture Amoxiciline 250mg comp disp	DS Foundiougne	ND	27%	20%
	DS Passy	ND	31,20%	100%
	DS Sokone	0%	0%	0%
	DS Kaolack	14%	20,68%	0%
	DS Ndoffane	0%	14,80%	0%
	DS Guinguinéo	58%	52%	38%
	DS Birkelane	100%	18%	20%
	DS Kaffrine	0%	57%	1%
	DS Koungheul	0%	33%	0%
DS Malem Hodar	20%	35%	10%	

Indicateurs	District	Valeur de base (2019)	Valeur année 3	Cible finale
Taux de rupture Dexametasone 4mg Amp inj	DS Foundiougne	100%	54%	20%
	DS Passy	23%	2%	15%
	DS Sokone	50%	71%	0%
	DS Kaolack	31%	37,93%	0%
	DS Ndoffane	100%	22,72%	25%
	DS Guinguinéo	0%	44%	0%
	DS Birkelane	21%	20%	5%
	DS Kaffrine	77%	60%	1%
	DS Koungheul	0%	100%	0%
DS Malem Hodar	100%	30%	10%	
Taux de rupture Gluconate de calcium 100mg/ml amp 10ml	DS Foundiougne	100%	90%	10%
	DS Passy	30,7%	100%	20%
	DS Sokone	0%	100%	0%
	DS Kaolack	45%	100%	0%
	DS Ndoffane	0%	100%	0%
	DS Guinguinéo	31%	100%	25%
	DS Birkelane	0%	5%	0%
	DS Kaffrine	0%	67%	1%
	DS Koungheul	0%	100%	0%
DS Malem Hodar	0%	0%	10%	
Taux de rupture Implant (Jadelle/Implanon classique)	DS Foundiougne	0%	36%	5%
	DS Passy	23%	43,70%	15%
	DS Sokone	8,3%	0%	0%
	DS Kaolack	14%	24,16%	0%
	DS Ndoffane	0%	33%	0%
	DS Guinguinéo	16%	13%	10%
	DS Birkelane	0%	4%	0%
	DS Kaffrine	47%	10%	2%
	DS Koungheul	35,71%	0%	0%
DS Malem Hodar	0%	0%	100%	
Taux de rupture Nicardipine 10 mg/ 10 ml Amp inj	DS Foundiougne	100%	45%	10%
	DS Passy	38,4%	6,20%	20%
	DS Sokone	8,2%	52%	0%
	DS Kaolack	38%	17,24%	0%
	DS Ndoffane	52%	36,36%	25%
	DS Guinguinéo	ND	12%	10%
	DS Birkelane	73,6%	4%	10%
	DS Kaffrine	100%	50%	1%
	DS Koungheul	0%	100%	0%
DS Malem Hodar	100%	10%	10%	
Taux de rupture Nicardipine Comp 20mg	DS Foundiougne	100%	54%	10%
	DS Passy	30,7%	43,70%	25%
	DS Sokone	9,6%	0%	0%
	DS Kaolack	31%	ND	0%
	DS Ndoffane	100%	ND	25%
	DS Guinguinéo	ND	ND	20%
	DS Birkelane	0%	0%	10%
	DS Kaffrine	0%	0%	1%
	DS Koungheul	0%	0%	0%
DS Malem Hodar	0%	35%	10%	
Taux de rupture Ocytocine 5UI inj	DS Foundiougne	0%	9%	0%
	DS Passy	23%	0%	15%
	DS Sokone	50%	0%	0%
	DS Kaolack	45%	10,34%	0\$%
	DS Ndoffane	10%	9%	25%
	DS Guinguinéo	72%	12%	60%
	DS Birkelane	63,1%	4%	0%
	DS Kaffrine	23%	6%	0%
	DS Koungheul	28%	16%	0%
DS Malem Hodar	100%	0%	10%	

Indicateurs	District	Valeur de base (2019)	Valeur année 3	Cible finale
Taux de rupture Misoprostol 200 µg cp	DS Foundiougne	100%	2%	30%
	DS Passy	23%	6,20%	15%
	DS Sokone	41,7%	23%	0%
	DS Kaolack	38%	27,59%	0%
	DS Ndoeffane	30%	18,18%	0%
	DS Guinguinéo	56%	44%	50%
	DS Birkelane	100%	12%	20%
	DS Kaffrine	73%	50%	1%
	DS Koungheul	50%	0%	0%
DS Malem Hodar	100%	40%	10%	
Taux de rupture Vitamine K1 10mg amp inj ou buvable	DS Foundiougne	0%	18%	15%
	DS Passy	7,6%	0%	5%
	DS Sokone	100%	0%	0%
	DS Kaolack	31%	13,79%	0%
	DS Ndoeffane	0%	0%	0%
	DS Guinguinéo	80%	4%	60%
	DS Birkelane	5,26%	0%	0%
	DS Kaffrine	43%	17%	0%
	DS Koungheul	0%	0%	0%
DS Malem Hodar	10%	0%	10%	
Taux de rupture Sulfate de magnésium injectable 15-20%	DS Foundiougne	27,2%	27%	10%
	DS Passy	15,3%	6,20%	10%
	DS Sokone	29,2%	0%	0%
	DS Kaolack	45%	27,59%	0%
	DS Ndoeffane	0%	19%	0%
	DS Guinguinéo	40%	52%	30%
	DS Birkelane	47,3%	10%	0%
	DS Kaffrine	10%	47%	0%
	DS Koungheul	0%	0%	0%
DS Malem Hodar	60%	50%	10%	
Taux de rupture Ampicilline 1g injectable	DS Foundiougne	0%	27%	10%
	DS Passy	30%	0%	20%
	DS Sokone	0%	100%	0%
	DS Kaolack	62%	ND	0%
	DS Ndoeffane	ND	ND	0%
	DS Guinguinéo	ND	ND	10%
	DS Birkelane	ND	0%	0%
	DS Kaffrine	ND	70%	1%
	DS Koungheul	ND	33%	50%
DS Malem Hodar	ND	100%	10%	
Taux de rupture de Sayana Press	DS Foundiougne	100%	0%	20%
	DS Passy	40,5%	37,50%	30%
	DS Sokone	8,2%	0%	0%
	DS Kaolack	17%	10,34%	0%
	DS Ndoeffane	25%	0%	25%
	DS Guinguinéo	23%	12%	5%
	DS Birkelane	25%	5%	0%
	DS Kaffrine	63%	37%	30%
	DS Koungheul	19,72%	0%	0%
DS Malem Hodar	10%	0%	0%	
Taux de rupture de Dépo Provéra	DS Foundiougne	100%	9%	20%
	DS Passy	62,2%	31,20%	40%
	DS Sokone	9,6%	0%	0%
	DS Kaolack	28%	3,44%	0%
	DS Ndoeffane	10%	19%	30%
	DS Guinguinéo	23%	0%	5%
	DS Birkelane	0%	3%	0%
	DS Kaffrine	67%	0%	30%
	DS Koungheul	12,3%	0%	0%
DS Malem Hodar	10%	25%	0%	

Output 3 : Le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré					
Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée					
Indicateurs	Valeur de base (2019)		Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Pourcentage de prestataires des structures sanitaires formés dans l'approche de l'Identification Systématique des Besoins de la Cliente en PF (ISBC/PF ou PF proactive)	Régions administratives				
	Fatick	0%	30,80%	100%	100%
	Kaolack	0%	51%	50%	80%
	Kaffrine	45%	83%	70%	100%
	Districts sanitaires				
	Foundiougne	0%	40%	100%	100%
	Passy	0%	85,70%	80%	100%
	Sokone	0%	30%	100%	100%
	Kaolack	0%	57,89%	30%	80%
	Ndoffane	0%	46%	70%	100%
	Guinguinéo	0%	46%	75%	95%
	Birkelane	36%	50%	80%	100%
	Kaffrine	47%	84%	80%	100%
	Koungheul	48%	100%	80%	100%
	Malem Hodar	52%	100%	80%	100%
Nombre de centres de santé avec un système comptable et de gestion du stock de médicaments digitalisé fonctionnel	0		1	-	5 (pour toute la zone d'intervention)
Pourcentage des formations sanitaires prises en compte dans le plan de formation continue en SONU	Régions administratives				
	Fatick	0%	37%	37%	37%
	Kaolack	18%	95%	50%	70%
	Kaffrine	0%	100%	30%	70%
	Districts sanitaires				
	Foundiougne	0%	33%	100%	100%
	Passy	0%	100%	20%	50%
	Sokone	0%	36%	100%	100%
	Kaolack	0%	90%	50%	70%
	Ndoffane	0%	100%	100%	100%
	Guinguinéo	0%	95%	50 %	100 %
	Birkelane	0%	100%	63%	100%
	Kaffrine	0%	100%	50%	70%
	Koungheul	0%	100%	20%	60%
	Malem Hodar	0%	100%	100%	100%

Output 3 : Le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré					
Sous-résultat 3B : L'accessibilité géographique des soins reproductifs est renforcée					
Indicateurs	Valeur de base (2019)		Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Taux d'achèvement CPN	Régions administratives				
	Fatick	66,88%	77%	72%	75%
	Kaolack	60%	71,56%	62%	65%
	Kaffrine	55,09%	68,33%	58%	61%
	Districts sanitaires				
	Foundiougne	81,58%	75%	83%	86%
	Passy	63,5%	74,70%	65%	70%
	Sokone	62%	70%	65%	70%
	Kaolack	49,74%	53,10%	55%	60%
	Ndoffane	65,59%	90,30%	68%	72%
	Guinguinéo	60%	78,40%	62 %	70 %
	Birkelane	58,01%	67,17%	66%	72%
	Kaffrine	52%	61,70%	62%	65%
	Koungheul	60,26%	77,25%	65%	75%
	Malem Hodar	46%	62,30%	60%	80%
Pourcentage des nouveau-nés ayant bénéficié du paquet de soins immédiats à la naissance	Régions administratives				
	Fatick	98%	92%	99%	100%
	Kaolack	89%	93%	92%	95%
	Kaffrine	87,72%	92,6%	89%	91%

Indicateurs	Valeur de base (2019)		Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Pourcentage des nouveau-nés ayant bénéficié du paquet de soins immédiats à la naissance	Districts sanitaires				
	Foundiougne	94%	95%	95%	100%
	Passy	86,4%	94,20%	95%	100%
	Sokone	81%	87%	88%	95%
	Kaolack	79,43%	87,80%	85%	95%
	Ndoffane	91,22%	91,90%	93%	95%
	Guinguinéo	87,34%	93,40%	89 %	95%
	Birkelane	86,5%	94,14%	91,50%	95,5%
	Kaffrine	98%	94%	97%	100%
	Koungheul	81,77%	92,22%	90%	100%
	Malem Hodar	77%	87%	90%	100%
Nombre d'évacuations par district et par an	Districts sanitaires				
	Foundiougne	179	55	185	200
	Passy	172	160	167	160
	Sokone	824	265	750	750
	Kaolack	1050	1010	1080	1120
	Ndoffane	471	478	571	671
	Guinguinéo	283	378	300	320
	Birkelane	1142	246	1226	1310
	Kaffrine	1152	436	1752	1952
	Koungheul	1031	268	800	600
	Malem Hodar	719	217	850	950
Nombre de points de transfusion sanguine opérationnels	0		NA	NA	7 (pour toute la zone d'intervention)

Output 3 : Le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré					
Sous-résultat 3C : Les femmes enceintes sont protégées contre les dépenses catastrophiques de santé					
Indicateurs	Valeur de base (2019)		Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Pourcentage de femmes enceintes par an protégées contre les dépenses catastrophiques de santé	Districts sanitaires				
	Foundiougne	AD	AD		80%
	Passy	AD	AD		80%
	Sokone	AD	AD		80%
	Koungheul	AD	AD		75%

État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
1. A030101 - Renforcement de la gestion de médicaments dans les formations sanitaires de la zone d'intervention		X		
2. A030102 - Formation complémentaire en SONU		X		
3. A030103 - Renforcement de la qualité de l'offre de soins reproductifs		X		
4. A030104 - Introduction de l'approche de « l'offre de PF pro-active »		X		
5. A030105 - Renforcement des droits du patient dans le domaine de la SR et la gestion de plaintes		X		
6. A030106 - Suivi scientifique et capitalisation			X	
7. A030201 - Un système d'ambulance est mis en place et devient politique nationale		X		
8. A030202 - Rendre fonctionnel le bloc opératoire de Sokone		X		
9. A030203 - Rendre fonctionnel les services de la santé de reproduction du CS Guinguinéo		X		
10. A030204 - Augmenter les points de transfusion sanguine		X		
11. A030205 - Appuyer la digitalisation des formations sanitaires		X		
12. A030301 - Identifier et enrôler les femmes enceintes dans le système assurantiel sénégalais		X		

Analyse des progrès réalisés

Les activités déroulées dans le cadre des conventions de subsides ont contribué à l'amélioration des résultats de l'output 3 même si une partie moindre de ces activités prévues reste à être exécutée.

Des activités importantes pouvant contribuer à l'atteinte du résultat 3 ont été exécutées et concernent principalement :

- Le coaching des prestataires de santé, de la supervision, du suivi post formation des prestataires de santé et de la tenue des revues de performances au cours desquelles les indicateurs de performances sont analysés ;
- La réhabilitation de la maternité du centre de santé de Guinguinéo et du centre conseil ados (CCA) dans la région de Kaolack ;
- La livraison des équipements biomédicaux aux structures de santé dans les régions de Fatick, Kaffrine et Kaolack y compris ceux destinés à la transfusion sanguine ;
- La mise en place progressive de la digitalisation complète du centre de santé de Sokone ;
- L'appui aux UDAMs de Foundiougne et Koungeul dans l'enrôlement des femmes enceintes dans le système assurantiel sénégalais et dans l'électrification solaire des bâtiments ;
- La réhabilitation partielle des bureaux de la région médicale de Kaffrine, en particulier de la toiture du bâtiment ;
- L'accompagnement des 3 régions dans la mise en œuvre de la campagne « Octobre rose » de la lutte contre le cancer du col de l'utérus ;
- Le démarrage des travaux d'assainissement du centre de santé de Sokone (Fatick) et
- La préparation de différents dossiers pour la réhabilitation d'un espace ado à Malem Hodar (Kaffrine), le logement de la sage-femme à Gandiaye (Kaolack).

La **césarienne**, dans le contexte sénégalais, participe de manière significative à la réduction de la mortalité maternelle et périnatale. Dans la zone d'intervention de Enabel, l'évolution du taux de césariennes est variable selon les régions.

Le pourcentage de césariennes a augmenté au niveau des Régions de Fatick et Kaolack. La valeur cible de l'an 3 qui visait l'atteinte du taux minimum requis de césarienne (5%) n'a été atteinte qu'au niveau de la région de Fatick

Cette situation cache une disparité au niveau des districts sanitaires où l'offre de césarienne reste en deçà des espérances liées à des difficultés de fonctionnement des blocs SONU. Les districts de Foundiougne et Koungeul enregistrent les plus faibles taux de césarienne du fait de l'indisponibilité de l'équipe chargée de la prise en charge de façon permanente dans ces deux districts (anesthésiste, médecin compétent SOU).

La persistance des ruptures en médicaments et produits essentiels à la santé de la mère et de l'enfant est un handicap dans l'amélioration de la qualité des soins offert la cible visée.

Pour les médicaments de la mère, concernant la nicardipine 10mg/10ml, tous les districts ont connu une rupture allant 4 à 100%. Pour l'ocytocine 5UI inj, 7 districts ont connu une rupture allant de 2 à 16%. Les districts de Sokone, Passy et Malem Hodar n'ont pas eu de rupture.

Concernant le sulfate de magnésium, 8 DS ont connu des ruptures allant de 10 à 52%. Sokone et Koungeul n'ont pas connu de rupture.

Pour l'ampicilline, 8 DS ont connu des ruptures allant de 27% à 100%, seuls Koungeul et Birkelane n'ont pas connu de rupture

Pour le nouveau-né, la dexaméthasone a connu des ruptures de 2% à 100%. La vitamine K1 a été disponible que dans 6 Districts

Les produits contraceptifs (implants et injectables) ont été souvent disponibles dans la moitié des structures de soins.

Cette persistance des ruptures s'explique par des insuffisances dans la gestion des médicaments y compris au niveau central de la pyramide sanitaire.

Le pourcentage de prestataires des structures sanitaires formés dans l'approche ISBC/PF a augmenté autant au niveau des Régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine, qu'au niveau de l'ensemble des 10 DS cibles. Ce taux reste cependant faible dans la région de Fatick du fait sans doute que l'intervention ne couvre pas l'ensemble des districts de cette région.

Les DS de Passy, Kaolack, Kaffrine, Koungeul, Malem Hodar ont atteint et même dépassé les valeurs cibles fixées en année 3. Les DS de Koungeul et Malem Hodar ont déjà atteint la cible finale.

Par contre des taux faibles sont enregistrés aux districts de Foundiougne (40%) et de Sokone (30%).

Cette disparité est liée à l'exécution ou non des formations planifiées dans le cadre des conventions de subsides.

Pour ce qui concerne l'indicateur « Pourcentage des formations sanitaires prises en compte dans le plan de formation continue en SONU », les 3 régions ainsi que la plupart des DS cibles ont atteints leurs objectifs en année 3 et ont même atteints ou dépassé la cible finale, exceptés les DS de Foundiougne (33%) et Sokone (36%).

En année 3, seul le centre de santé de Sokone dispose d'un système comptable et de gestion du stock de médicaments digitalisé fonctionnel. Pour le moment ce système prend en charge la digitalisation du dossier patient, la facturation des patients, la gestion des stocks au niveau de la pharmacie.

Actuellement dans le cadre de la surveillance de la grossesse, 53 à 90% des femmes enceintes ont effectué complètement leur CPN selon les normes. La valeur cible de l'achèvement des CPN a été dépassée dans les 3 régions même si elle reste faible dans le district de Kaolack (53%). Les districts de Foundiougne et Kaolack n'ont cependant pas atteint leur valeur cible de l'année.

Les progrès notés par rapport au taux d'achèvement CPN peut s'expliquer par le renforcement des capacités des **bajenu gox** à la recherche active et relance des irrégulières, par l'amélioration de l'accessibilité financière des femmes enceintes grâce à la tarification forfaitaire.

Pour le District de Foundiougne, zone insulaire marquée par l'inaccessibilité géographique de sa cible, ceci expliquerait les faibles performances enregistrées

Le pourcentage des nouveau-nés ayant bénéficié d'un paquet de soins immédiats à la naissance s'est amélioré de manière générale par rapport à la situation de base autant au niveau des 3 régions, que des DS cibles. Plus de 80% des nouveau-nés ont bénéficié de soins immédiats à la naissance (mise au sein précoce, maintien de la température, soins du cordon, administration de collyre et de la vitamine K1) dans les 3 régions avec des variations entre 87% (Malem Hodar) et 95% (Foundiougne).

Les valeurs cibles en année 3 ont été atteintes au niveau des Régions de Kaolack et Kaffrine ainsi qu'au niveau des DS de Foundiougne, Kaolack, Guinguinéo, Birkelane et Koungeul.

Par ailleurs la cible finale est pour le moment atteinte et même dépassée pour la Région de Kaffrine.

Ces progrès enregistrés peuvent s'expliquer par la disponibilité de la vitamine K1 dans les structures de santé

Les évacuations ont globalement baissé sur l'ensemble des régions ce qui dénote une amélioration de la qualité de la prise en charge au niveau des différentes structures sanitaires. Ainsi, la formation des prestataires de santé sur les soins obstétricaux d'urgence a certainement contribué à la baisse du nombre d'évacuations sanitaires (*en général liées aux urgences obstétricales*).

Le processus de mise en place des points de transfusion sanguine est en cours avec la livraison des équipements nécessaires et le démarrage du processus de la formation complémentaires des agents de santé.

Performance de l'intervention 4/ Pilier 3

Performance de l'output 1

Progrès des indicateurs

Output 1 : Les compétences des ressources humaines des acteurs du Portefeuille sont renforcées						
Indicateurs	Valeur de base (2019)		Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
	Nombre de personnes formées (H/F) par secteur ou thématique	Entrepreneuriat et emploi	0	102	249	40
Santé reproductive		0	3	24	-	120
Genre et numérique		0	233	658	400	800
Pourcentage des apprenants ayant amélioré le degré de savoir et savoir- faire à la fin de la formation	0%		96,6%*	93,2%	70%	80%

Pour la thématique entrepreneuriat durable : 249 personnes formées dont 186 Hommes et 63 Femmes ;

Thématique Santé reproductive : 24 formés, dont 3 Hommes et 21 femmes ;

Thématique Genre et numérique : 658 formés, dont 577 Femmes et 81 hommes ;

*93,4% pour les hommes et 93,12% pour les femmes (pourcentage d'apprenants ayant amélioré leur degré de savoir et de savoir-faire à la fin de la formation).

Dans la thématique entrepreneuriat et emploi durable, 249 bénéficiaires ont été formés au terme de l'année 3, ce qui représente le triple de la valeur cible finale. L'intervention a répondu à des besoins pertinents exprimés par les partenaires sur cette thématique.

Cette performance découle également des synergies qui ont été tissées avec les autres piliers du portefeuille bilatéral et d'autres organisations telles que Young Water Solution. Grace à l'accompagnement dans la concrétisation de leurs projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, 14 jeunes entrepreneurs ont participé au forum mondial de l'eau en mars 2022. Aussi, 18 partenaires institutionnels ont participé au voyage d'étude et de partage d'expérience organisé au Burkina Faso sur le thème de l'économie verte et du numérique.

Dans cette même dynamique, 27 personnes du BOS/PSE et des partenaires de mise en œuvre du PSE (écosystème PSE) ont été renforcées en compétence sur le Management de projet (PRINCE 2) ; de même 48 fonctionnaires formés sur le Lean Management (Six Sigma). Enfin, 141 acteurs portuaires impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie nationale portuaire du Sénégal ont suivi les trois (3) modules du programme sur le leadership portuaire (Introduction à la SNPS, Rôles et responsabilités des acteurs publics et Stratégie commerciale).

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel en matière de santé de la reproduction, l'équipe du bloc opératoire de Koungheul a été formée en Compétences SOU (Soins obstétricaux d'Urgence) ce qui a contribué à la rendre opérationnel le bloc opératoire de Koungheul et une meilleure prise en charge des accouchements et des césariennes. Aussi, les sage-femmes formées en Echographie obstétricale pratiquent l'échographie en local et font l'interprétation des résultats. Les femmes en état de grossesse peuvent bénéficier des pratiques échographiques sur place au lieu d'être référées dans d'autres structures sanitaires.

Toujours dans la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, des formations sur l'échographie générale et l'endoscopie sont en cours. Dans ce cadre, 4 médecins généralistes suivent actuellement l'échographie générale avec le CEFORP (UCAD). Les trois (3) gynécologues de l'hôpital de Kaolack en formation en Endoscopie ont bouclé leur session et sont en instance de soutenance de leur mémoire.

A ces formations, il faut ajouter celle en santé publique des médecins chefs de district de Koungheul, Passy, Malem Hodar, Sokone et Kaffrine (5 médecins).

Dans le domaine de la gestion des médicaments, 30 pharmaciens de la Pharmacie Nationale d'approvisionnement (PNA) sont entrain de suivre des cours en ligne en achats publics et gestion de la chaîne d'approvisionnement en santé, la formation sera bouclée en décembre 2022.

Dans la lutte pour la réduction de la fracture numérique de genre, 577 femmes et 81 hommes ont été formés au terme de l'année 3. Dans le domaine des TIC, 481 Bajenu gox ont été formées sur les compétences numériques de base en alphabétisation numérique (utilisation de l'ordinateur et du smart phone).

Concernant le genre, 24 femmes managers ont suivi une formation sur le leadership au féminin et 66 femmes formées sur l'intégration du genre dans la formulation des projets et des programmes de développement. Au regard des formations déroulées sur la thématique genre et numérique, par rapport à la cible finale de 800 personnes, un taux de réalisation de 82,25% a été enregistré.

A l'issue des sessions de formations sur les thématiques précitées, le pourcentage des apprenants ayant amélioré leur degré de savoir et de savoir-faire est de 93,2%. Cela traduit une bonne appropriation des contenus des formations dispensées au profit des bénéficiaires.

Performance de l'output 2

Progrès des indicateurs

Output 2 : Les compétences managériales et opérationnelles des acteurs des zones portuaires de Kaolack, Ndakhonga et Dakar sont renforcées					
Indicateurs	Valeur de base (2019)	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Nombre de cadres et de collaborateurs (H/F) des acteurs portuaires formés dans des thèmes liés à la gestion portuaire	0	52	141	115	360
Pourcentage des acteurs des zones portuaires de Kaolack, Ndakhonga et Dakar ayant amélioré leur degré de savoir et savoir-faire à la fin de la formation	0%	94,6%	89,6%	80%	80%

Le programme de formation des acteurs portuaires sur le « Leadership portuaire » se poursuit. Actuellement, 141 acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNPS ont suivi les trois (3) premiers modules du programme. Pour rappel, en année 2, les membres du comité de pilotage et du comité technique, soit 52 personnes ont été formés sur le leadership portuaire et la logistique.

Durant l'année 3, deux formations ont été tenues sur les services portuaires : Rôles et responsabilités des acteurs publics (46 personnes) et sur la Stratégie commerciale (43 personnes).

Les difficultés de participation du Port Autonome de Dakar (PAD) dans l'étude sur la Stratégie Nationale Portuaire du Sénégal (SNPS) a entériné le retard de l'étude menée par le Consortium CPCS Tractebel.

Le fait que le PAD élabore en parallèle un schéma directeur portuaire et maritime a eu un impact sur la participation effective du PAD dans l'étude sur la SNPS.

Au terme de cette troisième session de formation, le pourcentage des acteurs des zones portuaires ayant amélioré leur degré de savoir a été évalué à 89,6%.

Performance de l'output 3

Progrès des indicateurs

Output 3 : Les acteurs du Portefeuille bénéficient d'expertises et d'études stratégiques					
Indicateurs	Valeur de base (2019)	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible année 3	Cible finale
Taux des études réalisées dans le cadre du développement économique qui ont connu une suite sous forme de nouveaux engagements de capitaux privés pour réaliser des investissements concrets	0%	0%	0%	Pas de cibles intermédiaires définies	75%
Taux de satisfaction des demandeurs des expertises au regard des atteintes des objectifs fixés dans les termes de référence	98%	100%	100%	Pas de cibles intermédiaires définies	99%

Concernant les études, au terme de l'année 3, cinq (5) études ont été bouclées. Il s'agit de :

- L'étude sur la gouvernance de l'agropole centre,
- L'enquête sur les effets COVID dans le secteur de l'industrie,
- L'étude de faisabilité d'une usine de production de spiruline,
- L'étude de faisabilité sur le Centre de ressources en eau,
- L'étude de faisabilité d'un projet de transformation de la pomme de terre au Sénégal.

A ce jour, aucune étude n'a fait l'objet d'engagements sous forme de capitaux privés. Toutefois, il est à noter qu'il est prévu au niveau du pôle aquacole de Mbellacadio une unité de production de spiruline.

A date, seule l'étude pour l'élaboration de la stratégie nationale portuaire du Sénégal (SNPS) est en cours et prévue d'être bouclée en fin décembre 2022.

Pour ce qui concerne les expertises, celle pour la mise en place d'une plateforme Web pour la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) est bouclée. Egalement, l'expertise pour une Assistance technique à l'organisation du Forum mondial de l'eau avec le Secrétariat exécutif est terminée en mars 2022.

Les expertises suivantes sont en cours :

- L'évaluation à mi-parcours de la stratégie nationale sur l'équité et l'égalité de genre SNEEG2 pour le Ministère de la Femme de la Famille du Genre et la Protection des Enfant (MFGPE),
- L'assistance technique du Port d'Anvers International (PAI) sur la SNPS,
- L'amélioration du Guichet Unique de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE devenue Sénégal Numérique SA).

Un niveau de satisfaction de 100% (très satisfaisant) a été enregistré auprès du demandeur au terme de l'administration et l'exploitation de la fiche d'évaluation de la mission d'expertise (expertise pour la mise en place d'une plateforme Web).

État d'avancement des principales activités (Résultat 1)

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
A1.1 : Formation des agents de l'Etat concernés par l'intervention 1, 2 & 3		X		
A1.2 : Suivi de l'aspect genre numérique		X		
A1.3 : Formation en compétences numériques de base pour les femmes en vue de la fracture numérique (modules ADIE)			X	
A1.4 : Participation à des séminaires ou évènements régionaux				X
A1.5 : Bourses d'études au Sénégal		X		

Le tableau ci-dessous retrace ensemble des activités déroulées ou en cours d'exécution en année 3.

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
Formation en Certification Management (Prince 2) - BOS/ PSE - ADIE - ANAM		X		
Formation sur le leadership au Féminin		X		
Certification Lean Six Sigma des agents du BOS et écosystème		X		
Formation en management (maîtrise de la négociation)		X		
Certification en gestion de projet (PMP)		X		
Parcours : les fondamentaux de l'humain (BOS et Ecosystème PSE)				X

Certification QSE industrie et BOS			X	
Structuration Pharmacie BOS/LAB		X		
Mettre en place un module en ligne - Echographie obstétricale				X
Formation sur Excel avancé			X	
Formation sur le Genre numérique pour les agents du MENT (transformation digitale)		X		
Formation sur le numérique et l'intégration sur Genre dans la formulation des projets et programmes de l'Etat			X	
Séminaire sur la Transformation numérique des agents de l'Etat/COM et Sensibilisation procédures			X	
Equiper salle matériel Logistique Kaolack Kaffrine Fatick et Kounghoul		X		
Formation des acteurs du pilier 2 (DES Santé publique, échographie générale et obstétricale, DIU Endoscopie, compétences SOU, Anesthésie réanimation)		X		
Alphabétisation Numérique des Bajenu Gox (Utilisation des ordinateurs et des smartphones)		X		
Immersion/partage Expériences (Mint Industrie) - Agropoles, parcs industriels et de technologie			X	
Voyage d'Etudes : Transformation numérique des agents de l'Etat (Enabel Maroc)			X	
Formation des pharmaciens sur la chaîne d'approvisionnement et la gestion des stocks		X		
Benchmark Study tour en Belgique (Post Lab. Pharma)				X

Pour des raisons budgétaires ou contexte Covid, les activités suivantes ont été annulées :

- La formation sur les fondamentaux de l'humain (BOS et Ecosysteme PSE) ;
- la formation sur excel avancé ;
- Le Benchmark Study tour prévu en Belgique (Post Lab Pharma) a été annulé pour des raisons de Covid19 ;
- L'activité « Immersion/partage Expériences (Ministère Industrie) - Agropoles, parcs industriels et de technologie » a été finalement prise en charge par le Pilier 1 au profit de ses acteurs, le voyage d'étude a été organisé pour les acteurs du Ministère de l'Industrie et les collaborateurs du Pilier 1 ;
- Les formations sur la Certification QSE industrie ;
- La mise en place un module en ligne sur l'échographie obstétricale.

État d'avancement des principales activités (Résultat 2)

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
A2.1 : Formations des acteurs portuaires du Sine Saloum			X	
A2.2 : Echanges et partenariats Sénégal – Belgique		X		

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
Elaboration de la SNPS - démarrage		X		
ASC relatif au démarrage du projet (SNPS)		X		
Mission gestion de projet – Port d'Anvers International - PAI		X		
Module 1 : Formation Membres COFIL et COTECH - Lead program		X		
SNPS 6 Phase 1 : Diagnostic du secteur portuaire et de l'analyse des prévisions du trafic		X		

Accompagnement MPEM/ANAM : Expert résidentiel			X	
Training needs assessment : Plan de formation		X		
Module 2 : Services portuaires		X		
Analyse d'options				X
Module 3 : Stratégie commerciale			X	
Phase 7 : Etude des corridors		X		
Phase 2 : Analyse et définition des orientations stratégiques de la SNPS				X
Modules 4 et 5 : Digitalisation et gestion environnementale				X
Etude CAP et Capitalisation			X	

L'Accord Spécifique de Coopération avec le port d'Anvers International a été signé avec un léger retard, toutefois la mission de gestion du projet par PAI a démarré dans les délais. Par contre, le recrutement de l'expert technique mis à la disposition du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) a accusé un retard, la mission a démarré au mois de décembre 2021 et elle se termine à la fin septembre 2022.

Les trois premières formations sur les services portuaires (rôles et responsabilités des acteurs et stratégie commerciale) ont été réalisées conformément au planning fixé. Les deux derniers modules (Digitalisation ; gestion environnementale/Durabilité + sécurité et sûreté) ont été retardés du fait de la non disponibilité des formateurs et des acteurs portuaires.

Le marché relatif au recrutement de consultant pour la réalisation des études CAP (Capacités Attitudes et Pratiques) et la facilitation du processus de capitalisation est retardé pour éviter un chevauchement avec la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du portefeuille bilatéral. Le marché public a été attribué, la mission démarre en mi-septembre 2022.

État d'avancement des principales activités (Résultat 3)

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
A3.1 : Etudes à effectuer par des consultances		X		
A3.3 : Expertises basées sur la demande		X		
A3.4 : Expertise pour le renforcement des stratégies de gestion de l'eau et de la collecte/analyse des données sur l'utilisation de l'eau en vue de l'organisation du Forum mondial de l'Eau 2020			X	
A3.6 : Etudes économiques pour accompagner des investissements		X		

Le tableau suivant fait le récapitulatif des activités en cours d'exécution.

Etudes/Expertises	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
1. Assistance Technique Forum Mondial de l'eau			X	
2. Etude de faisabilité du Centre de ressources pôle Eau de Dakar			X	
3. Etude de faisabilité d'un Projet de transformation de la pomme de terre		X		
4. Accompagnement Plateforme Guichet Unique ADIE		X		
5. Accompagnement à la Direction de l'équité et de l'égalité de Genre		X		
6. Assistance technique Port d'Anvers International - PAI			X	

Toutes les études et expertises planifiées en année 3 ont été démarrées dans les délais, en dehors de l'expertise pour l'assistance technique du Port d'Anvers International (PAI) initialement prévue au mois Septembre 2021 qui a finalement débuté au mois de décembre 2021. Ce retard est dû aux difficultés rencontrées dans le recrutement de l'expert technique.

A fin juillet 2022, aucune étude n'a fait l'objet d'engagements sous forme de capitaux privés. Toutefois, il est à noter qu'il est prévu au niveau du pôle aquacole de Mbellacadio une unité de production de spiruline. Le bouclage de l'étude de faisabilité sur la spiruline est prévu au 30 septembre 2022.

Aussi, l'étude pour l'élaboration de la stratégie nationale portuaire du Sénégal (SNPS) est en cours et prévue d'être bouclée en fin décembre 2022.

Performance de l'intervention 5/ Pilier 4

Performance de l'output 1

Progress des indicateurs

Output 1 : Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) coordonne la mise en œuvre du plan de relance de l'industrie pharmaceutique avec les institutions concernées.					
Indicateurs		Valeur de base (2021)	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible finale
L'unité de gouvernance dédiée du projet RIPH est mise en place et fonctionnelle au niveau du MSAS		Non	NA	Non	Oui
Taux de tenue d'instance de pilotage de la DU (comité interministériel)		0%	NA	0% (0/1)	100%
Taux d'exécution des ressources financières de Enabel		0%	NA	7,4%	100%
Taux de projets fonctionnels	Projet public	0%	NA	0%	100% (2/2)
	Projet privé	0%		0%	100% (2/2)
Taux de réformes appliquées		0%	NA	ND	

Nb : 1 seul COPIL devait être réalisé au 2nd trimestre 2022 durant la période de rapportage (15 Juillet 2021-14 Juillet 2022)

Par rapport aux valeurs cibles, les indicateurs atteints à ce stade connaissent très peu de progrès encore :

- La DU est créée et la Coordinatrice nommée (Fonction cumulée par le DG de l'ARP) par arrêtés mais la structure est dans sa phase transitoire et est encore portée par l'ARP : staff non encore recruté et stabilisé faute de subvention de l'Etat, budget de fonctionnement évalué mais non encore mobilisé en grande partie (notamment pour ce qui concerne les charges du personnel permanent qui devraient revenir à l'Etat).
- Un premier CoPil a été tenu. Il a permis la validation du plan d'actions de la DU et marque le démarrage de ses activités (mise en œuvre des réformes et des projets). Une deuxième réunion pourra être tenue avant la fin de l'année 2022 (Réunion trimestrielle). Un Comité technique a été également mis en place pour assurer le suivi des activités.

État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités	État d'avancement Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
1 Appui à la structure de coordination et de mise en œuvre du plan de relance			X	
2 Renforcement de la prise de décision basée sur des données factuelles			X	

Par rapport aux objectifs et livrables attendus, la réalisation des activités a pris du retard. Mais, celles-ci devront permettre d'atteindre l'output escompté. En effet, la DU est créée et le Coordonnateur nommé (arrétés), il en est de même du CoPil et du Comité technique. La tenue du premier CoPil prévue au 2^{ème} trimestre 2022 a, certes, pris du retard (tenue finalement 12/09/2022, faute de disponibilité des membres) mais a permis la validation de son plan d'actions et donc le démarrage effectif de ses activités. L'absence de financement (allocation budgétaire de l'Etat) ne permet pas pour l'instant de recruter l'ensemble du personnel de la DU, ni la mise à disposition de locaux de travail. Dans une phase transitoire, la DU démarre aujourd'hui avec le personnel de l'ARP (le Coordonnateur est le DG de l'ARP). Mais à terme, les deux structures doivent assurer leurs missions de manière séparée et autonome pour une meilleure gouvernance du plan de relance de l'industrie pharmaceutique.

Performance de l'output 2

Progrès des indicateurs

Output 2 : L'Autorité sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP) est créée ; elle atteint et se maintient à un niveau 3 de maturité de l'OMS.				
Indicateurs	Valeur de base (2021)	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible finale
L'ARP est créée	Non	NA	Oui	Oui
Nombre de nouveaux textes réglementaires approuvés	0	NA	0	9 (à confirmer)
Délai de traitement des dossiers d'homologation	ND	NA	ND	6 mois (Délai en conformité avec la réglementation nationale)
Taux d'exécution des contrôles de qualité par le laboratoire de l'ARP	ND	NA	ND ???	100%
La gestion des dossiers de l'ARP est digitalisée	Non	NA	Non	Oui
Le site Web de l'ARP est fonctionnel	NA	NA	Non	Oui
L'ARP atteint le niveau de maturité 3 de l'OMS	Niveau de maturité 1	NA	Niveau de maturité 1	Niveau de maturité 3
L'ARP maintient le niveau de maturité 3 de l'OMS	NA	NA	NA	Niveau de maturité 3

Etant donné le défi majeur que se sont fixé les autorités nationales pour l'atteinte du niveau de maturité 3 de l'OMS en fin 2022, les activités de l'intervention au cours des premiers mois ont été axées prioritairement sur le Résultat 2 :

- Le décret de création de l'ARP a été pris ainsi que pour la nomination du Directeur général et du Président du Comité de réglementation.
- Les anciens personnels du LNCM et du DPM ont été réintégrés et différents Directeurs ont été nommés permettant la mise en œuvre des activités pour l'atteinte du NM3. L'ARP poursuit sa structuration et devra dans sa prévision couvrir l'ensemble de ses besoins en ressources humaines en fin d'année 2022.
- Les projets de textes des 9 fonctions réglementaires ont été élaborés par les Groupes de travail techniques appuyés par des experts et les institutions publiques belges spécialisées (AFMPS, SCIENSANO). Le processus de leur validation lancé. Des amendements sont encore attendus sur recommandations d'experts avant leur soumission pour adoption par le Conseil des ministres. Par ailleurs, les GTT ont aussi beaucoup avancé sur le reste de la documentation qualité.
- Les processus pour la création et la fonctionnalité du site web de l'ARP ainsi que la digitalisation des fonctions réglementaires sont lancés, ils devront permettre de raccourcir de 6 mois au plus le délai de traitement des dossiers d'homologation à la fin de l'année 2022. De même, les processus de renforcement des capacités du laboratoire, tant en équipements qu'en formation des ressources humaines, sont en cours et devront permettre d'améliorer le taux d'exécution des contrôles de qualité des médicaments dès 2022.
- Les textes réglementaires en cours d'élaboration intègrent les différentes dispositions prévues par les réglementations régionales (UEMOA). L'ARP, devra, en principe, siéger dans les instances

communautaires de réglementation. L'intervention pourra l'appuyer pour sa participation aux différents réunions ou séances de travail de ces instances.

État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :			
	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
1 Mise en œuvre du Plan de développement institutionnel (PDI) / Plan d'actions national (PAN)		X		
2 Appui à l'équipe en charge des inspections pharmaceutiques par la DPM et (ensuite) l'ARP			X	
3 Digitalisation du système d'information et transparence des données		X		
4 Renforcement des capacités du laboratoire de contrôle des médicaments		X		
5 Appui à l'harmonisation avec les autorités de réglementation dans la région			X	

Par rapport aux objectifs et livrables attendus, les principales activités seront réalisées dans les délais requis (Cf. commentaires ci-dessus) et devront permettre l'atteinte du résultat. La mise en œuvre des inspections pharmaceutiques prendra un léger retard mais les actions en cours de renforcement de capacités des inspecteurs (formation de 8 inspecteurs à l'ISMED) devront permettre de mener des inspections de qualité et de les accélérer. L'activité d'appui à l'harmonisation avec les autorités régionales de réglementation a pris également du retard. Elle nécessite une clarification de la part de l'ARP des actions prioritaires à mener et des besoins d'appui.

L'atelier « table ronde » de mobilisation des ressources financières organisé par l'ARP a vu les engagements de plusieurs PTF à contribuer au financement du Plan d'Actions National (PAN). Les délais de validation des textes législatifs et réglementaires constituent des contraintes et peuvent influencer l'atteinte du Résultat.

Performance de l'output 3

Progrès des indicateurs

Output 3 : L'Expertise et la Recherche et Développement (R&D) sont renforcées dans la réglementation pharmaceutique et l'accompagnement de nouveaux produits pour garantir leur efficacité, acceptabilité et sécurité.				
Indicateurs	Valeur de base (2021)	Valeur année 2	Valeur année 3	Cible finale
Nombre d'accords de collaboration entre les instituts académiques et de recherche sénégalais et belges	0	NA	0	2 (à confirmer)
Nombre de bourses d'études octroyées et complétées	0	NA	0	A confirmer
Nombre de produits de capitalisation disséminés.	0	NA	0	A confirmer
Nombre de projets de recherche sur la pharmacopée financés	0	NA	0	2 projets de recherche
Nombre de résultats de recherche en médicaments et pharmacopée valorisés	0	NA	0	2 résultats de recherche

Par rapport aux valeurs cibles, les indicateurs atteints à ce stade connaissent très peu de progrès encore hormis la formation des pharmaciens inspecteurs. Aucun accord de partenariat entre les instituts académiques et de recherche sénégalais et belges n'a été conclu et mis en œuvre. De même, aucun processus de capitalisation n'a démarré, aucun projet de recherche n'a été financé et aucun résultat de recherche n'a été valorisé.

État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités	Les activités sont :
---	----------------------

	En avance	Dans les délais	Retardées	En sérieux retard
1 Formation dans les domaines de la réglementation pharmaceutique y compris les inspections, les techniques de laboratoire de contrôle de médicaments, la recherche et les domaines d'appui au plan de relance de l'industrie pharmaceutique		X		
2 Appui à la Recherche et Développement (R&D)			X	
3 Capitalisation de l'expérience et des leçons apprises			X	

Par rapport aux objectifs et livrables prévus, la réalisation des activités a pris du retard. Seule La formation des pharmaciens inspecteurs au niveau de l'ISMED a pu démarrer au bénéfice de 8 pharmaciens de l'ARP. Les autres activités n'ont pas encore démarré. L'intervention mène une analyse fine de curricula de formation et de projets de R&D innovants susceptibles d'être soutenus à l'horizon 2024 et explore des opportunités de partenariats pouvant être appuyés (Exemple de formations diplômantes en biotechnologie par le développement de partenariat entre l'Université de Louvain en Belgique et des Universités et instituts de recherche et de formation comme l'ISMED au Sénégal). Des échanges se font avec les instituts de formation et de recherche, sénégalais comme belges, pour identifier les activités à développer.

En ce qui concerne les produits de capitalisation, il reste à définir avec l'ARP et d'autres institutions concernées les approches et processus pertinents à capitaliser (exemple du processus pour l'atteinte du NM3) et à identifier l'expertise nécessaire pour la mener.

La difficulté réside dans la durée relativement courte de l'intervention par rapport à celle des projets de recherche en général.

Acronymes

ACEP : Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production

ACTIV'INVEST : Projet d'appui à l'activation du Plan d'investissement extérieur de l'UE

ADIE : Agence de l'Informatique de l'Etat

AFD : Agence Française de Développement

AFMPS : Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé

AICS : Agence Italienne pour la Coopération au Développement

ANA : Agence Nationale de l'Aquaculture

ANAM : Agence Nationale des Affaires Maritimes

ANCAR : Agence National de Conseil Agricole et Rural

ANSD : Agence Nationale de Statistique et de la Démographie

APIX : Agence pour la Promotion des Investissements et grands travaux

APROFES : Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise

ARP : Autorité de réglementation pharmaceutique

ASBEF : Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial

ASC : Accord Spécifique de Coopération

ASEPEX : Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations

BAD : Banque Africaine de Développement

BEI : Banque Européenne d'Investissement

BMN : Bureau de Mise à Niveau

BNDE : Banque Nationale pour le Développement Economique

BOM : Bureau Organisation et Méthodes

BOS : Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent

CAP : Connaissances, Attitudes, Pratiques

CAS : Cellule d'Appui et de Suivi

CAU : Centre d'Accueil Unique

CDC : Caisse des Dépôts & de Consignation du Sénégal

CEDAF : Centre Départemental d'Assistance et de Formation pour la Femme

CDPE : Comité Départemental de Protection de l'Enfant

CEFOREP : Centre Régional, de Formation, de Recherche et de Plaidoyer en Santé de la Reproduction

CEP : Cellule d'Exécution du Projet Agropoles

CJS : Consortium Jeunesse Sénégal
CMPC : Comité Mixte Paritaire de Concertation
CMO : Convention de Mise en Œuvre
CMU : Couverture Maladie Universelle
COPIL : Comité de Pilotage
COVID 19 : Coronavirus Disease
CPN : Consultation PréNatale
CSC : Cahier Spécial de Charge
COSEC : Conseil Sénégalais des Chargeurs
CPM : Country Portfolio Manager
CTMC : Comité Technique Mixte de Concertation
DACS : Direction des Affaires Criminelles et du Sceau
DAO : Dossier d'Appel d'offres
DCEF : Direction de la Coopération Economique et Financière
DGPRES : Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DHIS 2 : District Health Information Software 2
DIEM : Direction des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance
DIRECCT : Digital Response Connecting Citizens (ACP-EU digital connectivity and digital solutions to strengthen the resilience of education, health and Micro, Small and Medium enterprises' (MSMEs) systems to COVID-19 in ACP countries)
DITASIS : Digitalising The Gambia – Technical assistance to strengthen the ICT sector
DIU : Diplôme Inter Universitaire
DPI : Dossier Patient Informatisé
DPM : Direction de la Pharmacie et du Médicament
DRDR : Direction Régional du Développement Rural
DSME : Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant
DTF : Dossier Technique et Financier
DU : Delivery Unit
EIES : Etudes d'Impact Environnemental et Social
Enabel : Agence Belge de Développement
EPS : Etablissement Public de Santé
EST : Expertise Sectorielle et Thématique
3FPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique
FONSIS : Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIH : Green Innovation Hub
GTT : Groupe de Travail Technique
IEC : Information, Education, Communication
ILO : International Labour Organization/ Organisation Internationale du Travail

IMT : Institut de Médecine Tropicale d'Anvers
ISRA : Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ISBC/PF : Identification Systématique des Besoins de la Cliente en Planification Familiale
LNCM : Laboratoire National de Contrôle des médicaments
MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MCA : Millennium Challenge Account
MCR : Médecin Chef de Région
MDIPMI : Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries
MEPC : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération
MFFGPE : Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants
MLDA : Méthodes à Longue Durée d'Action
MPME : Micro Petites et Moyennes Entreprises
MTR : Med Term review
MSAS : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD : Objectif de Développement Durable
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONFP : Office National de Formation Professionnel
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONUUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAD : Port Autonome de Dakar
PAI : Port of Antwerp Bruges International
PAODES : ancien Projet Enabel d'Appui à l'Offre et à la Demande de Soins
PARERBA : Projet d'Appui à la Réduction de l'Émigration rurale et à la Réintégration dans le Bassin Arachidier
PARSIEC-IDBIOMET : Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique au Sénégal
PAP2A : Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré
PIB : Produit Intérieur Brut
PEM : Pilot Project for Entrepreneurial Mobility
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMI : Petite et Moyenne Industrie
PNDSS : Plan National de Développement Sanitaire et Social
PPJ : Projet de Promotion des Jeunes
PPP : Partenariat Public Privé
PRC_SEN : Portefeuille Régional Thématique Climat - Volet Sénégal 2022 - 2026
PROVALE : Projet de Valorisation des Eaux pour le développement des chaînes de valeur
PSE : Plan Sénégal Emergent
PTF : Portefeuille

RESET : Relance de l'Enseignement et Formation Professionnelle et Technique pour l'Emploi en Guinée Bissau

RESOPOPDEV : Réseau Jeunesse, Population et Développement du Sénégal

RIEC : Rural Infrastructure for Employment Creation in The Gambia

SAA : Soins Après Avortement

SCE : Société de Construction et d'Exploitation de l'Agropole centre

SDDR : Service Départemental du Développement Rural

SENELEC : Société Nationale d'Electricité du Sénégal

SENUM SA : Sénégal Numérique SA

SIH : Système d'Information Hospitalier

SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre

SNPS : Stratégie Nationale Portuaire du Sénégal

SRAJ : Santé de la Reproduction des Ados/Jeunes

SOCAC : Société Coopérative des Acteurs de l'Agropole Centre

SOCOCIM : Société Commerciale du Ciment

SONU : Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence

TEI : Team Europe Initiative

UDAM : Unité Départementale d'Assurance Maladie

UE : Union Européenne

UNFPA : United Nations Population Fund/ Fonds des Nations Unies pour la population

USAID : United States Agency for International Development

USSEIN : Université Sine Saloum El Hadj Ibrahima NIASS

VSBG : Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

YWF : Young Water Fellowship